

Bulletin officiel n° 8 du 25 février 2010

Sommaire

Organisation générale

Administration centrale du MEN et du MESR (RLR: 120-1)

Attributions de fonctions

arrêté du 26-1-2010 (NOR: MENA1000090A)

Administration académique (RLR: 140-2)

Délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie en matière de gestion des ingénieurs et des personnels techniques

et administratifs de recherche et de formation

arrêté du 22-1-2010 - J.O. du 2-2-2010 (NOR: ESRH0930437A)

Traitements et indemnités, avantages sociaux

Admission à la retraite (RLR : 222-0)

Personnels relevant de la direction de l'encadrement - campagne 2010-2011

note de service n° 2010-016 du 2-2-2010 (NOR : MEND1000087N)

Enseignements primaire et secondaire

Certificat d'aptitude professionnelle (RLR: 524-8)

Unités générales du CAP et modalités d'évaluation de l'enseignement général

arrêté du 8-1-2010 - J.O. du 2-2-2010 (NOR: MENE0930030A)

Classes préparatoires au CAP (RLR: 524-8)

Programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques arrêté du 8-1-2010 - J.O. du 2-2-2010 (NOR : MENE0925395A)

Classes préparatoires au CAP (RLR: 524-8)

Programme d'enseignement de français

arrêté du 8-1-2010 - J.O. du 2-2-2010 (NOR: MENE0925411A)

Classes préparatoires au CAP (RLR : 524-8)

Programme d'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique arrêté du 8-1-2010 - J.O. du 2-2-2010 (NOR : MENE0925419A)

Classes préparatoires au CAP (RLR: 524-8)

Programme d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques

arrêté du 8-1-2010 - J.O. du 2-2-2010 (NOR : MENE0925433A)

Personnels

Mouvement (RLR: 623-0; 627-2a)

Possibilités d'accueil des mouvements de catégorie B et C à gestion déconcentrée et dispositions propres aux

mouvements vers les COM et Mayotte

note de service n° 2010-020 du 8-2-2010 (NOR : MENH1000113N)

Mouvement (RLR: 720-4a)

Affectation des personnels enseignants spécialisés du premier degré à Mayotte - rentrée scolaire 2010

note de service n° 2010-021 du 10-2-2010 (NOR : MENH1002875N)

Mouvement (RLR: 804-0)

Candidatures à des postes dans des établissements d'enseignement de la Principauté de Monaco - année 2010-2011 note de service n° 2010-014 du 1-2-2010 (NOR : MENH1000077N)



Mouvement du personnel

Nomination

Conseil supérieur de l'Éducation arrêté du 2-2-2010 (NOR : MENJ1000088A)

Nomination

Composition des commissions chargées d'examiner les candidatures aux emplois d'inspecteur général de seconde classe - IGAENR

arrêté du 29-12-2009 - J.O. du 28-1-2010 (NOR: MENI0931609A)

Informations générales

Vacance de poste

Inspecteur de l'Éducation nationale - adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (IEN-ASH) avis du 2-2-2010 (NOR : MEND1000084V)

Vacance de postes

Inspecteurs de l'Éducation nationale - Nouvelle-Calédonie avis du 2-2-2010 (NOR : MEND1000085V)

Vacance de poste

École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement de Brest avis du 28-1-2010 (NOR : MENH1000075V)

Vacance de poste

Adjoint au directeur des services financiers de l'université de Polynésie française avis du 3-2-2010 (NOR : MENH1000092V)



Organisation générale

Administration centrale du MEN et du MESR

Attributions de fonctions

NOR: MENA1000090A

RLR : 120-1 arrêté du 26-1-2010 MEN - SAAM A1

Vu décret n° 87-389 du 15-6-1987, modifié par décret n° 2005-124 du 14-2-2005 ; décret n° 2007-991 du 25-5-2007 ; décret n° 2007-1001 du 31-5-2007 ; décret n° 2006-572 du 17-5-2006 modifié ; arrêté du 23-5-2006 modifié $\,$

Article 1 - L'annexe F de l'arrêté du 23 mai 2006 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

- DGRH C2-2

Bureau des personnels ingénieurs, techniques, administratifs, de recherche et de formation

Au lieu de : Michèle Luneau

Lire: Noëlle Cardona, conseillère d'administration scolaire et universitaire, chef de bureau à compter du 1er février 2010.

Article 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 janvier 2010 Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation, Le secrétaire général, Pierre-Yves Duwoye



Organisation générale

Administration académique

Délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie en matière de gestion des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation

NOR: ESRH0930437A

RLR: 140-2

arrêté du 22-1-2010 - J.O. du 2-2-2010

ESR - DGRH C1-2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 85-1534 du 31-12-1985 modifié ; décret n° 2001-848 ; arrêté du 13-12-2001 modifié

Article 1 - Dans le titre de l'arrêté du 13 décembre 2001 susvisé, après les mots : « en matière de » sont insérés les mots : « recrutement et de ».

Article 2 - L'article 1 du même arrêté est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 1 - Les recteurs d'académie reçoivent, dans les limites fixées aux articles 1-1 à 3 ci-dessous, délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'Enseignement supérieur pour le recrutement et la gestion des personnels titulaires et stagiaires de recherche et de formation du ministère de l'Éducation nationale régis par le décret du 31 décembre 1985 susvisé affectés dans les services déconcentrés du ministère de l'Éducation nationale et, pour le recrutement et la gestion des adjoints techniques de recherche et de formation régis par ce même décret affectés au sein des établissements publics et institutions relevant des ministres chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Jeunesse et des Sports dont la liste est fixée à l'article 2-1 ci-dessous ».

Article 3 - Après l'article 1 du même arrêté, est inséré un article 1-1 ainsi rédigé :

« Article 1-1 - Les pouvoirs délégués aux recteurs d'académie pour le recrutement des personnels mentionnés à l'article 1 concernent :

- 1° Les adjoints techniques de recherche et de formation ;
- 2° Les techniciens de recherche et de formation ».

Article 4 - La directrice générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 22 janvier 2010 La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Valérie Pécresse



Traitements et indemnités, avantages sociaux

Admission à la retraite

Personnels relevant de la direction de l'encadrement - campagne 2010-2011

NOR: MEND1000087N

RLR: 222-0

note de service n° 2010-016 du 2-2-2010

MEN - DE B2

Texte adressé aux directrices et directeurs d'administration centrale ; aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vicerecteurs ; au chef du service de l'éducation nationale de Saint Pierre et Miquelon ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale

La présente note de service a pour objet de fixer, en prévision de la rentrée scolaire 2010-2011, le calendrier et les modalités de dépôt des demandes d'admission à la retraite formulées par :

- les administrateurs civils, les conseillers d'administration scolaire et universitaire (DE B2-1) ;
- les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et les inspecteurs de l'Éducation nationale (DE B2-2);
- les personnels de direction (DE B2-3).

Les demandes devront être adressées selon le calendrier et les modalités définis ci-après :

- directement à la direction de l'encadrement pour les administrateurs civils et les personnels détachés ou affectés dans les collectivités d'outre-mer ;
- aux rectorats après visa des inspecteurs d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale pour les personnels d'inspection et de direction et les conseillers d'administration scolaire et universitaire. Calendrier

Conditions de radiation des cadres	Dépôt de la demande d'admission à la retraite	
Avant la limite d'âge : départ entre le 1er janvier 2011 et le 31 août 2011	Au plus tard le 15 septembre 2010 , y compris pour les IA-DSDEN	
Par limite d'âge	Si possible avant le 1er octobre 2010 et en tout état de cause neuf mois au moins avant la date anniversaire du fonctionnaire	

Par ailleurs, je demande aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale et aux inspecteurs d'académie adjoints qui souhaiteraient cesser leurs fonctions à la fin de l'année scolaire 2010-2011 et qui auront préparé la rentrée scolaire 2011, de bien vouloir assurer cette rentrée et ainsi, envisager un départ au **1er octobre 2011.**

De même, s'agissant des autres personnels d'encadrement dont les missions et les responsabilités contribuent étroitement au fonctionnement et à la bonne organisation du système éducatif, il est vivement conseillé de cesser leur activité professionnelle à la fin de l'année scolaire.

Les fonctionnaires qui entendent obtenir, au titre de l'article 4 de la loi du 18 août 1936, un recul de limite d'âge avec poursuite de la constitution du droit à pension, doivent impérativement joindre à leur demande les pièces justificatives nécessaires : photocopie lisible du livret de famille régulièrement tenu à jour, **certificats médicaux** et le cas échéant certificat de scolarité pour chaque enfant à charge.

L'article 69 de la <u>loi n° 2003-775 du 21 août 2003</u> prévoit que les fonctionnaires dont la durée des services liquidables est inférieure à celle nécessaire pour obtenir le taux plein de 75 % (article L. 13 du code des Pensions civiles et militaires de retraites) peuvent, sur leur demande, sous réserve de l'intérêt du service et de leur aptitude physique, **être maintenus en activité** lorsqu'ils atteignent leur soixante-cinquième anniversaire dans la limite de 10 trimestres. Cette prolongation d'activité est prise en compte au titre de la constitution et de la liquidation du droit à pension.

Les demandes d'admission à la retraite des personnels concernés doivent être rédigées **obligatoirement sur l'imprimé joint en annexe.** Toute demande présentée sur un imprimé non conforme sera renvoyée à l'intéressé.

Il convient en outre, dans le cadre de la <u>loi n° 2003-775 du 21 août 2003</u> portant réforme des retraites, de joindre au dossier de droit à pension un relevé de la CNAV <u>www.cnav.fr</u> ou d'une autre caisse de retraite.



Ces demandes doivent impérativement être transmises à l'administration centrale dans les plus brefs délais au fur et à mesure qu'elles vous parviennent et, en tout état de cause, **le 15 septembre 2010 au plus tard**, aux bureaux de gestion concernés (soit un envoi avant le 31 août 2010 auprès des services académiques).

En ce qui concerne les directeurs d'EREA et d'ERDP qui n'appartiennent pas au corps des personnels de direction et dont la gestion est à compétence académique et départementale, une copie de la demande d'admission à la retraite ou de la décision de maintien en fonction sera adressée par le rectorat au bureau DE B2-3, également pour le **15 septembre 2010.**

Je souligne tout particulièrement l'importance d'une transmission rapide des demandes d'admission à la retraite et du respect des dates limites précitées. Ces contraintes se justifient par la nécessité de la connaissance en temps opportun des postes vacants à la rentrée 2011, mais surtout par des impératifs de gestion prévisionnelle des flux d'effectifs.

Je vous rappelle enfin que les dossiers de pensions des fonctionnaires, qui sont transmis par les services rectoraux au service des pensions, nécessitent des délais de traitement importants. Ainsi, un envoi tardif de dossier peut placer l'agent intéressé dans une situation administrative et financière difficile.

Je vous remercie de bien vouloir vous conformer strictement aux présentes dispositions.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, et par délégation, Le directeur de l'encadrement, Roger Chudeau



Annexe

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Demande d'admission à la retraite Année scolaire 2010-2011

A. CIVIL IA-IPR IEN CASU PERSONNEL DE DIRECTION			
Je sollicite mon admission à la retraite à comp	ter du :		
		le	
Tuttu	•••••		
	S	ignature	
1 Identification		T	
N° Sécurité		NUMEN	
Sociale	- :: <u> </u>	Diversión Vertical Autore 5	
Situation de famille : Celibataire 🗇 Mi	arié(e) 🗖	Divorcé(e) Veuf (ve) ☐ Autres ☐	
NOM patronymique ou « de naissance »		NOM d'usage ou « marital »	
Prénoms (dans l'ordre de l'état civil)			
Date de naissance : / /	Lieu de nai:	ssance	
Departement de naissance	. Pays de na	aissance (né à l'étranger)	
2 Adresse personnelle			
N° appartement, boîte aux lettres, escalier			
Entrée, bâtiment, immeuble, résidence			
N° et libellé de la voie (rue, avenue)			
Poste restante, BP, lieu-dit			
Code postal	Localité		
PAYS			
Téléphone personnel			
3 Adresse administrative			
Libellé de l'établissement ou du service			
N° et libellé de la voie (rue, avenue)			
Poste restante, BP, lieu-dit			
Code postal	Localité		
PAYS			
Téléphone professionnel	Adresse él	ectronique	
N° code RNE	Catégorie	de l'établissement (s'il y a lieu)	
	Composition	on du logement	
4 Position administrative	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Activité □ CPA □ CLD □ CLM □ Détachement □ Disponibilité □			
Autres (à préciser) Corps chef d'établissement □ chef d'établissement adjoint □			
Grade			
Classe			
Échelon			
Discipline ou spécialité			
5 Durée des services			
Durée des services auxiliaires validés pour la retraite :			
	Durée des services en qualité de stagiaire et de titulaire :		
Durée des services militaires :			
Rachat d'année(s) d'étude(s) :			



6 Motif de la demande ((*)	
	Par anticipation	Poursuite des fonctions au-delà de la limite d'âge
Ancienneté d'âge et de service □	Par anticipation avec mise en paiement différé	Parent d'enfant(s) encore à charge
A l'issue d'une CPA	Parent d'au moins trois enfants	Parent de trois enfants vivants à mon 50ème anniversaire
Limite d'âge (65 ans)	Parent d'un enfant atteint d'une infirmité	Enfant mort pour la France
	d'au moins 80% et âgé de plus d'un an □	Prolongation d'activité pour obtenir le
	Fonctionnaire ou conjoint invalide	pourcentage maximum de la pension
	Fonctionnaire handicapé	
Maintien dans l'intérêt du service (3	1 juillet) □ (*)	

Ancienneté d'âge et de services : Fonctionnaire justifiant d'au moins 15 ans de services et souhaitant cesser ses fonctions entre son 60ème anniversaire (ou 55 ans pour les ex-instituteurs) et la veille de son 65ème anniversaire.

Ancienneté d'âge et de services suite à CPA: Fonctionnaire justifiant d'au moins 15 ans de services et souhaitant cesser ses fonctions entre son 60ème anniversaire et la date limite d'activité autorisée par le régime de cessation progressive d'activité sollicité.

Limite d'âge (lendemain 65ème anniversaire) : Fonctionnaire atteignant la limite d'âge du grade (65 ans).

Par anticipation avec mise en paiement immédiate de la pension : Fonctionnaire ayant accompli au moins 15 ans de services, souhaitant cesser ses fonctions avant l'âge de 60 ans et remplissant les conditions correspondant au motif de retraite sollicité : parent de trois enfants au moins / parent d'un enfant handicapé à 80 % au moins / carrière longue / fonctionnaire handicapé /conjoint invalide

Par anticipation avec mise en paiement de la pension au 60ème anniversaire : Fonctionnaire justifiant d'au moins 15 ans de services et désirant cesser ses fonctions avant 60 ans (ou 55 ans pour les ex-instituteurs), la pension ne lui étant servie qu'à compter de son 60ème anniversaire (ou son 55ème anniversaire).

Invalidité: Fonctionnaire ne pouvant bénéficier d'une mesure de reclassement et reconnu définitivement inapte à l'exercice de ses fonctions, après avis de la Commission de réforme départementale ou du Comité médical départemental. Pas d'exigence d'âge ni d'ancienneté.

Sans droit à pension civile: Fonctionnaire ne justifiant pas de 15 ans de services. L'intéressé est alors affilié rétroactivement à l'assurance vieillesse du régime général de la Sécurité sociale et au régime complémentaire de l'IRCANTEC pour la période durant laquelle son traitement a été soumis aux retenues pour pensions civiles.

VISAS ET AVIS

AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE (celui-ci sera motivé en cas d'avis défavorable)	Fait à , le Signature
VISA ET AVIS DU RECTEUR (à motiver si défavorable)	Fait à le Signature

^(*) Uniquement après retraite pour limite d'âge



Enseignements primaire et secondaire

Certificat d'aptitude professionnelle

Unités générales du CAP et modalités d'évaluation de l'enseignement général

NOR: MENE0930030A

RLR: 524-8

arrêté du 8-1-2010 - J.O. du 2-2-2010

MEN - DGESCO A2-2

Vu code de l'Éducation, notamment articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ; arrêté du 17 juin 2003 ; arrêté du 10-2-2009 ; arrêté du 23-6-2009 ; arrêté du 20-7-2009 ; arrêté du 8-1-2010 ; arrêté du 8-1-2010

Article 1 - Les dispositions de l' <u>arrêté du 17 juin 2003</u> susvisé sont modifiées conformément aux articles 2 à 8 du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions de la dernière phrase de l'article 2 sont remplacées par les dispositions suivantes : « Conformément à l'article D. 337-16 du code de l'Éducation, seuls les points excédant la moyenne sont pris en compte pour le calcul de la note moyenne. »

Article 3 - À l'article 3, les mots : « conformément aux dispositions de l'article 3 du <u>décret du 4 avril 2002</u> susvisé » sont remplacés par les mots : « conformément aux dispositions de l'article D. 337-3 du code de l'Éducation » ; le reste est sans changement.

Article 4 - L'article 4 est complété par les dispositions suivantes :

« Les candidats mentionnés au 1° b) et d) de l'article D. 337-7 du code de l'Éducation sont évalués selon les modalités définies au premier alinéa du présent article ».

Article 5 - L'article 5 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 5 : L'enseignement général de prévention santé environnement fait l'objet d'une évaluation spécifique dans le cadre d'une épreuve professionnelle pratique, selon la définition fixée en annexe. Cette évaluation se substitue à celle de vie sociale et professionnelle dans les spécialités de certificat d'aptitude professionnelle déjà créées à la date d'entrée en vigueur du présent article.

Cette évaluation spécifique est passée selon les mêmes modalités que l'épreuve professionnelle dans le cadre de laquelle elle est effectuée. Elle est notée sur 20. Cette note s'ajoute aux points de l'épreuve professionnelle affectée de son coefficient. »

Article 6 - L'annexe 1 est modifiée conformément aux dispositions annexées au présent arrêté.

Article 7 - Les articles 7 et 8 sont abrogés.

Article 8 - Les dispositions du présent arrêté sont applicables dans toutes les spécialités de certificat d'aptitude professionnelle à la session d'examen 2012, à l'exception de l'article 5 qui est applicable dès la session 2011. Par dérogation à l'alinéa précédent, l'ensemble des dispositions du présent arrêté est applicable, dans les spécialités de certificat d'aptitude professionnelle prévues en annexe de l'arrêté du 20 juillet 2009 susvisé, aux candidats mentionnés au 1° b) et d) de l'article D. 337-7 du code de l'Éducation à la session 2011.

Article 9 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 8 janvier 2010

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, et par délégation.

Le directeur général de l'enseignement scolaire.

Jean-Michel Blanquer



Annexe

Dans le titre et dans le texte du A après les mots : « Histoire - géographie », ajouter les mots : « - éducation civique ».

A - Français et histoire - géographie - éducation civique : coefficient 3

2. Modes d'évaluation

a) Contrôle en cours de formation (CCF)

Deuxième partie (histoire - géographie - éducation civique)

À la fin du troisième paragraphe, après les mots « la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement », ajouter la phrase : « Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique ».

b) Épreuve ponctuelle - 2 heures + 15 minutes

Deuxième partie (histoire - géographie - éducation civique)

À la fin du premier paragraphe, après les mots : « quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes, etc.), ajouter la phrase : « Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique ».

Le reste sans changement

B - Mathématiques - sciences physiques et chimiques : coefficient 2

Remplace dans l'annexe à l' <u>arrêté du 17 juin 2003</u> le « B - Mathématiques - Sciences (physique et chimie) » 1. Objectifs de l'épreuve

L'épreuve en mathématiques et sciences physiques et chimiques a pour objectifs, dans le cadre du référentiel :

- d'apprécier l'aptitude à mobiliser les connaissances et capacités du référentiel, dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- de vérifier l'aptitude à résoudre correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à vérifier leur cohérence :
- d'apprécier l'aptitude à rendre compte par écrit ou oralement.

2. Modes d'évaluation

a) Contrôle en cours de formation (CCF)

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, l'une en mathématiques, l'autre en sciences physiques et chimiques, chacune fractionnée dans le temps en deux séquences. Elles se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du référentiel.

Pour les candidats préparant un baccalauréat professionnel en trois ans, les premières séquences sont organisées avant la fin du deuxième semestre de la formation et les deuxièmes au plus tard à la fin du troisième semestre de la formation.

Pour les autres candidats les premières séquences doivent être organisées avant la fin de la première moitié de la formation et les deuxièmes au cours de la seconde moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

La situation d'évaluation en mathématiques (notée sur 20)

Cette évaluation en mathématiques d'une durée totale d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10.

L'évaluation est conçue comme un sondage probant sur des compétences du référentiel. Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel.

Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec les sciences physiques et chimiques, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

La situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques (notée sur 20)

Cette situation d'évaluation en sciences physiques ou chimiques d'une durée d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10

Elles s'appuient sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences (dont certaines peuvent être assistées par ordinateur).

L'évaluation est conçue comme un sondage probant sur des compétences du référentiel. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;



- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examinateur élabore une grille de compétences qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

b) Épreuve ponctuelle

L'épreuve d'une durée de deux heures, notée sur 20 points, comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre les sciences physiques et chimiques.

Partie mathématiques (notée sur 10 points) : 1 heure

Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel de CAP.

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Partie sciences physiques et chimiques (notée sur 10 points) : 1 heure

Le sujet doit porter sur des champs différents de la physique et de la chimie. Il se compose de deux parties :

- Première partie

Un exercice restitue une expérience ou un protocole opératoire, à partir d'un texte court et éventuellement d'un schéma. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple, à :

- . montrer ses connaissances;
- . relever des observations pertinentes :
- . organiser les observations fournies, en déduire une interprétation et, plus généralement, exploiter les résultats.

- Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- . d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre. Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

3. Instructions complémentaires pour l'ensemble des types d'épreuves (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.

Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.

La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

Calculatrices et formulaires

L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

4. Remarques sur la correction et la notation

Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.

Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies, la démarche critique, la cohérence globale des réponses.

Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

C - Langue vivante étrangère - épreuve obligatoire ou facultative

Sans changement.



D - Prévention santé environnement : coefficient 1

Remplace dans l'annexe à l'arrêté du 17 juin 2003 le « D - Vie sociale et professionnelle »

1. Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat à :

- conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème et/ou l'approche par le risque ;
- mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques ;
- proposer des mesures de prévention adaptées ;
- agir de façon efficace face à une situation d'urgence.

L'évaluation porte notamment sur :

- le respect des étapes de la démarche mise en œuvre ;
- l'exactitude des connaissances :
- la pertinence des mesures de prévention proposées ;
- l'efficacité de l'action face à une situation d'urgence.

2. Modalités d'évaluation

a) Contrôle en cours de formation (noté sur 20)

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation. Chaque situation est notée sur 10 points.

Première situation d'évaluation : écrite - 1 heure

Elle permet en fin de première année de formation l'évaluation par sondage des compétences des modules 1, 2 et 3, santé, consommation et parcours professionnel. Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. À partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième situation d'évaluation :

Elle permet au cours de la deuxième année de formation l'évaluation par sondage des compétences du module 4, environnement professionnel. Elle est constituée de deux parties :

- une évaluation écrite d'une durée de 1 heure portant sur l'ensemble du module à l'exception des situations d'urgence. Elle prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel;
- une évaluation pratique prenant en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST.

Pour les candidats en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.

L'évaluation écrite est notée sur 8 points, l'évaluation pratique sur 2 points.

b) Épreuve ponctuelle (notée sur 20) 1 heure

Le sujet se compose de deux parties indépendantes, correspondant l'une aux modules 1 à 3, l'autre au module 4. Chaque partie comporte plusieurs questions sur chacun des modules.

Première partie: Le sujet sur 10 points comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. À partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

Deuxième partie : Le sujet comporte lui-même deux parties :

- l'une notée sur 8 points prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel ;
- l'autre notée sur 2 points permet d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence. En ce qui concerne l'évaluation d'un risque professionnel, elle pourra porter sur un risque dont l'étude n'est pas obligatoire. Dans ce cas, le candidat disposera de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.

E - Arts appliqués et cultures artistiques - épreuve facultative

Sans changement.



Enseignements primaire et secondaire

Classes préparatoires au CAP

Programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques

NOR: MENE0925395A

RLR: 524-8

arrêté du 8-1-2010 - J.O. du 2-2-2010

MEN - DGESCO A1-4

Vu code de l'Éducation ; avis du comité interprofessionnel consultatif du 16-12-2009 ; avis du CSE du 12-11-2009

Article 1 - Le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2010-2011 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012 pour la deuxième année de formation.

Article 3 - L'arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les certificats d'aptitude professionnelle est **abrogé** à la rentrée de l'année scolaire 2010-2011 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012 pour la deuxième année de formation.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 8 janvier 2010 Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, et par délégation, Le directeur général de l'enseignement scolaire, Jean-Michel Blanquer



Annexe

ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES

Classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle

I - Définition

Dans la voie professionnelle, l'enseignement artistique ne traitait jusqu'ici que des arts appliqués. Cette priorité demeure, mais elle s'enrichit désormais dune ouverture sur d'autres domaines artistiques et culturels dont témoigne la nouvelle appellation « arts appliqués et cultures artistiques ».

Cet enseignement appartient à l'ensemble des enseignements généraux (français, histoire, langues, sciences) dont il partage les attitudes pédagogiques et les préoccupations culturelles. Il concerne tous les élèves et bénéficie d'un horaire propre. Cet horaire se trouve augmenté dans certains CAP préparant des métiers à composante artistique par un horaire d'enseignement spécialisé dont le volume varie selon les domaines.

Quelle que soit l'une des deux parties constitutives du dispositif - « arts appliqués » ou « cultures artistiques » - , l'enseignement accorde la plus large part à la pratique, une pratique qui se veut créative et artistique, critique et culturelle

Il prend appui, dans la mesure du possible, sur les savoirs et savoir-faire acquis au collège jusqu'en classe de troisième dans le cadre des enseignements obligatoires d'arts plastiques et d'éducation musicale, comme dans celui des diverses activités artistiques facultatives.

Il est assuré:

- pour ce qui concerne les arts appliqués eux-mêmes, par les professeurs de cette discipline ;
- pour ce qui concerne l'ouverture sur les cultures artistiques, par le professeur d'arts appliqués travaillant cette fois en équipe avec des collègues de différentes disciplines (lettres-histoire ou lettres-langues vivantes par exemple) et/ou avec plusieurs partenaires extérieurs, professionnels des secteurs artistiques et culturels.

Il trouve un prolongement dans les démarches de projet et les dispositifs d'ouverture à l'art offerts à ce niveau : ateliers artistiques, projets d'action éducative (PAE) artistiques, projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP), opération « Lycéens au cinéma », etc.

Confortant les exigences du socle et en fonction des attendus des diplômes, les enseignements arts appliqués et cultures artistiques développent chez les élèves :

- la dimension citoyenne en encourageant l'autonomie et l'esprit d'initiative, l'ouverture aux autres et la capacité à travailler en équipe, le sens des responsabilités ;
- l'épanouissement personnel en élargissant les connaissances, en favorisant la construction d'une opinion personnelle, la formation du goût et de la sensibilité à travers le développement de la curiosité, de l'esprit critique, de la créativité, de l'expression et de l'aisance à communiquer ;
- l'acquisition de méthodes de travail dans le cadre d'une démarche expérimentale s'appuyant sur un raisonnement argumenté et rigoureux.

II - Objectifs

Comme tout enseignement général, l'enseignement « arts appliqués et cultures artistiques » se propose d'aider les élèves à s'intégrer socialement, culturellement et professionnellement dans une société démocratique en faisant émerger leur projet personnel, en développant leur réflexion responsable et autonome, en les inscrivant dans des pratiques collectives et solidaires.

Dans la continuité de l'enseignement artistique reçu, l'enseignement d'« arts appliqués et cultures artistiques » vise :

- l'acquisition des moyens d'expression, des techniques et des méthodes élémentaires impliqués dans toute démarche artistique ;
- la connaissance de quelques œuvres, auteurs et mouvements relevant du patrimoine comme de la création contemporaine, constituant autant de repères essentiels dans l'histoire de l'art ;
- l'entraînement à une réflexion critique susceptible d'assurer progressivement l'autonomie du jugement de l'élève. De manière spécifique, cet enseignement centré sur le design de produits, de communication, d'espace, d'environnement, vise :
- l'acquisition de méthodes privilégiant l'observation, l'exploration, l'investigation, l'analyse comparative et critique ;
- l'acquisition de pratiques techniques de notation, d'expression, de représentation passant par la maîtrise des gestes, outils, procédés essentiels ;
- l'acquisition d'informations relatives à l'évolution du design au cours du XXème siècle.

Globalement, il se propose de donner aux élèves les moyens de développer une attitude informée, curieuse, critique et vigilante portant sur leur environnement quotidien ; de réfléchir au produit, à sa conception, à son adaptation aux besoins de la société ; d'affiner leur sensibilité à l'urbanisme, à l'image, à la communication.

Dans la perspective du diplôme de CAP ou d'une éventuelle poursuite d'études sanctionnées par des diplômes de niveau IV et III, il vise :

- les acquisitions méthodologiques permettant des réinvestissements futurs ;



- le développement de l'esprit d'initiative des élèves, de leur créativité, de leur curiosité, de leur sens critique et de leur aptitude à agir avec efficacité sur leur environnement.

III - Mise en œuvre

Compte tenu de la diversité des publics préparant le CAP, il appartient aux enseignants de mettre en œuvre une méthode pédagogique adaptée, faisant une large part à l'aide individualisée et à la pédagogie du projet. Cette mise en œuvre implique des groupes à effectifs réduits.

La démarche d'enseignement met en interaction observation et analyse, recherche et concrétisation d'idées. Elle se déroule en quatre phases qui entretiennent entre elles des relations dialectiques mais qui peuvent être dissociées, leur hiérarchisation dans le temps étant induite par le sujet à traiter ou l'exercice à réaliser :

- une phase d'exploration ;
- une phase d'expérimentation ;
- une phase de réalisation ;
- une phase de verbalisation, d'échange, d'analyse critique.

Tout au long de ces quatre phases, l'enseignant privilégie une pédagogie du questionnement fondée sur le vécu de l'élève. Les exercices donnent lieu à une expression individuelle autant qu'à des travaux de groupe. Il s'agit de mettre en valeur la capacité de chacun à développer une réflexion singulière tout en s'intégrant à un groupe pour le faire progresser.

Dans cette pédagogie, les techniques de l'information et de la communication (TIC) jouent un rôle particulier selon deux modalités distinctes :

- les TIC sont sollicitées comme dans les autres disciplines pour rechercher, collecter, classer et exploiter l'information ; pour la communiquer, la visualiser et la mettre en page, soit en associant le textuel et le visuel sur des supports traditionnels (le papier), soit en associant le textuel avec la parole, le son et l'image fixe ou animée sur des supports multimédias comme le cédérom ou le DVD ;
- les TIC sont utilisées dans les disciplines artistiques, et plus particulièrement dans le champ des arts appliqués, comme des auxiliaires de création (TICC). Dans les trois domaines essentiels de l'enseignement du design (produit, communication, espace et environnement), les technologies numériques interviennent pour aider à la recherche, à la visualisation des hypothèses, à l'expérimentation et, de plus en plus souvent, à la réalisation.

Pour autant, ces outils nouveaux ne remettent pas en cause l'intérêt et la pratique des anciens. En aucun cas, ils ne sauraient dispenser chaque élève de faire appel à sa propre sensibilité, à ses possibilités réflexives et conceptuelles comme à ses aptitudes personnelles.

III. 1 Une phase d'exploration

À partir d'objets d'étude limités et au travers d'analyses de cas, de documents, d'observations de nature à éveiller sa curiosité, l'élève est mis en situation de questionner, de discriminer et de comparer des données, d'effectuer des relevés sélectifs.

Il découvre les démarches d'élaboration du produit et les contraintes auxquelles celui-ci répond (déontologie, besoin des usagers, fonctions remplies, sens du produit, modes de réalisation ou de fabrication, diffusion, etc.). À travers l'analyse guidée de cas concrets simples, l'élève conforte ses connaissances et se dote de bases culturelles, développe une attitude critique et informée, acquiert des postures de réflexion autonome.

III. 2 Une phase d'expérimentation

À partir de manipulations de techniques, d'outils (traditionnels et actuels), de supports, de méthodes diversifiées, l'élève est mis en situation de proposer des réponses, intuitives ou raisonnées, à un problème défini.

En première année, une large place est faite au « tâtonnement expérimental » fondé sur la pluralité des situations et des moyens disponibles, la diversification des approches et des points de vue.

Parallèlement, l'élève justifie ses démarches et les traces en résultant.

III. 3 Une phase de réalisation

À partir d'une demande limitée et clairement définie, pour traiter un problème actuel, concret, correspondant à ses centres d'intérêt et capable d'élargir ses savoirs, tant pratiques que culturels et méthodologiques, l'élève est mis en situation d'organiser une planification simple, de proposer des hypothèses en réponse à un cahier des charges élémentaire, de concrétiser ses idées, de justifier ses choix.

Le résultat de ses recherches est le témoignage d'un parcours, il est visualisé sous forme de croquis, de « rough », de photographies, de maquettes d'étude utilisant des matériaux appropriés. Il est succinctement commenté, oralement et par écrit.

III. 4 Une phase de verbalisation, d'échange, d'analyse critique

Cette phase peut intervenir à chaque étape de la formation. Elle permet à l'élève de porter un regard critique sur sa production, de mesurer son adéquation aux critères énoncés, d'ajuster, d'améliorer ou de faire évoluer son travail, d'aborder l'étape suivante avec de nouvelles compétences.

Éprouvant le besoin de faire le point sur ses résultats, l'élève est conduit à confronter sa performance à celle de ses camarades, pour se situer, pour progresser et pour s'inscrire dans la démarche collective.



Ces situations constituent donc un moment privilégié de la formation. L'enseignant les organise en concertation avec le groupe-classe. Il tient compte de la capacité de chacun à s'exprimer en public. En mettant en tension l'analyse des productions et les objectifs visés, il trouve ainsi l'occasion d'ancrer les savoirs mais aussi, par une approche exigeante et objective, de donner confiance aux élèves et de valoriser leurs efforts.

IV - Histoire des arts

(cf. Organisation de l'enseignement de l'histoire des arts à l'école primaire, au collège et au lycée, fixée par l'arrêté du 11 juillet 2008 - BO n° 32 du 28 août 2008).

Composante naturelle de la discipline « arts appliqués et cultures artistiques », l'histoire des arts irrigue l'ensemble du programme. Chaque démarche créative en vue d'élaborer un projet, et en fonction de celui-ci, est adossée à la fréquentation et à l'étude des œuvres et des créateurs. L'approche sensible et cognitive des œuvres contribue à la construction d'une culture partagée, personnelle et ambitieuse, qui enrichit et vivifie les pratiques, les singularise. Outre les acquis purement disciplinaires, cet enseignement conforte les acquis du socle commun, notamment sur l'ensemble de la compétence 5 « La culture humaniste ». Par la mise en perspective d'œuvres récentes ou issues du passé, appartenant au patrimoine mondial ou de proximité, comme par la mise en relation d'œuvres appartenant à des civilisations différentes, il donne des clés de lecture du monde et fonde la compréhension d'un savoir « vivre en société », actuel et responsable.

L'histoire des arts s'inscrit explicitement dans un croisement des enseignements, généraux et professionnels. Cette nouvelle approche, interdisciplinaire mais tenant compte des spécificités de chacune des disciplines, renforce les relations que les professeurs d'arts appliqués entretiennent déjà avec les autres membres de l'équipe pédagogique.

L'histoire des arts concerne six grands domaines artistiques : les arts de l'espace, les arts du langage, les arts du quotidien, les arts du son, les arts du spectacle vivant, les arts du visuel. Elle couvre pour le lycée une période historique qui s'étend du XVIème siècle à nos jours (en seconde : du XVIème au XVIIIème siècle ; en première : le XIXème siècle ; en terminale : le XXème siècle et notre époque), sans toutefois exclure des incursions ponctuelles vers d'autres époques. Une marge de liberté pédagogique est laissée au professeur en fonction des projets proposés aux élèves. Dans le cadre du CAP, cet enseignement sera en adéquation avec les périodes traitées en histoire-géographie.

Le programme d'histoire des arts s'articule au programme d'arts appliqués et cultures artistiques :

- Ensemble commun obligatoire, « figures imposées » et « figures libres » : design de produits, design de communication, design d'espace et d'environnement.
- Ensemble optionnel: arts du son, arts visuels, patrimoines, spectacle vivant.

Dans le cadre de l'enseignement des arts appliqués et cultures artistiques et par les démarches qui lui sont propres, l'histoire des arts contribue à rendre les élèves capables :

- d'identifier une œuvre emblématique, de la situer dans son contexte historique et géographique de création ;
- d'analyser une œuvre ou un produit dans ses diverses composantes, dans ses formes, ses techniques, ses usages, dans sa production de sens et de distinguer ses fonctions ;
- de repérer les croisements entre les divers domaines artistiques, les influences et les perméabilités entre les différentes cultures ;
- de développer sereinement une attitude d'amateur averti ou une pratique créative dans une perspective élargie.

V - Programme

Le programme comprend deux dimensions : une dimension pratique et une dimension culturelle. Le temps d'enseignement se partage, lui, en trois ensembles complémentaires aux fonctions différentes, mais aux objectifs pédagogiques cohérents : un ensemble commun obligatoire et un ensemble libre, relevant tous deux du design, et un ensemble optionnel. Chacun de ces ensembles prend en compte, à sa façon, les deux dimensions pratique et culturelle.

Comme dans les autres disciplines d'enseignement général assurées en lycée professionnel, le programme ne différencie pas les contenus de la première année des contenus de la deuxième année. Il appartient à l'enseignant de prévoir une progression de formation en privilégiant un approfondissement continu et en dissociant éventuellement, lorsque cela lui paraît nécessaire, la dimension pratique et la dimension culturelle qui sont en interaction constante. Le volume horaire global alloué à la formation (100 à 110 heures sur deux années) est fractionné en 50 % pour l'ensemble commun obligatoire, 25 % pour l'ensemble libre, 25 % pour l'ensemble optionnel. Donnée à titre indicatif, cette partition peut être modulée par l'établissement en fonction de sa politique éducative et du contexte local, tout en respectant le volume horaire global et le principe de trois ensembles où les deux premiers, consacrés au design, restent largement prioritaires.

Des regroupements sous forme de sessions spécifiques de plusieurs heures ou plusieurs journées sont conseillés pour l'ensemble optionnel dont l'efficacité est alors accrue.



100 à 110 heures sur deux ans		
50 %	25 %	25 %
Arts appliqués		Cultures artistiques
Ensemble commun obligatoire	Ensemble libre	Ensemble optionnel
Design de produits		Option « arts du son »
et		ou
Design de communication		Option « arts visuels »
et		ou
Design d'espace et d'environnement		Options « patrimoines »
		ou
		Option « spectacle vivant »

V. 1 L'ensemble commun obligatoire (ou « les figures imposées »)

Clairement défini dans ses objectifs et dans ses contenus, il constitue le socle de la formation et correspond environ à 50 % de l'horaire global. L'intérêt évident porté par les élèves aux productions du design, qu'elles soient directement liées à leur spécialité professionnelle ou, plus largement, à l'univers dans lequel ils évoluent, justifie que l'ensemble commun obligatoire soit entièrement consacré à une première approche du design de produits, de communication et d'espace et d'environnement, dans la suite logique de l'initiation aux arts du quotidien engagée lors de la scolarité antérieure.

Il convient de rappeler qu'il ne s'agit en aucun cas d'un enseignement du design à visée professionnalisante, mais d'une sensibilisation aux démarches de conception et aux productions du design. En conséquence, l'enseignant fait des choix parmi les propositions du programme et établit des hiérarchies pour mieux adapter son enseignement à l'extrême diversité des situations, en privilégiant l'étude de cas simples correspondant au niveau et aux centres d'intérêt des élèves.

V. 1. 1 Le design de produits

Il traite de la relation entre l'homme et les objets, objets réalisés en série ou non : objets usuels, textiles, accessoires, mobiliers.

L'étude de l'objet unique ou de l'objet de série pourra servir d'appui aux activités suivantes :

- À l'aide d'une grille de questionnement, procéder oralement ou par écrit
- . au repérage des matériaux ;
- . à la description des formes ;
- à l'identification des fonctions.
- Avec des matériaux pouvant être aisément travaillés en classe ou à l'atelier (papier, carton, matériaux souples, bois, terre, etc.) procéder à des manipulations expérimentales.
- À partir d'un ou plusieurs objets ayant la même fonction d'usage, relever sous forme de croquis analytiques des assemblages, des liaisons, des aspects de surface, des couleurs.
- À partir d'objets d'époques différentes, repérer les analogies et les différences :
- . de matériaux ;
- . d'ergonomie;
- . d'aspect.
- En référence à une demande clairement circonscrite, proposer, sous forme de croquis ou de maquette en volume, des réponses à un problème simple, lié à une étude de cas préalable.

Notions essentielles abordées	Pistes d'étude liées aux notions	Exemples de produits	Exemples d'approches transversales
Fonctions Formes Matériaux	Objet unique / objet de série - l'objet unique relevant de l'artisanat d'art, prototype expérimental - l'objet de série relevant de la courte série des objets numérotés, éventuellement signés ou de la grande série des objets industriels Standardisation / distinction - la standardisation : caractères communs et constants des objets produits en grande série - la distinction : caractères particuliers de l'objet unique ou personnalisé	L'objet usuel - les outils d'écriture - les outils d'atelier - les ustensiles de cuisine L'objet mythique - le couteau suisse - la 2CV - le blue-jean L'objet jetable - la vaisselle - le rasoir - l'appareil photo	Un concept - la transparence - le gonflable - l'hybride Une action - s'asseoir - travailler - se restaurer



V. 1. 2 Le design de communication

Il traite de la relation entre l'homme et le message et, d'une façon générale, de l'information dans les secteurs visuel et audiovisuel : graphisme, édition, publicité, images, multimédia.

L'étude d'une campagne publicitaire ou d'un mode d'emploi pourra servir d'appui aux activités suivantes :

- À l'aide d'une grille fournie par le professeur, procéder oralement ou par écrit : au dépouillement des magazines ; à l'identification des différents médias ; au recensement des différents moyens iconiques.
- Avec des éléments iconiques ou textuels, fournis par le professeur ou choisis par l'élève (images de synthèse, photographies, coupures de presse, etc.), procéder à des manipulations expérimentales.
- En ville, à l'aide d'un scénario d'enquête, procéder à un reportage photographique ou à un relevé sous forme de croquis de supports de communication (mobilier urbain à vocation informative, enseignes, signalétique, etc.)
- À partir d'une ou plusieurs productions ayant le même objectif de communication, relever sous forme de croquis analytiques des éléments caractéristiques.
- À partir d'une ou plusieurs productions d'époques diverses, repérer les analogies et les différences : de support et de technique ; de formes graphiques et typographiques ; de ton.
- En référence à une démarche clairement circonscrite, proposer, sous forme de croquis, de montage ou de maquette en volume, des réponses à un problème de communication lié à une étude de cas préalable.

Notions essentielles abordées	Pistes d'étude liées aux notions	Exemples de produits	Exemples d'approches transversales
Fonctions Formes Supports	La campagne publicitaire Visées: - commerciale - humanitaire - politique Stratégies de mise en œuvre Le mode d'emploi - les explications - les consignes de montage - la valorisation	Les codes et répertoires culturels - les codes socioculturels - l'image-citation - l'art et la publicité La signalétique - les parcours fléchés - la signalétique urbaine - les pictogrammes	Un concept - l'événement - le détournement - la séduction Une action - décoder - conditionner - persuader

V. 1. 3 Le design d'espace et d'environnement

Il traite de la relation de l'homme avec son environnement et concerne plus particulièrement l'aménagement des espaces privés et publics.

L'étude d'un lieu de vie, de travail ou de loisir, pérenne ou éphémère, pourra servir d'appui aux activités suivantes :

- À l'aide d'une grille de questionnement fournie par le professeur, procéder oralement ou par écrit :
- au repérage des principes constructifs ;
- . à la description des formes ;
- à l'identification des fonctions.
- Avec des matériaux pouvant être aisément travaillés en classe ou à l'atelier (papier, carton, matériaux souples, bois, terre, etc.), réaliser des maquettes d'étude testant différentes hypothèses de résolution de problèmes simples.
- En ville, à l'aide d'un scénario d'enquête, procéder à un reportage photographique ou à un relevé sous forme de croquis d'aménagements ou de scénographies urbaines.
- À partir d'une ou plusieurs organisations d'espaces ayant la même destination, relever sous forme de croquis analytiques des associations de plans, de volumes, de matériaux, de couleurs.
- À partir d'espaces et d'environnements géographiques ou historiques diversifiés, repérer les analogies et les différences :
- . d'apparence ;
- . de matériaux ;
- . de structures.
- En référence à une démarche clairement circonscrite, proposer, sous forme de croquis, de montage ou de maquette volume, des réponses à un problème d'espace et d'environnement limité, lié à une étude de cas préalable.



Notions essentielles abordées	Pistes d'étude liées aux notions	Exemples de produits	Exemples d'approches transversales
Fonctions Formes Principes constructifs Matériaux et matières	Les lieux de vie, de travail, de loisir Le pérenne et l'éphémère	Les codes et répertoires culturels - l'école - le musée - le théâtre - la médiathèque L'espace ludique - le terrain de jeu - le stade L'habitat vernaculaire - la yourte mongole - l'habitat troglodyte - les bateaux-maisons	Un concept - l'habitat / l'habitacle / l'habit - l'urbain - le dedans / le dehors Une action - danser - se rencontrer - franchir

V. 2 L'ensemble libre (ou « les figures libres »)

Ce cadre, qui correspond approximativement à 25 % de l'horaire global, est laissé à l'enseignant d'arts appliqués qui en dispose librement, dans le respect des objectifs de formation fixés par le programme en prenant en compte le niveau et le goût des élèves, les ressources de l'établissement et, de façon générale, le contexte sous toutes ses formes. Il prend toutes les initiatives pédagogiques qui lui paraissent opportunes, qu'il s'agisse d'une démarche interne à la discipline, d'une ouverture à l'environnement pédagogique et culturel, de la réalisation de projets conjoints avec les enseignements artistiques professionnels de certains CAP, ou de toute autre question.

En conséquence, les items ci-dessous sont donnés à titre d'exemple. Ils n'imposent rien. Ils visent simplement à éclairer le propos.

Une démarche interne à la discipline

Dans une démarche interne à la discipline, l'enseignant d'arts appliqués peut notamment :

- revenir en cas de nécessité sur les points du programme commun obligatoire qui n'auraient pas été assimilés ;
- procéder à une mise à niveau de ceux qui n'auraient pas pu bénéficier jusque-là d'une formation suffisante ;
- aborder de nouvelles questions afin de donner une ampleur accrue à l'enseignement en traitant par exemple :
- . pour le design de produits, de la personnalisation par l'utilisateur de l'objet de série (la notion de « tunning »),
- . pour le design de communication, de l'évolution de l'affiche dans le champ institutionnel, culturel ou publicitaire (Toulouse-Lautrec, Cassandre, Paul Colin, Savignac, Jean-Paul Goude, etc.),
- pour le design d'espace et d'environnement, des espaces de transition dans l'architecture privée selon différentes cultures (le circuit d'approche de la maison japonaise, le couloir conduisant au patio de la maison arabe, le perron sous marquise du pavillon francilien de banlieue au début du XXème siècle);
- aborder plus généralement les points communs et les différences entre arts plastiques, design, métiers d'art et les situer dans le cadre global de l'histoire des arts ;
- expérimenter de façon approfondie les nouvelles technologies en utilisant plusieurs logiciels de création concernant les arts visuels, en particulier le design de communication ;
- engager une réflexion sur le programme des deux années préparant au CAP en le situant dans l'ensemble du cursus et par rapport à une poursuite d'études conduisant éventuellement jusqu'au niveau III en arts appliqués. Une démarche d'ouverture à l'environnement pédagogique et culturel

Dans une démarche d'ouverture à l'environnement pédagogique et culturel, l'enseignant d'arts appliqués peut notamment :

- entrer en relation avec les autres disciplines d'enseignement général assurées au lycée pour travailler sur des thèmes communs, des questions, des problématiques complémentaires qui peuvent donner lieu à des approches croisées et instaurer une véritable interdisciplinarité aidant les élèves à mieux percevoir le sens de leurs études ;
- consolider les relations entre l'enseignement et la création, l'école et les lieux de vie artistique et culturelle en utilisant au mieux, de façon ponctuelle ou continue :
- . les ressources offertes par l'environnement : institutions de formation, musées (des beaux-arts, arts et métiers, arts et industries, ethnographiques), monuments, chantiers, paysages (urbains, ruraux, industriels),
- le calendrier des manifestations : festivals divers, spectacles itinérants, expositions temporaires,
- les rencontres avec des professionnels sur leur lieu de travail : ateliers d'artistes ou d'artisans, sièges d'agences d'architecture, studios de design, etc.

Une démarche visant la réalisation de projets conjoints avec les enseignements professionnels de certains CAP comportant une composante artistique

L'enseignant d'arts appliqués peut notamment, dans le cadre de certains CAP - arts du bois, du feu, du métal, arts de la reliure, art textile et mode, communication, environnement, gravure, musique, spectacles :

- expérimenter des situations de rencontre avec les métiers d'art, l'art contemporain, les techniciens, les artistes ;



- traiter un même sujet d'étude dans le cadre de la sensibilisation au design et dans celui de l'atelier professionnel, confronter démarches et résultat.

V. 3 L'ensemble optionnel ou « les choix offerts par le menu »

Il fait partie de l'horaire global de la formation. En revanche, il fait appel à l'initiative et à l'autonomie de l'établissement. C'est l'ensemble de l'ouverture à d'autres pratiques, à d'autres cultures artistiques, à d'autres domaines artistiques. Compte tenu de l'évolution des tendances culturelles et de la création contemporaine qui privilégie les croisements, cet ensemble comporte quatre grandes options : arts du son, arts visuels, patrimoines, spectacle vivant.

Chacune de ces options implique un partenariat interne entre des enseignants de l'établissement et/ou un partenariat externe avec des structures culturelles, des artistes, des professionnels du secteur artistique et culturel. Ces options, même si elles comportent des dominantes disciplinaires fortes, ne sont pas étanches les unes aux autres. Elles peuvent au contraire donner lieu à passerelles et à nouveaux positionnements : ainsi, la musique, inscrite de plein droit dans l'option « arts du son », trouve également sa place dans l'option « spectacle vivant » ; la danse, située dans l'option « spectacle vivant », peut légitimement apparaître dans l'option « arts visuels », etc. En conséquence, il appartient à l'équipe - enseignants et partenaires - de procéder sur place aux redistributions que justifie le projet artistique de l'établissement et qu'autorisent les ressources humaines et matérielles disponibles sur place ou dans l'environnement proche.

De la même façon, il lui revient de déterminer les parts relatives à la pratique et à l'approche culturelle avec le souci de privilégier constamment la qualité de la démarche et du résultat.

Par ailleurs, chaque option rassemblant plusieurs domaines artistiques, il convient, non pas de tout explorer (le temps imparti ne le permet d'ailleurs pas), mais de faire un choix clair privilégiant les critères pédagogiques et de faisabilité. V. 3. 1 L'option arts du son

L'intitulé « arts du son » recouvre notamment les musiques vocales et instrumentales mais aussi les sons enregistrés, restitués, montés, transformés, les bruitages. Dans le cadre de cette option, l'établissement noue un partenariat externe avec un conservatoire ou une école de musique, et s'associe la compétence ponctuelle de spécialistes divers : professeurs d'éducation musicale en lycées et collèges, techniciens du son, bruiteurs, etc.

À titre indicatif, le programme détaille ci-dessous le type de formation qui peut être proposé dans le cadre de l'environnement musical et sonore.

Éléments essentiels abordés	Pistes d'étude liées aux éléments	Exemples de productions sonores et musicales
L'instrument Le son	Une chaîne de production sonore (microphone, enregistrement, traitement, restitution)	Une bande sonore pour une séquence filmée
La bande son	Quelques outils de traitement audionumériques	Un programme musical pour la radio
	Quelques instruments de musique d'aujourd'hui	
	La programmation musicale à la télé et à la radio, sur le net	
	Quelques rapports du son à l'image dans les séquences filmées	

V. 3. 2 L'option arts visuels

L'intitulé « arts visuels » recouvre notamment les arts plastiques, la photographie, l'infographie, le cinéma, la vidéo. Dans le cadre de cette option, l'établissement noue un partenariat externe avec, par exemple, une salle de cinéma d'art et d'essai, un studio d'audiovisuel, les services spécialisés d'un CRDP ou d'un CDDP, et s'associe le concours de professionnels de ces domaines.

À titre indicatif, le programme détaille ci-dessous le type de formation qui peut être proposé dans le cadre du cinéma. Les possibles pistes d'étude peuvent donner lieu aux activités suivantes :

- Définir la notion de plan.
- Projeter, par écrit ou à l'aide de notes graphiques, un plan.
- Réaliser un plan.
- Commenter un plan.
- Observer et analyser des plans (photographie, cinéma, télévision).



Éléments essentiels abordés	Pistes d'étude liées aux éléments	Exemples de productions
Le plan en tant qu'il fédère les éléments fondateurs du langage des images et des sons :	Les principales composantes d'un plan : - la durée (courte, longue)	Quelques types de plans photographiques et cinématographiques Une courte séquence d'un film de
- espace	- le cadre (échelle des plans, profondeur de champ)	fiction, d'un documentaire ou d'un
- durée - narration	- la fixité ou les mouvements de la caméra (travelling, panoramique, caméra à l'épaule, zoom)	dessin animé
- traitement des personnages	- l'angle de prise de vue (plongée/contre-plongée)	
- traitement de la lumière	- la qualité de l'image (noir et blanc/couleur, grain)	
- traitement de la matière sonore	- la qualité du son (direct, off, rapporté)	

V. 3. 3 L'option patrimoines

L'intitulé « patrimoines » recouvre notamment l'architecture, les collections, les champs de fouilles, la restauration d'œuvres d'art et l'artisanat d'art.

Dans le cadre de cette option, l'établissement noue un partenariat externe avec, par exemple, un musée (d'art, d'arts et métiers ethnographiques), un chantier de fouilles, un atelier de restauration, un atelier d'artisan d'art, etc. À titre indicatif, le programme détaille ci-dessous le type de formation qui peut être proposé dans le cadre de l'architecture. Dans celui-ci, le partenaire peut être un musée, un monument, un conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) en association avec des professionnels divers : conservateurs de musées, architectes des monuments historiques et autres, restaurateurs d'œuvres d'art.

Les possibles pistes d'étude peuvent donner lieu aux activités suivantes :

- En ville, à l'aide d'un scénario d'enquête, procéder à un reportage photographique sur quelques façades d'époques différentes.
- Faire le plan d'une église romane, d'une halle gothique, d'une fortification du XXVIIème siècle.
- Comparer quelques tours d'époques et de fonctions différentes.

Éléments essentiels abordés	Pistes d'étude liées aux éléments	Exemples d'objets d'étude
Le parti :	Une architecture civile, ou religieuse, ou militaire :	Un hôtel de ville
- la symétrie	- avant le XXème siècle	Une église
- la verticalité	- au XXème siècle	Un ouvrage défensif
- l'horizontalité		Une cité d'habitat
- le contraste		Un bâtiment culturel
- le plein et le vide		Un ouvrage d'art
Les matériaux naturels et fabriqués		

V. 3. 4 L'option spectacle vivant

L'intitulé « spectacle vivant » recouvre notamment le théâtre, la danse, le cirque, le spectacle de rue.

À titre indicatif, le programme détaille ci-dessous le type de formation qui peut être proposé dans le cadre du théâtre. Dans celui-ci, l'établissement noue un partenariat avec une compagnie théâtrale subventionnée et s'associe le concours de professionnels divers : metteur en scène, comédien, décorateur, costumier, technicien de la lumière et du son, etc.

Les possibles pistes d'étude peuvent donner lieu aux activités suivantes :

- Esquisser l'interprétation d'un personnage.
- Mettre en voix et en espace un extrait de texte.
- Réaliser un élément de décor, une maquette, un masque, un costume ou un accessoire.



Éléments essentiels abordés	Pistes d'étude liées aux éléments	Exemples de productions
Le jeu de l'acteur	Les expressions vocales, du parlé au chanté	L'interprétation du personnage
Le lieu théâtral et l'espace scénique	Le regard, le geste, le mouvement	La maquette d'un théâtre
Le décor et les objets scéniques	Les différents types de théâtre : - antique - élisabéthain - à l'italienne	Un décor, un masque, une marionnette, un costume
	hors les mursQuelques dispositifs scéniques :frontalbifrontalen rond	
	La marionnette, le masque. Les accessoires	



VI - Référentiels

VI. 1 L'ensemble commun obligatoire (ou « les figures imposées »)

	oire (ou « les figures imposées »)	T
Design de produits		
Capacités	Connaissances	Attitudes
- Noter graphiquement de manière explicite et lisible - Représenter ou exprimer une intention, notamment en utilisant les TIC - Réaliser un volume simple - Expérimenter en volume : . des assemblages, des liaisons, des constructions . des relations de formes - Repérer des procédés techniques - Comparer des produits selon des critères précis - Établir des hiérarchies - Reconnaître quelques éléments et stylistiques et artistiques - Émettre des hypothèses d'identification de l'utilisateur - Réaliser une maquette d'objet (ou de	Fonctions Fonction d'usage / fonction d'estime dans leurs dimensions : - Ergonomique - Technique - Économique - Sociologique - Écologique - Sémantique - Poétique Formes Éléments et relations plastiques Matériaux : - Identité - Origine - Qualités intrinsèques - Disponibilité à la mise en œuvre	Manifester de la curiosité pour son environnement, développer son sens de l'observation, élargir sa perception du particulier à l'universel Développer le goût du raisonnement fondé sur une argumentation Distinguer le statut de la production
partie d'objet) simple en utilisant les notions abordées - Présenter sa démarche, justifier ses choix en utilisant un vocabulaire précis, porter un regard critique sur sa production Design de communication		Acquérir un esprit critique Développer l'esprit citoyen : prendre
Capacités	Connaissances	conscience des besoins d'autrui et
 Noter graphiquement de manière explicite et lisible Représenter ou exprimer une intention, notamment en utilisant les TIC Réaliser un volume simple Choisir et isoler les éléments signifiants Construire de façon empirique des organisations de surfaces, de textes, d'images, de textures Repérer des procédés techniques Comparer des productions selon des critères précis Établir des hiérarchies Reconnaître quelques éléments et stylistiques et artistiques Émettre des hypothèses d'identification de l'utilisateur Réaliser une proposition de 	Fonctions - Informative - Narrative - Incitative - Poétique Formes - Éléments iconiques et typographiques - Éléments verbaux - Éléments gestuels - Relation des éléments entre eux Supports - Caractéristiques - Possibilités et limites d'utilisation	Avoir conscience des incidences de l'espace, du produit et de la communication sur le comportement des usagers Se positionner en tant que consommateur averti, acteur impliqué dans l'évolution de la Cité et force de proposition
communication visuelle élémentaire en utilisant les notions abordées - Présenter sa démarche, justifier ses choix en utilisant un vocabulaire précis, porter un regard critique sur sa production		



Design d'espace et d'environnement		
Capacités	Connaissances	Attitudes
Capacités - Noter graphiquement de manière lisible - Représenter une intention, notamment en utilisant les TIC - Réaliser un volume simple - Expérimenter : . des relations plein/vide . des associations de matières, de textures . des incidences de lumière/ombre . des itinéraires de circulation - Repérer des procédés techniques - Comparer des productions selon des critères précis - Établir des hiérarchies - Reconnaître quelques éléments artistiques et stylistiques - Émettre des hypothèses d'identification de l'usager - Réaliser une proposition d'organisation de l'espace en utilisant les notions abordées	Fonctions Dimensions: - Ergonomique - Technique - Esthétique - Sémantique Formes - Structures - Composantes tridimensionnelles - Relations entre elles Principes constructifs, matériaux et matières - Identité - Origine - Qualités intrinsèques - Valeur symbolique	Manifester de la curiosité pour son environnement, développer son sens de l'observation, élargir sa perception du particulier à l'universel Développer le goût du raisonnement fondé sur une argumentation Distinguer le statut de la production Acquérir un esprit critique Développer l'esprit citoyen : prendre conscience des besoins d'autrui et s'intégrer à la vie collective Avoir conscience des incidences de l'espace, du produit et de la communication sur le comportement des usagers Se positionner en tant que
		consommateur averti, acteur impliqué dans l'évolution de la Cité et force de proposition

Évaluation

1. Niveau d'information - 2. Niveau de maîtrise des moyens d'expression - 3. Niveau d'analyse et d'expérimentation - 4. Niveau de maîtrise méthodologique.

Attendus	Degré d'approfondissement
Les différentes caractéristiques sont observées, identifiées et analysées	2
Les arguments sont justifiés	1
Les bases du vocabulaire spécifique sont maîtrisées	2
Une comparaison est établie entre différentes productions	2
Les contraintes de la demande sont respectées	4
Les propositions sont créatives et réalistes	3
La traduction graphique est explicite	1
L'utilisation des TIC et de quelques logiciels est correcte	2



VI. 2 L'ensemble optionnel

VI. Z L erisemble optionnel		T
Arts du son	-	
Capacités	Connaissances	Attitudes
- Percevoir quelques traits musicaux	Sons et musiques	
caractéristiques	- l'instrument	
- Enchaîner des extraits sonores pour	- le son	
une séquence filmée	- la bande son	
- Utiliser un ou plusieurs logiciels		
spécialisés	Le logiciel musical	
- Identifier les sources sonores dans des	Le vocabulaire sur le timbre	Construction d'une vie culturelle
musiques d'aujourd'hui	Les éléments de la chaîne de production sonore	personnelle : fréquentation de lieux
- Utiliser un système simple	Les caractéristiques de la musique d'une	d'exposition, de manifestations et
d'enregistrement	séquence filmée	spectacles culturels (musée, cinéma,
Arts visuels		théâtre, concert, etc.)
Capacités	Connaissances	
- Effectuer un cadrage avec un appareil	Cinéma	
photo	- Le plan	
- Effectuer un cadrage avec une caméra	·	Développement de la sensibilité, de la
- Réaliser trois types de plans	Définitions essentielles	curiosité et de l'esprit critique
convenablement éclairés	Écriture et réalisation d'un plan	
	Éléments d'analyse d'un plan et mise en	
	relation avec des éléments de culture	Créativité et engagement
	cinématographique	
Patrimoines		
Capacités	Connaissances	Acceptation de l'autre et ouverture à
- Savoir lire le plan et la façade d'un	Architecture	ce qui est différent des standards
édifice et en nommer les principaux	- Le parti	culturels
éléments constitutifs	- Les matériaux naturels et fabriqués	
- Commenter une photo d'architecture	1	
moderne	Méthode d'observation	
- Connaître quelques caractéristiques de	Éléments de vocabulaire technique	Développement de la communication
deux ou trois styles architecturaux	Quelques repères culturels	et de l'écoute pour partager et pour
Spectacle vivant		élaborer un travail en équipe
Capacités	Connaissances	
- Se situer dans l'espace en disant un	Théâtre	
texte	- Le ieu de l'acteur	
- Intégrer des contraintes techniques et	- Le lieu théâtral	
artistiques dans une réalisation	- Le décor et les objets scéniques	
- Justifier un point de vue critique sur un		
spectacle	Le comportement sur le plateau	
	Éléments de vocabulaire technique	
	Quelques repères culturels	
	Quoiquos reperes outureis	

Évaluation

1. Niveau d'information - 2. Niveau de maîtrise des moyens d'expression - 3. Niveau d'analyse et d'expérimentation - 4. Niveau de maîtrise méthodologique.

Attendus	Degré d'approfondissement
Les différentes caractéristiques des œuvres et des productions sont observées, identifiées et analysées	2
Les arguments sont justifiés	2
Les bases du vocabulaire spécifique sont maîtrisées	2
Une comparaison est établie entre différentes œuvres et productions	2
Les contraintes de la demande sont respectées	4
Les propositions sont créatives et pertinentes	2
Le travail est mené avec implication	2



Enseignements primaire et secondaire

Classes préparatoires au CAP

Programme d'enseignement de français

NOR: MENE0925411A

RLR: 524-8

arrêté du 8-1-2010 - J.O. du 2-2-2010

MEN - DGESCO A1-4

Vu code de l'Éducation ; avis du comité interprofessionnel consultatif du 1-12-2009 ; avis du CSE du 12-11-2009

Article 1 - Le programme d'enseignement de français pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2010-2011.

Article 3 - Les dispositions figurant dans l'arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement du français et d'histoire-géographie pour les certificats d'aptitude professionnelle sont **abrogées** à la rentrée de l'année scolaire 2010-2011.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 8 janvier 2010 Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, et par délégation, Le directeur général de l'enseignement scolaire, Jean-Michel Blanquer



Annexe FRANÇAIS

Classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle

Introduction

L'enseignement du français dans les classes préparatoires au CAP mène à leur terme les exigences de l'enseignement du français en collège : la maîtrise de l'expression orale et écrite, l'affirmation d'une identité culturelle fondée sur le partage de connaissances, de valeurs et de langages communs.

Le diplôme du CAP garantit qu'au terme du cursus de formation, dans la logique du socle commun de connaissances et de compétences, le candidat est désormais capable de :

- se construire : en développant une réflexion sur son identité et son devenir social, sur son histoire personnelle, familiale, scolaire et professionnelle ;
- s'insérer dans le groupe des pairs : en mesurant en quoi la construction de soi passe par le rapport avec les autres ;
- s'insérer dans l'univers professionnel : en comprenant les enjeux sociaux et économiques des discours professionnels ;
- s'insérer dans la Cité : en interrogeant la relativité des coutumes et des discours pour fonder un socle de valeurs partagées dans le cadre social d'aujourd'hui.

Dans cette perspective, la connaissance de la langue et sa mise en pratique dans les activités d'expression orale, de lecture et d'écriture sont à la fois moyens et finalités.

En lien avec les autres enseignements généraux et avec les enseignements professionnels, le programme de français contribue à l'acquisition d'une culture commune. Les problématiques et les supports qu'il propose croisent un enseignement pluridisciplinaire de l'histoire des arts qui s'inscrit dans le prolongement du collège.

I - Finalités

L'enseignement du français en CAP vise l'acquisition de quatre compétences :

- entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer ;
- entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire :
- devenir un lecteur compétent et critique ;
- confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.

II - Capacités

La compréhension de soi, du monde environnant, de l'univers professionnel, de la Cité, prend appui sur les capacités suivantes :

Savoir organiser sa pensée, savoir réfléchir

- reformuler ce que l'on vient d'apprendre et expliquer ce que l'on vient de faire ;
- effectuer une recherche et confronter des informations ;
- mobiliser ses connaissances, les formaliser, les réutiliser ;
- passer du préjugé au raisonnement.

Savoir lire, savoir écrire

- lire tous les discours et tous les genres de textes ;
- saisir l'organisation et les enjeux des messages écrits et oraux ;
- prendre en compte le destinataire ; choisir le type de discours attendu dans une production écrite ou orale ;
- utiliser une langue correcte et les codes requis dans une situation de communication.

Savoir s'exprimer à l'oral et à l'écrit, savoir écouter

- se dire, dire le monde, avec un vocabulaire précis (narration, description, exposition);
- prendre sa place dans les débats contemporains (argumentation) ;
- prendre conscience des usages personnels et sociaux de la langue, les réutiliser.

Savoir puiser dans les productions littéraires et culturelles

- découvrir la permanence des grandes questions qui se sont posées à l'homme ;
- prendre en compte la diversité des réponses qui leur ont été apportées ;
- faire porter l'analyse et l'explication sur des productions fictionnelles.

III - Attitudes

- Accepter d'entrer dans l'échange oral.
- Mettre son expérience à distance par la lecture et l'écriture.
- Être curieux de l'expérience des autres à travers les livres, les films, les images.
- Être conscient de la diversité de la communauté humaine, des codes et des usages sociaux.
- S'intéresser à l'actualité.
- Accepter de relire et de réécrire pour progresser et mener un projet à son terme.



IV - Démarches

1. Problématiques et pratiques de lecture

Les capacités visées par l'enseignement du français sont travaillées à partir des problématiques et pratiques de lecture suivantes.

Se construire	 Individualisme et altérité Recherche et affirmation de soi La marge et la norme 		
S'insérer dans le groupe	 - La mise en scène et la résolution du conflit - Se dire et dire le monde avec humour - Rituels d'intégration, rites de passage et traditions 		
S'insérer dans l'univers professionnel	 Responsabilité individuelle et collective Représentations, valorisation et dévalorisation du monde du travail Travail et réalisation de soi / travail et négation de soi 		
S'insérer dans la Cité	 Cultures communautaires et mondialisation Récits de voyage et représentations de l'autre Découverte de l'autre et confrontation des valeurs 		

L'enseignant organise autour de ces problématiques des activités dont l'enjeu est de mener à terme une lecture, d'un extrait ou d'une œuvre, pour en construire le sens. Dans cette perspective, l'enseignant fait varier les modalités de lecture suivantes.

Les lectures cursives

Elles se pratiquent sur tous les textes ou supports visuels, dès lors qu'il s'agit d'en prendre connaissance globalement. C'est la forme de lecture la plus libre et la plus courante. Elle permet la découverte d'un grand nombre de textes. Elle se pratique aussi bien dans l'espace du cours qu'en dehors (au CDI, par exemple). Elle trouve particulièrement sa place dans les « lectures en réseau », lorsque l'enseignant fait précéder, accompagner ou poursuivre des lectures pour enrichir la saisie d'une problématique.

Les lectures analytiques

Elles se pratiquent sur tous les textes ou documents, dès lors qu'il s'agit d'en rendre compte de façon détaillée : texte littéraire, article de presse, image publicitaire, séquence d'un film, tableau, dessin de presse, illustration documentaire. Le lecteur s'assure de la compréhension du message (sens explicite, contenu référentiel) et de la perception de sa visée (sens implicite, effet sur le destinataire). La lecture analytique, par lecture et relectures, permet de justifier les premières impressions de lecture et de fonder une interprétation.

La contextualisation

En lien avec l'histoire, les activités de lecture aident à situer une œuvre dans son contexte. L'enseignant veille à ce que se construise au fil des lectures une représentation précise de ce contexte (données historiques et réalités socio-économiques). Il ne s'agit pas, en CAP, d'étudier l'histoire littéraire mais de sensibiliser l'esprit aux situations historiques et, en reprenant les acquis du collège, de dessiner les principaux points de repères culturels, moyens d'intégration dans la société.

Ces modalités s'appliquent indifféremment aux deux objets de lecture suivants.

Le groupement de textes

Confronter des textes permet une lecture dynamique autour d'un projet. Les différents textes s'éclairent les uns les autres, et leur mise en relation rend compte de leurs convergences et de leurs divergences. Par le jeu des confrontations, le groupement de textes met en lumière la diversité des écrits.

La lecture des œuvres intégrales

La finalité est de faire découvrir que les œuvres littéraires, d'aujourd'hui ou d'hier, ont quelque chose à dire aux lecteurs d'aujourd'hui. Faire lire et étudier des œuvres, c'est donner la possibilité de confronter les réflexions, les émotions, les questions des lecteurs à celles des générations précédentes ou à celles de ses contemporains. L'étude d'un film poursuit la même finalité : faire percevoir que le film de cinémathèque et le « film à succès de l'année » sont analysables avec les mêmes outils de lecture et sont comparables dans leur réception : qu'ont-ils dit, que disent-ils aux spectateurs ? comment le disent-ils ? pourquoi peut-on les apprécier ou ne pas les apprécier ? L'œuvre peut être aussi être étudiée à travers un parcours de lecture. Ce parcours répond à un projet précis et choisi de façon à susciter la curiosité des lecteurs. Il permet de faire connaître des œuvres majeures dont on se prive trop souvent en raison de leur richesse. Dans le parcours de lecture, ce qui n'est pas lu est résumé par le professeur, ou recherché dans une documentation (manuels scolaires, ouvrages parascolaires, multimédia), ou présenté lors d'un exposé, etc. Le parcours de lecture se nourrit volontiers d'approches variées de l'œuvre : adaptation cinématographique, captation théâtrale, adaptation en bande dessinée, œuvre en version abrégée.



2. Écriture/Réécriture

Réécrire consiste à améliorer en permanence son texte en l'enrichissant, en le modifiant, en le révisant et en l'adaptant le plus possible à la commande. Les critères de réussite d'une réécriture permettent l'auto-évaluation de l'écrit produit et construisent l'autonomie de l'élève. Des moments de prise de recul et de réflexion sont organisés afin de lui permettre de se décentrer et de devenir son propre lecteur. On découvre ainsi la réception par un autre lecteur du texte produit.

L'écriture longue s'inscrit dans le cadre d'un projet, la tâche globale d'écriture, afin que le but à atteindre, la production à réaliser, les notions et savoir-faire nécessaires à cette réalisation soient définis dès le début de la séquence. La dimension sociale de l'écriture, qui se découvre à travers des types d'écrits variés et inscrits dans de vraies situations de communication (vrai courrier, nouvelle à faire lire à un public, etc.) donne sens aux apprentissages attendus.

V - Contenus et mise en œuvre

Pratique raisonnée de la langue (expression orale et écrite)

Continuer l'apprentissage de la langue en CAP, c'est donner aux candidats les moyens :

- de se construire : pouvoir parler d'eux, exprimer leurs réflexions et leurs sentiments ;
- de s'insérer : avoir un langage commun avec leurs pairs, avec leurs formateurs et les acteurs du monde professionnel, avec les membres de la communauté civique ;
- de construire leurs savoirs : rendre compte d'une expérience, d'une démarche, d'une recherche personnelle, d'une lecture, d'un apprentissage pour formaliser, organiser, mémoriser les savoirs.

La pratique raisonnée de la langue s'inscrit dans le cadre de la séquence au cours de moments privilégiés que l'enseignant organise et pendant lesquels :

- il fait observer dans les supports textuels et dans les textes produits des faits de langue précis ;
- il aide à prendre de la distance par rapport à la langue, orale ou écrite, pour comprendre les erreurs commises et envisager des remédiations ;
- il construit avec lui des repères (fiches, glossaire, tableaux, exemples, etc.) qu'il fait réutiliser aussi souvent que possible ;
- il prend le temps de s'assurer de la mémorisation de ces repères.

Langue

L'enseignant organise les observations et les exercices de réutilisation autour des entrées suivantes.

Cohérence du discours et du texte	 Procédés de reprise, substituts, pronoms personnels Connecteurs logiques Expression temporelle (antériorité, simultanéité, postériorité) Système des temps du récit, système des temps du discours Énonciation Citation du discours d'autrui (discours direct, indirect, reformulation, verbes introducteurs, attribution de la citation)
	- Modalisation
Cohérence grammaticale	- Accords en genre et en nombre au sein du groupe nominal, entre groupe sujet et groupe verbal - Expansion du nom, adjectifs et adverbes - Nominalisation
	Types de phrasesPhrase simple et phrase complexe (coordination et juxtaposition)Tournures passives et impersonnelles, mode conditionnel
Cohérence lexicale	Champ lexical, lexiques spécialisésSynonymieRegistre de langue
- Dramatisation - Distance ironique et humoristique - Valorisation / dévalorisation - Procédés de l'exagération	
Lisibilité	- Mise en page



Il est essentiel d'enrichir le vocabulaire des candidats au CAP. À cette fin, le vocabulaire est étudié selon les problématiques indiquées ci-dessous, mettant en jeu les ensembles de termes que chacune d'elles appelle. Cette étude s'accompagne d'observations sur la précision, l'usage des synonymes et para-synonymes, le lexique des idées. La pratique raisonnée de la langue se réalise dans les activités d'expression orale et d'expression écrite proposées ci-dessous.

Activités d'expression orale

Apprentissage de la voix	- Prendre la parole dans le débat, adapter le niveau sonore à la taille du groupe, travailler l'élocution lors d'un exposé - S'exercer à lire à haute voix des textes non littéraires (clarté de la diction), des textes littéraires, seul ou à plusieurs (diction, intonation, rythme, enchaînement)	
Écoute et prise en compte de la parole de l'autre	 Suivre un débat et soutenir son attention dans la durée Reformuler, résumer l'argumentation d'autrui avant de la commenter, de la discuter, de la réfuter Prendre des notes dans une discussion et restituer fidèlement le cours des échanges Attribuer chaque argument à son auteur au cours d'un compte rendu de débat 	
Affirmation de soi dans le groupe	 Se présenter en vue d'une intégration dans le groupe, d'un entretien d'embauche Expliquer ce qu'on a fait, comment on l'a fait, pourquoi on l'a fait Raconter une activité réalisée à l'atelier, une journée de stage Tenir un rôle, construire une posture dans une argumentation 	
Échange et action orale	 Prendre en compte le destinataire en fonction de l'effet à produire : le soutenir dans son point de vue, l'étonner, le faire réagir, le contredire, l'apaiser Gérer son temps de parole en fonction des autres S'assurer de la bonne circulation du propos : choix d'un niveau de langue et d'un vocabulaire adapté, précision du lexique, attention portée aux réactions de l'autre 	

Activités d'expression écrite

Rédiger un texte fonctionnel Notice d'information, CV, résumé, compte rendu d'une tâche en entreprise, journal de bord, rédaction d'une note en comm différée, demande de renseignements, transposition d'un sch explicatif en texte explicatif, etc.		
Rédiger un récit Rédiger un récit Invention d'un récit, suite de texte, transposition d'un récit a changement de point de vue, de registre, récit épistolaire, première personne (narrateur élève / narrateur fictif à cons		
Rédiger un dialogue Insertion d'un dialogue dans un récit, dialogue de théâtre, réécri argumentation sous la forme d'un dialogue, etc.		
Rédiger une description ou un portrait	Description fonctionnelle; description fictionnelle, par exemple cadre dar lequel se joue une scène, s'inscrit une histoire; portrait du destinataire auquel s'adresse un message; description et portrait en fonction d'une intention (pour faire rire, pour émouvoir, pour convaincre), etc.	
Rédiger un texte argumentatif	Lettre de motivation, exposé d'une opinion personnelle, compte rendu d'un débat argumenté, demande argumentée, formulation d'un contreargument, justification d'un point de vue, variation des arguments en fonction de destinataires différents, etc.	



VI - Synthèse

1. Se construire

- Individualisme et altérité
- Recherche et affirmation de soi
- La marge et la norme

Capacités à l'oral	Capacités en lecture et écriture	Activités	Supports
- Raconter - Se raconter - Se présenter - Justifier un choix, un avis, formuler une opinion personnelle	- Lire / écrire un récit à la première personne - Se présenter - Justifier un choix, un avis, formuler une opinion personnelle - Tirer une leçon, une morale, d'un récit	- Produire des variations sur le narrateur, le temps, l'ordre du récit - Rechercher des substituts lexicaux ou pronominaux - Attribuer des émotions différentes à un personnage - Utiliser des procédés d'exagération : du portrait à la caricature	- Chanson - Poésie - Récit de vie - Autobiographie - Journal intime - Portraits littéraires, picturaux, photographiques - Images et messages publicitaires - Film

- 2. S'insérer dans le groupe- La mise en scène et la résolution du conflit
- Se dire et dire le monde avec humour
- Rituels d'intégration, rites de passage et traditions

Capacités à l'oral	Capacités en lecture et écriture	Activités	Supports
- Écouter - Dialoguer - Répondre à des questions - Pratiquer l'interview - Rendre compte d'une lecture, d'un film - Exposer son opinion, reformuler l'opinion d'autrui et dépasser son opinion	- Lire des textes fictionnels - Rédiger une lettre personnelle - Rédiger un fax, un courrier - Rédiger un court argumentaire - Rédiger un message publicitaire avec prise en compte du destinataire - Poursuivre un dialogue, un récit, en tenant compte du registre - Transposer un récit - Inventer un récit, une description, à partir d'indices	- Reconnaître et utiliser les différents types de phrases - Écrire un message à communication directe ou différée - Construire un champ lexical en liaison avec une argumentation - Identifier la situation de communication d'une affiche, d'un récit, d'une interview - Insérer un dialogue dans un récit : ponctuation et mise en page, verbes introducteurs de paroles, discours direct - Insérer une description dans un récit et employer des procédés de caractérisation : proposition relative, comparaison, lexique	- Presse, médias - Théâtre - Littérature fantastique et policière - Littérature de jeunesse - Images et messages publicitaires - Film - Bande dessinée, textes humoristiques



3. S'insérer dans l'univers professionnel - Responsabilité individuelle et collective

- Représentations, valorisation et dévalorisation du monde du travail
 Travail et réalisation de soi / travail et négation de soi

4. S'insérer dans la Cité

- Cultures communautaires et mondialisation
- Récits de voyage et représentations de l'autre
- Découverte de l'autre et confrontation des valeurs

Capacités à l'oral	Capacités en lecture et écriture	Activités	Supports
- Rendre compte d'un événement de l'actualité - Participer à un débat d'opinion - Analyser un débat contradictoire - Faire la synthèse d'un débat	- Lire des textes fictionnels, dont des œuvres littéraires - Écrire, répondre au courrier des lecteurs - Lire, écrire un article de faits divers - Lire, écrire un article d'opinion - Lire, écrire une lettre ouverte - Faire une revue de presse - Lire l'image de presse, la caricature - Lire, écrire des textes argumentatifs	- Repérer les marques de la présence et de l'implication de l'émetteur et du récepteur : énonciation, modalisation - Lexique du jugement de valeur, de l'objection - Écrire en faisant varier les destinataires - Trouver les exemples illustrant des arguments / formuler les arguments illustrés par des exemples, les relier par des termes logiques - Analyser, expliquer les sentiments et les actions d'un personnage de littérature, de film	- Récits de voyage et littérature de science fiction - Presse, médias - Discours argumentatifs, écrits sociaux et littéraires - Littérature engagée (dont poésie) - Images publicitaires, caricatures - Films documentaires et de fiction



Enseignements primaire et secondaire

Classes préparatoires au CAP

Programme d'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique

NOR: MENE0925419A

RLR: 524-8

arrêté du 8-1-2010 - J.O. du 2-2-2010

MEN - DGESCO A1-4

Vu code de l'Éducation ; avis du comité interprofessionnel consultatif du 16-12-2009; avis du CSE du 12-11-2009

Article 1 - Le programme d'enseignement d'histoire - géographie - éducation civique pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2010-2011 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012 pour la deuxième année de formation.

Article 3 - L'arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement du français et de l'histoire - géographie pour les certificats d'aptitude professionnelle et l'arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement de l'éducation civique, juridique et sociale pour les certificats d'aptitude professionnelle sont **abrogés** à la rentrée de l'année scolaire 2010-2011 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012 pour la deuxième année de formation.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 8 janvier 2010 Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, et par délégation, Le directeur général de l'enseignement scolaire, Jean-Michel Blanquer



Annexe

HISTOIRE - GÉOGRAPHIE - ÉDUCATION CIVIQUE

Classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle

Introduction

Le nouveau programme de CAP a pour but d'aider les élèves, les apprentis et les adultes en formation à mieux connaître et mieux comprendre en histoire la diversité des sociétés et la richesse des cultures, à mieux saisir en géographie les enjeux des relations entre les sociétés et les territoires, à exercer en éducation civique une citoyenneté responsable. Il se situe dans la continuité des apprentissages du collège et laisse au professeur une large initiative pour opérer des choix afin de prendre en compte la diversité des classes et des situations de formation.

En histoire et en géographie, la plupart des thèmes étudiés ont été maintenus, certains intégralement, d'autres avec une formulation plus précise et un champ historique et géographique plus étendus. D'autres thèmes ont été introduits, offrant des thématiques nouvelles aux curiosités des enseignants et des élèves. Afin d'harmoniser la présentation des programmes de l'enseignement professionnel, le programme se décline en trois colonnes : les sujets d'étude, les situations, les orientations et mots-clés.

Le programme offre des possibilités de choix entre les sujets d'étude. En histoire comme en géographie, on en étudie au moins trois parmi les quatre inscrits au programme. Pour chaque sujet d'étude, l'enseignant choisit au moins une situation dans la liste proposée.

Chacun des sujets d'étude, en histoire mais aussi en géographie, ouvre la voie à des prolongements littéraires ou artistiques, tels qu'ils ont été définis par les instructions officielles. Ils permettront aux enseignants d'utiliser leur bivalence, mais aussi de travailler en interdisciplinarité, afin de nourrir et d'enrichir l'appétence des élèves pour l'histoire des arts.

Le programme d'éducation civique insiste sur l'apprentissage concret des règles qui permettent le respect de l'autre et la formation à l'exercice de la citoyenneté. Dans le même esprit qu'en histoire - géographie, le professeur choisira deux thèmes parmi ceux qui sont proposés.

Il n'est pas d'enseignement d'histoire, de géographie et d'éducation civique qui ne suppose l'acquisition ou le renforcement de capacités. Certaines sont plus spécifiques à l'histoire - géographie-éducation civique ; beaucoup se croisent avec les autres disciplines et concourent, notamment, à la maîtrise de l'écrit et de l'oral et à l'exercice du raisonnement et de l'esprit critique.



Histoire

Le programme insiste sur un certain nombre de grands changements culturels, économiques, politiques à l'époque moderne et leurs effets sur les sociétés en Europe et dans le monde. Il offre par ailleurs à l'étude les mutations sociales, économiques et politiques de la France de 1830 à nos jours.

On étudie au moins trois sujets d'étude parmi les quatre suivants. Pour chaque sujet d'étude, on étudie au moins une situation choisie parmi celles indiquées.

Sujets d'étude	Situations	Orientations et mots-clés
1. Voyages et découvertes, XVIème- XVIIIème siècle	- Christophe Colomb et la découverte de l'Amérique - Le tour du monde de Bougainville - James Cook et l'exploration du Pacifique	On montre que les découvertes , outre à des motifs économiques et géopolitiques, répondent, surtout au XVIIIème siècle, à une nouvelle soif de connaissances des Européens, notamment pour les terres, les hommes, la faune et la flore des nouveaux mondes. Histoire des arts : peintures navales ; Henri
2. Être ouvrier en France du XIXème au XXIème siècle	 - 1892, Jean Jaurès et la grève de Carmaux - 1936, les occupations d'usine - Être ouvrier à - Progrès techniques et transformation des conditions de travail dans un secteur de production, etc. 	Queffelec: « Le Voyage de la Boudeuse », etc. On rappelle l'évolution du monde ouvrier de 1830 à la fin des Trente Glorieuses. On présente la formation d'une conscience de classe à travers les luttes sociales et politiques (grèves, syndicalisme, partis) et le processus d'intégration républicaine. On étudie la condition ouvrière et l'impact des progrès techniques sur les conditions de travail. Histoire des arts: Louis Guilloux: « La Maison du peuple »; chansons ouvrières, etc.
3. La République en France	 Le droit de vote en France : évolution et débats Le président de la République sous la Vème République République et laïcité : la loi de 1905 	La République a mis du temps à s'installer en France et a été souvent remise en cause. La question du vote a toujours été un débat, qu'il s'agisse du suffrage universel , du vote des femmes, ou de celui des étrangers. Sous le même vocable, le rôle du président de la République a été très différent selon les différentes républiques. La laïcité, inscrite dans la Constitution, est un principe essentiel de la République. Histoire des arts : « La Liberté guidant le peuple » de Delacroix ; affiches ; les photos officielles des présidents de la République, etc.
4. Guerres et conflits en Europe au XXème siècle	- Verdun et la mémoire de la bataille : une prise de conscience européenne ? - Le génocide juif : un crime contre l'humanité - Un conflit localisé récent	Les causes et les typologies des conflits sont abordées à travers des exemples de guerre au XXe siècle (unité nationale, guerre mondiale, guerre civile, conflit ethnique, etc.). Les conditions des batailles sont transformées par les bouleversements technologiques. Les notions de génocide et de crime contre l'humanité sont élaborées et reprises par le droit international. Histoire des arts: Zadkine: « La ville détruite »; Otto Dix: « Der Krieg »; Gromaire: « La Guerre »; Vélickovic (sur les guerres de l'ex-Yougoslavie), etc.



Géographie

Le programme met l'accent sur quelques enjeux fondamentaux pour les sociétés qu'il convient d'étudier dans la perspective du développement durable et de la mondialisation qui intègre les économies et les territoires dans un système planétaire.

On étudie au moins trois sujets d'étude parmi les quatre suivants. Pour chaque sujet d'étude, on étudie au moins une situation choisie parmi celles indiquées.

Sujets d'étude	Situations	Orientations et mots-clés
1. Le développement inégal	- Les inégalités face à la santé dans le monde - Les inégalités dans l'accès à l'eau - Les inégalités socio-spatiales dans une grande agglomération	Dans la perspective d'un développement durable, on établit la distinction entre la croissance et le développement. On montre que la division entre un Nord développé et un Sud moins développé ne donne pas une image complète des dynamiques de développement du monde et que les inégalités socio-spatiales existent à toutes les échelles géographiques
2. Nourrir les hommes	- L'Inde : plus d'un milliard d'hommes à nourrir - L'agro-business aux États-Unis - La sécurité alimentaire en Afrique sub-saharienne	On constate la persistance de la malnutrition et de la sous-nutrition malgré la croissance des disponibilités alimentaires permise par les révolutions agricoles, l'extension des terres cultivées et le développement des échanges. On s'interroge sur les moyens d'assurer la sécurité alimentaire et de développer une agriculture durable
3. Les sociétés face aux risques	 - Un risque naturel dans un DOM-ROM ou en métropole - Le couloir de la chimie au sud de Lyon - Les inondations au Bengladesh 	On rappelle que les hommes peuvent être confrontés à des risques naturels et que leurs activités sont parfois à l'origine de risques technologiques. On analyse les facteurs de l'inégale vulnérabilité des hommes et des sociétés. On interroge la capacité de ces dernières à mettre en œuvre des politiques de prévention
4. Mondialisation et diversité culturelle	Le cinéma américainLes goûts alimentairesLes langues	On présente l'émergence d'une culture mondiale. On montre que la vitalité des métissages culturels n'exclut pas la pluralité de cultures singulières qui témoignent des appartenances identitaires



Éducation civique

Les thèmes invitent à construire la citoyenneté à partir de l'environnement quotidien de l'élève, de l'apprenti ou de l'adulte en formation pour l'élargir à des questions de société qui interrogent le citoyen.

On aborde au moins deux thèmes parmi les quatre proposés. Pour chaque thème on choisit au moins un sujet.

Thèmes	Sujets possibles	Orientations
Droits et devoirs des membres de la communauté éducative	 Les instances de la vie lycéenne Le droit d'expression au lycée Le règlement intérieur La prévention de la violence en milieu scolaire 	Au sein de la communauté éducative chacun a des droits et des devoirs qui sont différents selon le statut et la fonction. On réfléchit à la mise en œuvre par les élèves de leurs droits et obligations dans l'établissement, ce qui leur permet de faire l'apprentissage des principes et des méthodes de la démocratie et de se préparer à l'exercice de la citoyenneté
2. Égalité, différences, discriminations	- Un exemple d'exclusion lié au racisme, au sexisme ou au handicap - Les salaires hommes-femmes - La discrimination positive en débat	La Constitution affirme et garantit l'égalité juridique entre les citoyens. Toute atteinte à ce principe est contraire à la loi. Il existe en revanche dans la société des inégalités et des différences économiques, sociales, religieuses et culturelles entre les personnes qui peuvent conduire à des discriminations. À partir d'exemples, on identifie différentes formes de discrimination dont certaines sont passibles de sanctions pénales
3. Le citoyen et les médias	 - Le pouvoir de l'image - La liberté d'expression et les nouveaux médias - Un grand événement à partir de la «une » des journaux 	Tout citoyen responsable doit s'informer afin de pouvoir exercer des choix et de se forger une opinion sur les grandes questions d'actualité. On souligne la nécessité de développer l'esprit critique et d'amorcer une réflexion sur le traitement de l'information, ses impacts sur la société et les dérives possibles
4. Le citoyen et la justice	Être juré en cour d'assisesLe droit, la loi, la libertéLa condition pénitentiaire	Une justice indépendante et égale pour tous est un élément constitutif de l'État de droit. On met en évidence l'utilité sociale de cette institution et on fait réfléchir sur l'articulation entre la liberté et le droit



Capacités - histoire - géographie - éducation civique

Les élèves, les apprentis ou les adultes en formation doivent acquérir les capacités suivantes :

Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace

En histoire

- Dater des faits importants relatifs à la situation
- Dater des faits et les situer dans un contexte chronologique
- Distinguer temps long et temps court

En géographie

- Localiser une situation par rapport à des repères : pays, continent, domaine bioclimatique
- Lire différents types de cartes

Mettre en œuvre des démarches et des connaissances

En histoire

- Raconter un événement historique
- Caractériser un personnage et son action en rapport avec la situation étudiée

En géographie

- Décrire une situation géographique
- Caractériser une situation géographique

Capacités communes

- Montrer en quoi la situation étudiée est caractéristique du sujet d'étude
- Expliquer le contexte, le rôle des acteurs et les enjeux de la situation étudiée
- Mémoriser et restituer les principales connaissances et notions
- Utiliser un vocabulaire spécifique
- Confronter des points de vue et exercer un jugement critique

Exploiter des documents

En histoire

- Distinguer la date de production de celle des faits rapportés

En géographie

- Compléter une carte simple, un croquis simple, un schéma fléché simple

Capacités communes

- Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans le document selon des critères donnés
- Identifier la nature, l'auteur et les informations accompagnant le document
- Relever les informations essentielles contenues dans le document et les mettre en relation avec ses connaissances
- Dégager l'intérêt et les limites du document
- Repérer des informations identiques ou complémentaires dans un ensemble documentaire
- Résumer à l'écrit, à l'oral l'idée essentielle d'un document ou lui donner un titre

Maîtriser des outils et des méthodes

Capacités communes

- Utiliser des usuels : atlas, manuels scolaires, dictionnaires, les TUIC (techniques usuelles de l'information et de la communication)
- Rendre compte à l'oral ou à l'écrit, à titre individuel ou au nom d'un groupe
- Rédiger un paragraphe organisé en utilisant un vocabulaire historique ou géographique
- Travailler en équipe
- Présenter à l'oral un court exposé structuré



Enseignements primaire et secondaire

Classes préparatoires au CAP

Programme d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques

NOR: MENE0925433A

RLR: 524-8

arrêté du 8-1-2010 - J.O. du 2-2-2010

MEN - DGESCO A1-4

Vu code de l'Éducation ; avis du comité interprofessionnel consultatif du 16-12-2009 ; avis du CSE du 12-11-2009

Article 1 - Le programme d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions du présent arrêté entrent en application à la rentrée de l'année scolaire 2010-2011 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012 pour la deuxième année de formation.

Article 3 - L'arrêté du 26 juin 2002 fixant le programme d'enseignement des mathématiques et des sciences pour les certificats d'aptitude professionnelle est **abrogé** à la rentrée de l'année scolaire 2010-2011 pour la première année de formation, à la rentrée de l'année scolaire 2011-2012 pour la deuxième année de formation.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 8 janvier 2010 Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, et par délégation, Le directeur général de l'enseignement scolaire, Jean-Michel Blanquer



Annexe

MATHÉMATIQUES - SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle

I - Préambule

Les formateurs qui enseignent à la fois les mathématiques et les sciences physiques et chimiques au niveau CAP ont le souci de dispenser une formation motivante et concrète qui suscite des questions et propose des réponses sur des sujets tant de la vie courante que professionnelle.

Les sciences physiques et chimiques fournissent des exemples nombreux où l'utilisation des mathématiques facilite la compréhension des phénomènes : la représentation de résultats d'expérience sous forme de graphiques, l'expression de lois sous forme de formules synthétiques sont des techniques qui facilitent le raisonnement et dont l'acquisition est d'autant plus attrayante qu'elles sont mises en œuvre dans des contextes où leur utilité est manifeste.

La formation en mathématiques et en sciences physiques et chimiques a pour objectifs, dans le cadre du référentiel de certification, l'acquisition de connaissances de base dans ces domaines et le développement des capacités suivantes :

- formuler une question dans le champ où elle trouve naturellement sa place et analyser les informations qui soustendent cette question ;
- argumenter avec précision ;
- appliquer ces techniques avec rigueur ;
- analyser la cohérence des résultats (notamment par la vérification d'ordre de grandeur) ;
- rendre compte par oral et/ou par écrit des résultats obtenus.

Cette formation doit permettre en outre une adaptation aux évolutions probables des métiers.

On note que peu de connaissances nouvelles sont proposées en mathématiques : la plupart d'entre elles ont été vues au collège. Néanmoins, il ne s'agit pas pour autant de révisions ; l'enseignant utilisera le support de situations empruntées aux autres disciplines - notamment du secteur professionnel - ou issues de la vie courante pour faciliter la compréhension et la maîtrise de concepts et en montrer l'efficacité.

Les possibilités offertes par les TIC (logiciels ou calculatrices) d'expérimenter sur des nombres et des figures et la pratique de l'ExAO apportent de nouvelles motivations en mathématiques et en sciences physiques et chimiques ; des logiciels spécifiques pourront aider à surmonter certains obstacles rencontrés par les candidats aux CAP. L'initiation aux tableurs faite au collège doit être renforcée et trouve particulièrement sa place dans certaines unités (statistique, physique).

Les activités auxquelles l'enseignement des mathématiques et des sciences physiques et chimiques donne lieu font l'objet d'un travail interdisciplinaire exploitant au mieux la formation en milieu professionnel.



II - Objectifs généraux et recommandations pédagogiques

Mathématiques

Pour développer des méthodes de travail propres à la démarche mathématique, l'emploi de calculatrices et de logiciels adaptés est recommandé.

La partie Mathématiques du référentiel de certification donne pour les différents domaines de connaissances la liste des capacités qui servent de base à la certification. Ces connaissances sont réparties en onze unités. Les cinq premières constituent un tronc commun à tous les secteurs professionnels ; les six dernières sont spécifiques à un ou plusieurs groupements.

Unités communes

1. Calcul numérique

L'usage des nombres en écriture fractionnaire est limité à des exemples simples tirés du domaine professionnel, des autres disciplines ou de la vie courante. Compte tenu de l'usage généralisé des calculatrices, le calcul mental, notamment dans le but d'obtenir des ordres de grandeur, revêt une importance particulière.

L'enseignant ne s'interdit pas de faire travailler les élèves avec des nombres négatifs, ni de rencontrer et de faire utiliser π , $\sqrt{2}$, ...

NB : cette unité ne doit pas être traitée de façon isolée. Le temps à lui consacrer

2. Repérage

est inclus dans celui des autres unités. La présentation de données correspondant à des situations professionnelles, d'autres

disciplines ou de la vie courante, et la résolution des problèmes associés font souvent appel aux tableaux numériques et aux graphiques. Les objectifs de cette unité sont :

- lire un tableau numérique :
- placer des points dans un plan rapporté à un repère orthogonal ;
- exploiter des courbes tracées dans un plan rapporté à un repère orthogonal.

3. Proportionnalité

De nombreuses situations issues du domaine professionnel, d'autres disciplines ou de la vie courante font référence à la proportionnalité. Les objectifs de cette unité sont :

- identifier une situation de type linéaire :
- exploiter une situation de proportionnalité.

La maîtrise de la proportionnalité, notion fondamentale de ce référentiel, doit être recherchée dans la reconnaissance d'une situation de proportionnalité : elle se fait par la mise en évidence :

- soit d'un tableau de proportionnalité ;
- soit d'une relation de la forme y = a x;
- soit dans un plan muni d'un repère orthogonal, d'une droite passant par l'origine du repère.

Il convient de ne pas oublier, pour équilibrer, de présenter parallèlement aux situations de proportionnalité des situations de non-proportionnalité.

Les tableaux de proportionnalité peuvent permettre de résoudre les problèmes faisant intervenir des « pourcentages indirects ».

4. Situations du premier degré

De nombreux problèmes peuvent être issus du domaine professionnel, d'autres disciplines ou de la vie courante. L'objectif de cette unité est de résoudre des problèmes qui se ramènent à une équation du premier degré à une inconnue.

5. Statistique descriptive notions de chance ou de probabilité

De nombreuses situations issues du domaine professionnel, d'autres disciplines ou de la vie courante font appel à des données statistiques. Les objectifs de cette unité sont :

- lire et exploiter un tableau de données statistiques :
- réaliser une représentation graphique et l'exploiter ;
- effectuer des calculs statistiques ;
- initier aux notions de chance ou de probabilité par l'étude d'exemples simples.

Pour développer des méthodes de travail propres à la démarche statistique, l'emploi de calculatrices et de logiciels adaptés est recommandé.

Les notions de chance ou de probabilité sont utilisées pour traiter des situations de la vie courante pouvant être modélisées simplement à l'aide de dés, de pièces de monnaie, d'urnes, de roues de loterie, ou d'autres objets produisant des situations aléatoires.



Unités spécifiques

6. Géométrie plane

Pour développer la perception des objets géométriques dans des situations professionnelles, dans d'autres disciplines ou dans la vie courante, les objectifs visés sont les suivants :

- mettre en œuvre les notions géométriques essentielles par la description et la construction d'objets géométriques du plan ;
- utiliser les instruments pour construire des objets géométriques, mesurer des longueurs et des angles, constater l'égalité de segments ou d'angles ;
- calculer des grandeurs attachées à ces objets.

7. Géométrie dans l'espace

Pour développer la perception des objets géométriques de l'espace dans des situations professionnelles, dans d'autres disciplines ou dans la vie courante, les objectifs visés sont les suivants :

- mettre en œuvre les notions géométriques essentielles pour l'identification de solides usuels ;
- calculer des grandeurs attachées à ces solides.

8. Propriétés de géométrie plane

Afin d'utiliser et de consolider des notions mathématiques en relation avec le domaine professionnel, avec d'autres disciplines ou la vie courante, les objectifs visés sont :

- pratiquer des tracés géométriques ;
- analyser des configurations liées aux figures usuelles, pour dégager celles où peuvent s'appliquer l'une ou l'autre des propriétés.

9. Relations trigonométriques dans le triangle rectangle

La pratique des figures doit tenir une place centrale, car elle joue un rôle décisif pour la maîtrise des notions mathématiques mises en jeu dans le domaine professionnel, dans d'autres disciplines ou dans la vie courante.

10. Calculs commerciaux

Les objectifs de cette unité sont de :

- faire usage de méthodes mathématiques dans un contexte professionnel, dans d'autres disciplines ou dans la vie courante :
- renforcer la maîtrise des pourcentages communément utilisés dans les entreprises commerciales.

11. Intérêts

L'objectif de cette unité est de faire usage de méthodes mathématiques dans un contexte professionnel, dans d'autres disciplines ou dans la vie courante



Programme et référentiel de certification en fonction des spécialités de CAP

Le tableau ci-dessous indique, pour chaque groupement de secteur professionnel, les unités repérées par des croix (X) qui font partie du programme de formation et qui peuvent faire l'objet d'une évaluation.

- Groupement A: CAP des actuels secteurs 1, 2 et 3
- Groupement B: CAP des actuels secteurs 4 et 5
- Groupement C : CAP des actuels secteurs 6 et 7

	Groupement A	Groupement B	Groupement C
	Productique - Maintenance Bâtiment - Travaux publics Électricité - Électronique Audiovisuel Industries graphiques	Hygiène - Santé Chimie et procédés	Tertiaires - Services Hôtellerie Alimentation - Restauration
1 - Calcul numérique	Х	Х	Х
2 - Repérage	X	Х	X
3 - Proportionnalité	X	Х	X
4 - Situations du premier degré	X	Х	X
5 - Statistique descriptive - Notions de chance ou de probabilité	X	Х	Х
6 - Géométrie plane	X	X	
7 - Géométrie dans l'espace	X	X	
8 - Propriétés de géométrie plane	X	Х	
9 - Relations trigonométriques dans le triangle rectangle	Х		
10 - Calculs commerciaux			X
11 - Intérêts			X

Remarques

Dans certains CAP, des connaissances complémentaires qui ne font pas partie du référentiel de certification peuvent être abordées en formation en liaison avec la physique, la chimie ou l'enseignement professionnel. Pour faciliter l'adaptation à l'évolution de la formation, voire une poursuite d'études, les connaissances ci-dessous sont susceptibles d'être traitées. Toutefois, le professeur ne perdra pas de vue dans ses choix que les connaissances du référentiel de certification restent fondamentales et prioritaires.

Fonction affine

La notation $x \mapsto ax + b$ est à utiliser pour des valeurs de a et b données numériquement en écriture décimale. Une fonction linéaire est un cas particulier de fonction affine. La représentation graphique dans le plan rapporté à un repère orthogonal d'une fonction affine peut être obtenue à partir d'une translation de celle de la fonction linéaire associée. L'exploitation de la représentation graphique se fait en liaison avec le domaine professionnel.

Inéquations

Il convient de se limiter à la résolution d'inéquations permettant de résoudre un problème du premier degré à une inconnue issu du domaine professionnel

Systèmes de deux équations à deux inconnues

Il convient de se limiter à la résolution de problèmes en liaison directe avec le domaine professionnel.

Polygones et solides particuliers

En liaison directe avec le domaine professionnel, des polygones particuliers tels que l'hexagone, l'octogone, des solides particuliers tels que la pyramide, le tronc de cône, le tronc de pyramide, peuvent servir de support pour des constructions géométriques, des calculs de longueurs, d'aires ou de volumes.

Grandeurs proportionnelles à plusieurs autres

Les calculs d'intérêts, les partages proportionnels à plusieurs autres peuvent être traités s'ils sont en liaison directe avec l'enseignement professionnel et utile à celui-ci.



SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les connaissances abordées dans cette partie du référentiel de certification sont réparties en unités communes à tous les CAP et en unités spécifiques attribuées en fonction des secteurs professionnels.

Dans les unités communes, la formation dispensée participe au développement des savoirs fondamentaux et à l'appropriation de méthodes. Elle doit permettre de développer des attitudes comme le sens de l'observation, la curiosité et l'ouverture d'esprit, l'esprit critique et l'intérêt pour les progrès scientifiques et technologiques. Elle doit faciliter un changement de voie de formation, voire une poursuite d'études, mais aussi l'adaptation à l'évolution de la profession. L'unité commune Sécurité (S) est une unité transversale, qui doit être intégrée aux différentes unités de chaque secteur professionnel.

Les unités spécifiques apportent aux élèves des méthodes et des connaissances dans les champs particuliers des sciences physiques et chimiques afin de faciliter l'appropriation des formations professionnelles. Les unités spécifiques retenues pour un secteur professionnel donné sont celles dont l'apport est particulièrement important pour la formation professionnelle correspondante. Le professeur de sciences physiques et chimiques est encouragé à développer l'enseignement des unités spécifiques et à choisir des situations d'évaluation en relation étroite avec ses collègues de l'enseignement professionnel.

Unités communes

Sécurité (S) : prévention des risques chimiques et électriques

Chimie 1 (Ch. 1): structure et propriétés de la matière

Chimie 2 (Ch. 2) : acidité, basicité ; pH Mécanique 1 (Mé. 1) : cinématique Acoustique (Ac.) : ondes sonores

Électricité (El.) : régime continu, régime sinusoïdal monophasé, puissance et énergie

Unités spécifiques

Chimie 3 (Ch. 3): techniques d'analyse et de dosage

Mécanique 2 (Mé. 2) : équilibre d'un solide soumis à deux forces

Mécanique 3 (Mé. 3) : moment d'un couple

Thermique (Th.): thermométrie

Les choix opérés dans les énoncés des compétences mentionnées dans le référentiel de certification supposent une pratique courante d'activités expérimentales, dans le cadre d'une démarche scientifique, par les élèves eux-mêmes lors de séances de travaux pratiques ou en classe laboratoire. Les compétences expérimentales attendues sont :

- être capable de mettre en œuvre un protocole expérimental en utilisant les outils appropriés, y compris informatiques.
- être capable de participer à la conception d'un protocole ;
- être capable de rendre compte oralement ou par écrit d'une activité expérimentale et de son exploitation en utilisant les langages scientifiques ;
- respecter les règles de sécurité.

Si, pour des raisons matérielles ou de sécurité, certaines expériences ne peuvent pas être réalisées par les élèves, le professeur pourra les réaliser lui-même ou utiliser tout support audiovisuel adéquat.

L'utilisation des calculatrices scientifiques est nécessaire. Celle des ordinateurs et de sinterfaces d'acquisition est fortement recommandée, en particulier en travaux pratiques. Le formateur doit sensibiliser les élèves à différencier les simulations des observations et mesures du réel.

Une concertation forte est nécessai re entre les en seignants du domaine professionnel et ceux de mathématique s - sciences physiques et chimiques.



Programme et référentiel de certification en fonction des spécialités de CAP

Le tableau ci-dessous indique, pour chaque groupement de secteur professionnel, les unités repérées par des croix (X) qui font partie du programme de formation et qui peuvent faire l'objet d'une évaluation.

- Groupement A: CAP des actuels secteurs 1, 2 et 3
- Groupement B: CAP des actuels secteurs 4 et 5
- Groupement C : CAP des actuels secteurs 6 et 7

	Groupement A	Groupement B	Groupement C
	Productique - Maintenance Bâtiment - Travaux publics Électricité - Électronique Audiovisuel Industries graphiques	Hygiène - Santé Chimie et procédés	Tertiaires - Services Hôtellerie Alimentation - Restauration
Sécurité	X	X	X
Chimie 1	X	Х	х
Chimie 2	Х	Х	х
Chimie 3		X	
Mécanique 1	Х	Х	х
Mécanique 2	Х	Х	
Mécanique 3	Х		
Acoustique	X	X	X
Électricité	X	Х	Х
Thermique	X	Х	

Place de l'enseignement des mathématiques et des sciences physiques et chimiques dans une pédagogie de l'alternance

Le référentiel de certification de mathématiques et de sciences physiques et chimiques a été élaboré avec le souci de permettre une liaison étroite entre l'enseignement professionnel et l'enseignement général. La formation en milieu professionnel doit mettre en évidence la complémentarité des enseignements dispensés.

Suivi des activités en entreprise

Le suivi des activités dans l'entreprise se fait par l'ensemble de l'équipe pédagogique, et implique donc le professeur de mathématiques et de physique-chimie. Cette nécessaire implication lui permet une meilleure intégration à la formation globale de l'élève, et favorise la mise en œuvre d'une pédagogie de l'alternance.

Structure de la visite en entreprise

La visite en entreprise n'est pas conduite de façon aléatoire. Préparée en concertation par l'équipe pédagogique, elle est structurée pour permettre le repérage d'un maximum d'informations. Une stratégie de la visite s'appuie sur trois phases fondamentales :

- la connaissance de l'entreprise : date de création, zone d'implantation, niveaux de qualification, activités ;
- l'observation du métier tel qu'il est réellement pratiqué ;
- l'analyse de l'élève dans l'exercice du métier : structuration des activités, savoir-faire et connaissances indispensables technologiques ou générales, rythmes propres, niveaux de compétence.



Place des mathématiques et des sciences physiques et chimiques

Lorsque au retour d'une période de formation en entreprise, un élève est interrogé sur la présence des mathématiques, de la physique ou de la chimie dans ses activités, sa réponse est généralement négative. C'est pourquoi, afin de sensibiliser et d'éclairer l'élève, il paraît important de lui fournir des outils lui permettant de mieux observer l'entreprise. Par exemple, avant le départ en formation en entreprise, le professeur de mathématiques et sciences physiques peut donner un questionnaire ou une fiche d'activités à compléter (voir exemples ci-dessous) ; ces outils sont construits en fonction de la progression en mathématiques et physique-chimie, et en concertation avec les enseignants ou formateurs du domaine professionnel.

Dans ces conditions, tout au long de la formation en entreprise, l'élève a les moyens, au travers de son activité professionnelle, de prendre conscience des multiples modèles scientifiques sous-jacents. Pour renforcer l'impact de ces observations, une exploitation de ce questionnaire en cours de mathématiques, de physique ou de chimie peut être conduite par le professeur.

Exemple de questionnaire ou de fiche d'activité à compléter

Questions	Réponses (oui/non)	Si « oui », dans quelle condition ?
Avez-vous fait des calculs de longueurs ?	Oui	J'ai calculé le périmètre de la cuisine dont je devais tapisser les murs.
Avez-vous fait des calculs d'aires ?		
Avez-vous fait des calculs de volumes ?		
Avez-vous décodé des notices techniques ?		
Avez-vous réalisé des traçages ?		
Avez-vous consulté un plan ?		
Avez-vous utilisé des appareils de mesure ?		
Avez-vous effectué des mélanges, des dosages ?		

Tableau de correspondance des unités usuelles

Grandeur	Unité SI	Unité usuelle	Correspondance	Autres unités rencontrées	Correspondance
Température					
Poids					
Masse					
Volume					
Débit massique					
Débit volumique					
Vitesse	m/s	km/h	1 m/s = 3,6 km/h	le mile per hour (mph)	1 mph =
				le nœud	1 nœud =
				le mach	1 mach =

Participation de l'enseignement des mathématiques et des sciences physiques et chimiques à la validation du socle commun de connaissances et de compétences

Les formateurs qui enseignent les mathématiques et les sciences physiques et chimiques doivent aussi permettre aux élèves entrant en CAP de poursuivre ou consolider l'acquisition des compétences du socle commun* non validées. Dans cette perspective, les unités du programme de mathématiques - sciences physiques et chimiques permettent, en partie, cette consolidation. Le formateur doit se référer au livret personnel de compétences** de l'élève pour identifier les compétences restant à valider. Cette validation peut être envisagée à travers une approche pluridisciplinaire.

Dans le référentiel de mathématiques figure en italique ce qui ne relève pas du socle.

^{*} Décret du 11 juillet 2006 (B.O.E.N. n°29 du 20 juillet 2006).

^{** « ...}Un livret personnel permettra à l'élève, à sa famille et aux enseignants de suivre l'acquisition progressive des compétences. » (Extrait de l'annexe du socle commun)



III - Référentiel de mathématiques

Les tableaux qui suivent se présentent sous la forme de quatre colonnes :

- la première indique les domaines de connaissances ;
- la deuxième indique les capacités ;
- les deux dernières concernent l'évaluation :
 - la troisième précise les conditions dans lesquelles les capacités et connaissances sont évaluées,
 - la quatrième donne des exemples d'activités permettant l'évaluation. Ces exemples ne présentent en aucun cas un caractère obligatoire ou exhaustif. Ils concernent l'ensemble de l'unité considérée.

1. Calcul numérique

C'est la maîtrise des mécanismes élémentaires indiqués dans le référentiel qui est importante, toute virtuosité technique est exclue. Cette unité liste les capacités de calcul élémentaire requises au niveau CAP. Toutefois, ces calculs numériques n'ont de sens que s'ils sont finalisés. Ils ne sauraient être évalués séparément du contexte d'un problème ou d'une situation professionnelle.

Domaines de connaissances	Capacités	Évaluation		
Domaines de connaissances		Conditions	Exemples d'activités	
Opérations sur les nombres en écriture décimale Calcul mental	m Effectuer soit mentalement, soit « à la main », soit à la calculatrice un calcul isolé sur des nombres en écriture décimale faisant intervenir l'une au moins des opérations : - addition - soustraction - multiplication - division à 10^n près mais Convertir une mesure exprimée dans le système décimal en une mesure exprimée dans le système sexagésimal, et réciproquement. Déterminer rapidement un ordre de grandeur	Pour un calcul « à la main », les écritures des nombres donnés ont au plus huit chiffres, dont trois au plus pour la partie décimale. n est un nombre entier relatif donné.	- Calcul de la durée d'un trajet (dans le système décimal) et conversion en heure, minute, seconde Calcul de la durée d'exécution d'une tâche Rangement de températures dans l'ordre croissant ou décroissant Calcul de pourcentages Calcul issu d'une proportionnalité Calcul d'un coût, d'un prix, d'une remise, d'un taux Conversion de monnaies Calcul d'un indice simple Calcul d'un prix ou d'une quantité	
Comparaison de nombres en écriture décimale	¤ Ordonner une liste de nombres en écriture décimale.	Les écritures des nombres donnés ont au plus huit chiffres, dont trois au plus pour la partie décimale. La liste comporte au plus six nombres.	à une date donnée, à l'aide d'un indice.	
Puissances d'exposant entier relatif	Calculer le carré d'un nombre en écriture décimale. Calculer le cube d'un nombre en écriture décimale.	La valeur absolue du nombre, de quatre chiffres au plus, est comprise entre 0,001 et 1000. La valeur absolue du nombre, de trois chiffres au plus, est comprise entre 0,01 et 100.		
Notation scientifique d'un nombre en écriture décimale	¤ Passer, pour le résultat d'un calcul, de l'affichage de l'écran de la calculatrice en mode scientifique, à la notation scientifique, puis à l'écriture décimale du nombre correspondant.	Il s'agit de transcrire le résultat brut lu sur la calculatrice de la notation scientifique (de la forme a . 10^n , avec a nombre en écriture décimale et $1 \le a < 10$, et n nombre entier relatif) à l'écriture décimale.		



Domaines de connaissances	Capacités	Évaluation		
Domaines de Connaissances	·	Conditions	Exemples d'activités	
Ordre de grandeur d'un résultat	a Utiliser la notation scientifique pour obtenir un ordre de grandeur.			
Valeur arrondie	 ¤ Déterminer la valeur arrondie à 10ⁿ d'un nombre en écriture décimale. 	n est un nombre entier relatif donné.	Pour l'unité spécifique 6 : - Calcul de la longueur du périmètre de figures usuelles. - Calcul de l'aire de figures usuelles. Pour l'unité spécifique 7 : - Calcul du volume de solides usuels. Pour l'unité spécifique 8 : - Calcul de longueurs à l'aide de la propriété de Thalès ou de Pythagore. Pour l'unité spécifique 11 : - Calcul d'un intérêt simple, d'une valeur acquise. - Calcul de la durée de placement d'un capital.	
Racine carrée Notation \sqrt{a}	Déterminer, en écriture décimale, la valeur exacte ou une valeur arrondie de la racine carrée d'un nombre positif.	La lecture de l'affichage de la calculatrice permet d'obtenir la valeur exacte ou une valeur arrondie de la racine carrée.		
Nombres en écriture fractionnaire	$ \begin{tabular}{ll} $\tt x$ Déterminer, en écriture décimale, la valeur exacte ou une valeur arrondie \\ $\tt du \ nombre $\frac{a}{b}$. \\ $\tt x$ Calculer un produit de la forme : \\ $c\times \frac{a}{b}$ \\ $\tt x$ Utiliser l'égalité : \\ $\frac{ca}{cb} = \frac{a}{b}$ \\ $\tt x$ Utiliser l'équivalence : \\ $\frac{a}{c} = \frac{b}{d}$ $	 a et b sont des nombres en écriture décimale, et b est non nul. a, b, c sont des nombres en écriture décimale, et b est non nul. a, b et c sont des nombres en écriture décimale, et b et c sont non nuls. a, b, c, d sont des nombres en écriture décimale, et c et d sont non nuls. 		
Valeur numérique d'une expression littérale	¤ Calculer la valeur numérique exacte ou une valeur arrondie d'une expression littérale en donnant aux lettres (variables) des valeurs numériques en écriture décimale.	Les relations mentionnées dans le formulaire de mathématiques et dans le référentiel de certification de physique-chimie sont utilisées. Les écritures des nombres donnés ont au plus huit chiffres, dont trois au plus pour la partie décimale.		

2. Repérage

Domaines de connaissances	Capacités	Évaluation		
Domaines de connaissances		Conditions	Exemples d'activités	
Tableaux numériques	Lire un tableau numérique :tableau simple,tableau à double entrée.	Lecture directe ; le tableau comporte au plus six lignes et/ou six colonnes.		
Repérage sur un axe	¤ Utiliser une graduation sur un axe pour repérer des points : connaissant l'abscisse, placer le point, le point étant placé, donner son abscisse.	L'axe est donné et gradué ; la graduation comporte les unités chiffrées, et éventuellement les dixièmes repérés. Les abscisses des points correspondent aux graduations de l'axe.	- Lecture d'un tableau statistique Lecture d'un tableau de proportionnalité Lecture d'une règle ou d'un thermomètre gradué.	
Repérage dans un plan	 Dans un plan muni d'un repère orthogonal : donner les coordonnées d'un point du plan, placer un point du plan connaissant ses coordonnées, déterminer graphiquement l'ordonnée d'un point d'une courbe, son abscisse étant donnée, déterminer graphiquement l'abscisse d'un point d'une courbe, son ordonnée étant donnée. 	Les axes du repère sont donnés et gradués, les unités \$ont chiffrées et des dixièmes éventuellement repérés. Les coordonnées des points sont des couples qui correspondent aux graduations repérées.	- Lecture d'un axe chronologique Exploitation d'abaques pour machines-outils Tracé de caractéristiques à partir de tableaux de mesures (courbe courant-tension, etc.) Lecture du pied à coulisse au dixième Lecture et exploitation de la courbe représentant le moment du couple d'un moteur en fonction de sa vitesse de rotation.	
Représentations graphiques	¤ Placer, dans un plan rapporté à un repère orthogonal, des points dont les coordonnées sont des couples de nombres en écriture décimale présentés dans un tableau.	Les axes du repère sont donnés et gradués, les unités sont chiffrées et des dixièmes éventuellement repérés. Dix couples au plus de nombres en écriture décimale sont donnés.		

3. Proportionnalité

Domaines de connaissances	Capacités	Évaluation		
Domanies de connaissances		Conditions	Exemples d'activités	
Suites de nombres proportionnelles	 Traiter des problèmes relatifs à deux suites de nombres proportionnelles. Traiter des problèmes de pourcentages de la vie courante et de la vie professionnelle. 	Étant donné un tableau numérique incomplet lié à deux suites de nombres proportionnelles : - trouver le coefficient de proportionnalité, - compléter le tableau. Connaissant deux des données suivantes : - pourcentage - grandeur initiale - grandeur finale	 Connaissant deux des données suivantes : échelle, dimension réelle, dimension du dessin, calcul de la troisième. Conversion des monnaies. Calcul, en utilisant un indice simple, d'un prix, ou d'une quantité à une date donnée. Utilisation de tableaux de mesures physiques, tels que celui qui permet de tracer la caractéristique couranttension d'un dipôle résistif. Recherche du coefficient de raideur d'un ressort. Étude de la relation entre poids et masse d'un corps. Détermination de la concentration molaire ou massique d'une solution chimique. 	
Fonction linéaire	 × Vérifier qu'une situation est du type linéaire, soit : - en calculant le coefficient de proportionnalité, - en trouvant une expression algébrique, - en réalisant une représentation graphique. 	calculer la troisième. La situation est donnée sous la forme : - d'un tableau de nombres à deux lignes ou deux colonnes, - d'une représentation graphique, - d'une expression algébrique du type : y = a x, où a est un nombre non nul donné en écriture décimale.		
	 une situation de type linéaire étant proposée par l'une des formes suivantes: tableau numérique, expression algébrique, représentation graphique, passer d'un mode de représentation à chacun des deux autres. 	Les axes sont gradués. Les conditions sont celles de l'unité 2. « REPÉRAGE ».	Pour l'unité spécifique 8 : - Utilisation de la propriété de Thalès. Pour l'unité spécifique 11 : - Variation de l'intérêt d'un capital placé en fonction de la durée de placement.	

4. Situation du premier degré

Les capacités de cette unité ne sauraient être évaluées séparément du contexte du domaine professionnel, de la vie courante ou des autres disciplines.

Domaines de connaissances	Capacités	Évaluation		
Domaines de connaissances		Conditions	Exemples d'activités	
Équations du premier degré à une inconnue	¤ Résoudre algébriquement une équation du type : ax + b = c où x est l'inconnue.	a, b et c sont des nombres en écriture décimale, et a est non nul.	- Calcul des dimensions d'un rectangle connaissant son périmètre et une relation entre les dimensions.	
Problèmes	¤ Résoudre un problème dont la formalisation conduit à une équation du type précisé ci-dessus.	Toutes les indications concernant la marche à suivre sont données.	- Résolution de problèmes de proportionnalité, de géométrie, etc.	

5. Statistique descriptive - notions de chance ou de probabilité

Statistique descriptive - notion Domaines de connaissances	Capacités	Évaluation		
Domaines de connaissances	Capacites	Conditions	Exemples d'activités	
Statistique à un caractère (ou à une variable)	 Identifier, dans une situation simple, le caractère étudié et sa nature : qualitatif ou quantitatif. Lire les données d'une série statistique présentées dans un tableau ou représentées graphiquement. Déterminer le maximum, le minimum d'une série numérique. Calculer des fréquences. Représenter par un diagramme en bâtons ou en secteurs circulaires une série donnant les valeurs d'un caractère qualitatif. Calculer la moyenne d'une série statistique à partir de la somme des données et du nombre d'éléments dans la série. 	- Les caractères qualitatifs ont au plus 6 modalités. Les tableaux fournissent selon les cas: - les données une par une - des effectifs ou des fréquences, par classe ou par modalité, Les représentations graphiques sont: - le diagramme en bâtons - le diagramme à secteurs circulaires - l'histogramme (à pas égaux) - Pour le tracé d'un diagramme en secteurs circulaires, on se limitera à 4 classes ou 4 modalités. - Dans le cas d'un petit nombre de données (moins de 10) dont l'écriture en base 10 comporte au plus deux chiffres, la moyenne est directement calculée par l'élève (à la calculatrice) Les séries quantitatives dont les termes peuvent prendre plus de 5 valeurs pourront être résumées par moyenne, maximum, minimum.	- Étude de la pyramide des âges d'un ou deux pays. - Résultats d'enquêtes parues dans la presse récente. - Étude de données climatiques (pluviométrie, température). - Étude de données biologiques : groupes sanguins. - Étude de durées de conversations téléphoniques ou de temps de transports, ou de durées d'attente ou de temps passé devant la télévision, etc. - Calcul de la cote moyenne d'une pièce mécanique usinée. - Calcul de la durée moyenne d'immobilisation d'une machine outil. - Calculs de moyenne lorsqu'on change d'unité (de longueur, de monnaie, etc.).	
Croisement de deux caractères qualitatifs	 - Lire les données d'un tableau à double entrée donnant des effectifs. - Calculer et interpréter les sommes par lignes ou par colonnes d'un tableau d'effectifs. - Calculer des fréquences. 	- Se limiter à des tableaux à deux lignes et moins de six colonnes, ou deux colonnes et moins de 6 lignes.	- Tableaux liés à des élections Tableaux de données économiques.	
Notions de chance ou de probabilité	 - Utiliser et construire des tableaux de répartition de fréquences après expérimentations. - Utiliser des notions élémentaires des probabilités dans des contextes familiers d'expérimentation. 	Pour l'utilisation de tableaux de répartition de fréquences, des copies d'écrans de calculatrices ou d'ordinateurs peuvent être utilisées. Pour la construction de tels tableaux, le tableau vierge est fourni.	Étude de situations (lancer d'un objet comme une punaise par exemple) qui permettent de rencontrer des cas pour lesquelles les probabilités ne sont pas définies à partir de considérations intuitives de symétrie ou de comparaison mais sont approximativement évaluées par les fréquences observées expérimentalement (approche fréquentiste des probabilités). Évaluation de la chance ou de la probabilité d'obtenir un nombre pair avec un dé, d'obtenir deux "face" en lançant deux fois une pièce de monnaie.	

6. Géométrie plane

Domaines de connaissances	Capacités	Évaluation		
	Capacites	Conditions	Exemples d'activités	
Segment	¤ Construire un segment de même longueur qu'un segment donné.	Les tracés peuvent être exécutés sans explication, ni justificatif.	- Construction de figures de la vie courante ou professionnelle, telles que : carreau, vitre,	
Parallélisme	¤ Tracer la parallèle à une droite donnée passant par un point donné.	Les tracés peuvent être exécutés sans explication, ni justificatif.	mosaïque, patron de robe, relevé de cadastre, etc.	
Orthogonalité	¤ Tracer la perpendiculaire à une droite donnée passant par un point donné.	Les tracés peuvent être exécutés sans explication, ni justificatif.	Construction d'un logo d'entreprise par symétrie centrale ou orthogonale. Observation et description d'une	
Angle	¤ Déterminer une mesure d'un angle donné.	La mesure en degré est un nombre entier et le rapporteur est utilisé.	charpente, d'une photographie représentant l'entrée d'un monument, la façade d'un édifice. - Tracé de l'axe de symétrie d'une figure plane représentant un objet usuel (balle, raquette de tennis). - Calcul de l'aire d'une surface à peindre ou à tapisser. - Lecture et exploitation de dessins techniques (plans ou schémas de pièces, d'édifices, etc.) - Calcul de la longueur de la piste d'un stade. - Calcul de la longueur d'une courroie. - Représentation de la section droite d'un vérin.	
	¤ Tracer un angle de mesure donnée, le sommet et un côté étant donnés.	La mesure en degré est un nombre entier et le rapporteur est utilisé.		
Médiatrice d'un segment		Les tracés et constructions doivent rester apparents.		
Bissectrice d'un angle	¤ Construire à la règle et au compas la bissectrice d'un angle donné.	Les tracés et constructions doivent rester apparents.		



Domaines de connaissances	Canacitás	Évalu	uation
Domaines de connaissances	Capacités	Conditions	Exemples d'activités
Symétrie centrale Symétrie orthogonale	¤ Construire l'image d'une figure simple par :	Les figures à prendre en compte sont constituées de quatre segments au plus, d'un cercle ou de deux arcs de cercle.	
	- symétrie centrale,	Le centre de la symétrie est donné.	
	- symétrie orthogonale par rapport à une droite.	La droite est donnée.	
	¤ Identifier dans une figure donnée : - la perpendicularité de deux droites,	L'exigence porte sur la reconnaissance et l'utilisation de l'une, au moins, des figures suivantes : ÉQUERRE AXE DE SYMÉTRIE	
	- le parallélisme de deux droites.		
Axe de symétrie	¤ Identifier dans une figure donnée une droite comme axe de symétrie.	La droite est tracée, la justification n'est pas demandée.	
Centre de symétrie	¤ Identifier dans une figure donnée un point comme centre de symétrie.	Le point est placé, la justification n'est pas demandée.	
Polygones usuels	¤ Identifier dans une figure donnée :	La situation est donnée sous la forme d'une figure, cotée ou non, et les côtés du polygone à identifier sont tracés. Le polygone à identifier est isolé ou non. La justification se fait par l'une des propriétés suivantes :	
	- un triangle isocèle,	 deux côtés de même longueur, deux angles de même mesure, existence d'un axe de symétrie. 	
	- un triangle équilatéral,	 trois côtés de même longueur, trois angles de même mesure; 	
	- un triangle rectangle,	 - un angle du triangle est droit, - le triangle est inscrit dans un cercle, et son hypoténuse en est un diamètre; 	
	- un rectangle,	- quadrilatère ayant trois angles droits,- propriétés des diagonales ;	

Domaines de connaissances	Capacités	Évaluation	
Domaines de connaissances	Capacites	Conditions	Exemples d'activités
	- un losange,	 quadrilatère dont les quatre côtés ont la même longueur, propriétés des diagonales; 	
	- un parallélogramme,	 quadrilatère dont les côtés ont des supports parallèles deux à deux, propriétés des diagonales. 	
	- un carré.	 parallélogramme dont les diagonales sont perpendiculaires et de même longueur, rectangle dont deux côtés consécutifs ont même longueur, losange ayant un angle droit; 	
	 Tracer: un triangle connaissant les longueurs des trois côtés, un carré connaissant la longueur d'un côté, un rectangle connaissant sa longueur et sa largeur. 	Le tracé peut être exécuté sans explication, ni justificatif.	
Cercle	¤ Tracer un cercle de rayon donné et de centre donné.	Le tracé peut être exécuté sans explication, ni justificatif.	
	¤ Construire un cercle dont un diamètre est donné sous la forme d'un segment.	Les tracés et constructions doivent rester apparents.	
Unités de longueur Unités d'aire	¤ Convertir, en utilisant les unités du système métrique, des longueurs et des aires.	Les exigences concernant les données permettant le calcul sont les mêmes que dans l'unité 1 - Calcul numérique.	
	¤ Déterminer la longueur d'un segment en utilisant une règle graduée.	La précision exigée est celle donnée par l'instrument.	
	Calculer les longueurs des périmètres et les aires des surfaces des figures suivantes : triangle, carré, rectangle, disque, parallélogramme.	Les formules à utiliser sont celles du formulaire.	
Distance d'un point à une droite	¤ Mesurer la distance d'un point à une droite.	La précision exigée est celle donnée par l'instrument.	

7. Géométrie dans l'espace

Domaines de connaissances	Capacités	Évaluation	
Domaines de connaissances	Capacites	Conditions	Exemples d'activités
Les solides usuels	 Identifier: un cube, un parallélépipède rectangle, un cylindre de révolution, une sphère, un cône de révolution. 	L'identification se fait sans justification. Les solides élémentaires ne sont pas imbriqués, mais peuvent constituer une partie d'un solide plus complexe. Le travail est à réaliser sur des solides isolés ou représentés en trois dimensions et cotés.	 Étude de solides usuels : verre, abat-jour, cube de glace, bouteille, boîte de conserve. Calcul du volume de liquide contenu dans un biberon. Réalisation de patrons de solides usuels. Identification de solides élémentaires dans des jouets d'enfants.
Unités d'aire, de volume	Convertir, en utilisant les unités du système métrique, des aires et des volumes. Calculer l'aire et le volume : d'un cube, d'un parallélépipède rectangle, d'un cylindre de révolution.	Les exigences concernant les données permettant le calcul sont les mêmes que dans l'unité 1 – Calcul numérique. Le calcul est à faire sur un solide isolé dont la nature est précisée. Les formules à utiliser sont celles du formulaire.	 Calcul du volume d'eau nécessaire pour remplir une piscine. Réalisation d'un cube, d'un parallélépipède rectangle ou d'un cylindre de révolution à partir de son développement. Calcul de volumes de réservoirs, de cuves de stockage, ou de réacteur.

8. Propriétés de géométrie plane

Domaines de connaissances	Capacités	Évaluation		
		Conditions	Exemples d'activités	
Somme des angles d'un triangle	¤ Déterminer la valeur d'un angle d'un triangle connaissant celle des deux autres angles.	Les valeurs des angles sont exprimées en degré par des nombres entiers.		
Propriété de Pythagore et réciproque	¤ Calculer la longueur d'un côté d'un triangle rectangle	Les longueurs de deux côtés sont données, la longueur du troisième se calcule en utilisant la propriété de Pythagore.	Calcul d'une longueur à partir d'une figure géométrique.Calcul d'une cote à partir d'un	
	¤ Identifier un triangle rectangle.	Les longueurs des trois côtés sont données. L'identification se fait à l'aide de la réciproque de la propriété de Pythagore.	dessin technique.	
Propriété de Thalès relative au triangle	¤ Calculer la longueur d'un segment.	La propriété de Thalès relative au triangle est utilisée. La configuration géométrique fournie ou mise en évidence est la suivante : (D ₁)	- Agrandissement ou réduction d'un objet.	
		Les droites (D ₁) et (D ₂) sont parallèles.		

9. Relations trigonométriques dans le triangle rectangle

Domaines de connaissances	Consoitée	Évaluation	
	Capacités	Conditions	Exemples d'activités
Relations trigonométriques dans le triangle rectangle	¤ Donner la valeur exacte ou une valeur arrondie du cosinus, du sinus ou de la tangente d'un angle donné.	La mesure de l'angle est donnée en degré. Le résultat est obtenu à l'aide d'une calculatrice.	 Étude de pièces mécaniques à usiner. Calculs de cotes. Calcul de la pente d'une route de montagne connaissant le dénivelé et
	Donner à partir du cosinus, du sinus ou de la tangente d'un angle une mesure exacte ou arrondie de cet angle.	La valeur du cosinus, du sinus ou de la tangente est un nombre en écriture décimale. Le résultat est demandé en degré. Le résultat est obtenu à l'aide d'une calculatrice.	
	¤ Déterminer dans un triangle rectangle la mesure d'un angle.	Les longueurs de deux côtés sont données par des nombres en écriture décimale. Le résultat est demandé en degré.	la distance parcourue.
	¤ Déterminer dans un triangle rectangle la longueur d'un côté.	La longueur d'un côté et la mesure, en degré, d'un angle aigu sont données.	

10. Calculs commerciaux

Domaines de connaissances	Canacitás	Évaluation	
	Capacités	Conditions	Exemples d'activités
Formation des prix	 Déterminer dans le cadre de situations professionnelles : un coût, un prix, une remise, une taxe, une marge, un taux, un coefficient multiplicateur. 	Le calcul se fait en mettant en œuvre : - soit des pourcentages directs, - soit des coefficients multiplicateurs. Deux bonifications en prix au plus sont exigibles. Taux de marque, taux d'une taxe, sont des notions connues. Si la situation utilise un vocabulaire spécifique, la définition en sera donnée. Tous les éléments nécessaires aux calculs sont énumérés de façon claire, afin d'éviter toute ambiguïté.	 Calculs permettant de compléter une facture, un bon de commande. Réalisation d'un devis approximatif de matériel. Problèmes tirés du domaine professionnel ou de la vie courante.

11. Intérêts

Domaines de connaissances	Congoitág	Évaluation	
	Capacités	Conditions	Exemples d'activités
Intérêts simples	¤ Calculer :le montant d'un intérêt simple,une valeur acquise.	Les différents éléments permettant les calculs sont donnés (capital, taux annuel, durée). La durée de placement, exprimée en jours, quinzaines ou mois est inférieure à l'année.	- Calculs utilisant les placements existant sur le marché, en les simplifiant éventuellement (livret A,
	 Déterminer : un taux annuel de placement, la durée de placement, le montant du capital placé. 	Il s'agit de retrouver chacun des éléments à partir de deux autres et de l'intérêt. Toute méthode de résolution est acceptée. Retrouver le montant du capital placé à partir de la valeur acquise, du taux annuel et de la durée de placement n'est pas une exigence.	PEP, etc.). - Représentation graphique du montant d'un intérêt en fonction de la durée de placement. - Exploitation de graphiques représentant le montant d'un intérêt er fonction de la durée de placement.



IV - Référentiel de sciences physiques et chimiques

Les tableaux qui suivent se présentent sous la forme de quatre colonnes :

- la première indique les domaines de connaissances concernés ;
- la seconde indique les capacités exigibles c'est-à-dire ce que l'élève doit savoir faire dans des tâches et des situations plus ou moins complexes ;
- la troisième précise les conditions dans lesquelles les capacités et domaines de connaissances sont évalués ;
- la quatrième donne des exemples d'activités de formation et d'évaluation. Ces exemples ne présentent en aucun cas un caractère obligatoire ou exhaustif. Ils concernent l'ensemble de l'unité considérée.

Sécurité : prévention des risques chimiques et électriques Le respect des règles de sécurité dans la mise en œuvre d'un protocole expérimental par le candidat est l'objectif majeur de cette unité. En conséquence, les compétences de cette unité commune ne sauraient être évaluées séparément du contexte d'une autre unité.

Domaines de connaissances	Capacités	Évaluation	
Domaines de conhaissances		Conditions	Exemples d'activités
Risques chimiques	Lire et exploiter les informations données sur l'étiquette d'un produit chimique de laboratoire ou d'usage domestique. Mettre en œuvre les procédures et	Une documentation présentant les symboles de danger en vigueur est fournie. Il s'agit d'indiquer, dans des cas	 Lecture d'étiquettes de produits chimiques. Dilution d'un acide ou d'une base. Choix de l'équipement de sécurité adapté lors d'une expérimentation Respect des règles de sécurité et utilisation de systèmes de sécurité
	consignes de sécurité établies.	simples, et à partir d'informations fournies, comment se protéger, protéger autrui, et protéger l'environnement.	
Risques électriques	Identifier différents systèmes de sécurité dans un schéma ou un montage. Exploiter un document relatif à la sécurité.	Il s'agit de distinguer, dans des cas simples, et à partir d'informations fournies, les dispositifs qui protègent les personnes de ceux qui protègent les installations.	dans la réalisation de montages électriques. - Relevé d'informations sur la plaque signalétique d'un appareil électrique, et exploitation vis-à-vis de la sécurité.
	Mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité établies.		

Chimie 1 (Ch. 1): structure et propriétés de la matière

Domaines de connaissances	Capacités	Évaluation	
20. Harrioo do Jornia Idoanioco		Conditions	Exemples d'activités
Classification périodique des éléments	Écrire le symbole d'un élément dont le nom est donné et réciproquement.	Le tableau de la classification périodique, ou un extrait de celui-ci, est donné.	 Cycle du cuivre, du soufre. Exploitation de la notation ^A_ZX et de la neutralité électrique d'un atome pour trouver ses constituants.
Atomes	Nommer les constituants de l'atome.	La notation ${}^{A}_{Z}X$ n'est pas exigible.	
	Déterminer une masse molaire atomique.	Le tableau de la classification périodique, ou un extrait de celui-ci, est donné.	- Construction à l'aide de boîtes de modèles moléculaires de molécules choisies dans le domaine
Molécules	Identifier les atomes constitutifs d'une molécule.	Les formules brutes des molécules sont données.	professionnel ou de la vie courante. - Mise en évidence de présence d'eau ou de dioxyde de carbone.
	Construire quelques molécules à l'aide de modèles moléculaires.	La connaissance du modèle de LEWIS est exigible.	 Réactions de précipitation permettant d'identifier les ions Ag⁺, Ca²⁺, Cu²⁺, Fe²⁺, Fe³⁺, Zn²⁺, Cl⁻, SO₄²⁻. Utilisation de papiers indicateurs de nitrate. Interprétation du changement de couleur d'une solution contenant des ions MnO₄⁻. Étude de la dureté des eaux. Test de reconnaissance de l'ion sodium à la flamme. Préparation d'une solution à partir d'une solution mère. Dissolution dans un volume donné de solvant d'une masse donnée d'un solide. Préparation d'une solution de concentration donnée.
	Représenter quelques molécules à l'aide du modèle de LEWIS en appliquant la règle de l'octet.	La classification périodique est fournie. On se limite aux 20 premiers éléments.	
	Calculer une masse molaire moléculaire.	La notion de mole n'est pas exigible. Les masses molaires atomiques sont lues sur la classification périodique ou données.	
Ions	Identifier un ion en solution aqueuse.	Un tableau des réactions caractéristiques est fourni. L'écriture des équations de réaction correspondant à ces tests n'est pas évaluée.	
Concentration massique et concentration molaire d'une solution.	Préparer une solution de concentration molaire donnée.	Le protocole expérimental est fourni.	
	Calculer la concentration massique ou molaire d'une solution.	Toutes les indications utiles sont fournies.	

Chimie 2 (Ch. 2): acidité, basicité; pH

Domaines de connaissances	Canacitás	Évaluation		
Domaines de conhaissances	Capacités	Conditions	Exemples d'activités	
Solution acide, neutre ou basique	Reconnaître le caractère acide, basique ou neutre d'une solution.	La reconnaissance se fait : - soit expérimentalement ; le protocole expérimental est donné. Le papier pH, un stylo-pH, ou les indicateurs colorés sont utilisés, - soit à partir d'une expérience décrite ; toutes les indications utiles sont fournies.	 Dilution au dixième, centième et millième d'une solution de concentration connue; mesure du pH des solutions. Évolution du pH au cours d'une dilution. Utilisation de solutions employées dans le domaine professionnel ou la vie courante, telles que: acide chlorhydrique, soude, soda, eau du robinet, vinaigre, shampooing. 	

Chimie 3 (Ch. 3): Techniques d'analyse et de dosage

Domainos de conneiscances	Canacitás	Évaluation		
Domaines de connaissances	Capacités	Conditions	Exemples d'activités	
Techniques d'analyse	Rechercher et identifier expérimentalement des ions présents dans une solution. Réaliser une chromatographie sur couche mince.	Le protocole expérimental est fourni. Le protocole expérimental est fourni.	 Identification expérimentale de quelques espèces chimiques présentes dans des liquides d'usage courant. Identification par précipitation des ions contenus dans une eau minérale. 	
Dosage	Réaliser un dosage acide-base.	Le protocole expérimental est fourni.	 Identification des glucides contenus dans une boisson (chromatographie sur couche mince, etc.), etc. Dosage d'un vinaigre, d'une solution diluée d'un déboucheur commercial, etc. 	

Mécanique 1 (Mé. 1) : cinématique

Domaines de connaissances	Capacités	Évaluation	
Domaines de Connaissances		Conditions	Exemples d'activités
Mouvement d'un objet par référence à un autre objet	Reconnaître un état de mouvement ou de repos d'un objet par rapport à un autre objet.	L'observation est réalisée à partir d'une situation réelle. Le mouvement peut être rectiligne ou	
	Observer et décrire le mouvement d'un objet par référence à un autre objet : - trajectoire, - sens du mouvement.	circulaire.	 Observation et description de mouvements. Construction ou exploitation de diagrammes temps-espace, de
Vitesse moyenne	Déterminer expérimentalement une vitesse moyenne dans le cas d'un mouvement rectiligne.	Les mesures de temps sont réalisées avec un chronomètre manuel ou électronique.	diagrammes temps-vitesse, de chronophotographies ou d'enregistrements vidéo.
		L'unité légale de vitesse est le m/s. La vitesse peut être exprimée en km/h ou toute unité compatible avec la situation.	- Étude du déplacement de solides sur un plan incliné, sur un plan horizontal, associés au plateau d'un tourne- disque ou au câble d'un ensemble moteur électrique-treuil.
	Utiliser la relation : $d = v t$	La relation est donnée. Dans le cas d'une trajectoire quelconque, la distance parcourue est donnée.	- Chutes de billes dans différents fluides (eau-glycérol) Étude de systèmes industriels ou en relation avec la vie professionnelle
Fréquence de rotation	Mesurer une fréquence moyenne de rotation pour un mouvement circulaire.	La fréquence de rotation est le nombre de tours effectués par seconde.	(vérin, câble d'un ensemble moteur électrique-treuil, etc.).
	Utiliser la relation : $v = \pi D n$	La relation est donnée.	- Lecture de vitesse instantanée à l'aide d'un cinémomètre.
		v est la vitesse moyenne en m/s,D est le diamètre en m, et n est la fréquence de rotation en tr/s.	- Lecture de fréquence de rotation instantanée à l'aide d'un tachymètre Calcul de vitesses de coupe.
Mouvement accéléré, ralenti, uniforme	Reconnaître un mouvement accéléré, ralenti, uniforme.	Le mouvement peut être rectiligne ou circulaire.	
		Un relevé de mesures d'espace et de temps est fourni.	

Mécanique 2 (Mé. 2) : équilibre d'un solide soumis à deux forces

Domaines de connaissances	Capacités	Évaluation		
		Conditions	Exemples d'activités	
Actions mécaniques	Reconnaître les différents types d'actions mécaniques.	La distinction entre action de contact, action à distance, ponctuelle ou répartie est exigible.		
Solide en équilibre soumis à deux forces	Mesurer la valeur d'une force. Mesurer le poids d'un corps.	Le candidat utilise correctement le dynamomètre.		
	Utiliser la relation : $P = m g$	La relation est donnée. La connaissance de la valeur de g n'est pas exigible.	- Étude de documents techniques en liaison avec le domaine professionnel ou la vie courante.	
	Dresser le tableau des caractéristiques d'une force extérieure agissant sur un solide.	Les caractéristiques sont : - le point d'application, - la droite d'action, - le sens, - la valeur.	 Équilibre de solides de masse négligeable soumis à deux actions. Exploitation de schémas pour remplir le tableau des caractéristiques d'une force. 	
	Représenter graphiquement une force.	Les caractéristiques et l'unité graphique sont fournies.	- Prévision, à partir de schémas de solides soumis à deux forces, de leur état d'équilibre ou non.	
	Vérifier expérimentalement les conditions d'équilibre d'un solide soumis à deux forces : - même droite d'action, - sens opposés, - même valeur.		- Recherche de la position du centre de gravité de figures planes ou de solides usuels.	
	Les caractéristiques d'une force étant connues, déterminer les caractéristiques de l'autre.			

Mécanique 3 (Mé. 3) : moment d'un couple

Domaines de connaissances	Capacités	Évaluation		
		Conditions	Exemples d'activités	
Moment d'une force par rapport à un axe de rotation	Vérifier expérimentalement l'effet du bras de levier.	La droite d'action de la force est dans un plan perpendiculaire à l'axe de rotation O d		
		La valeur de la force \vec{F} est donnée. La distance d entre la droite d'action de la force et l'axe est donnée.		
	Utiliser la relation $\mathcal{CM} = F d$	L'unité de moment N·m est connue. La relation $\mathcal{M} = F d$ est donnée.	- Étude et modélisation d'outils et de mécanismes en liaison avec le domaine professionnel : tournevis, clé	
Couple de forces	Identifier un couple de forces.	Les droites d'action des deux forces sont	dynamométrique, scie circulaire, machine tournante, casse-noix, brouette, démonte-pneu, pied de biche, etc.	
	Prévoir le sens de rotation d'un solide soumis à un couple de forces.	perpendiculaires ou non à la droite passant par leurs deux points d'application.		
		$\overrightarrow{F_1}$ d $\overrightarrow{F_2}$	- Étude de la bonne position pour soulever une charge sans se faire mal au dos.	
Moment d'un couple de forces	Utiliser la relation $\mathcal{M}_{\mathbb{C}} = F \cdot d$	Les droites d'action des deux forces sont : - dans un plan perpendiculaire à l'axe, - perpendiculaires à la droite passant par leurs points d'application. L'unité de moment d'un couple de forces N·m est connue. La relation $\mathcal{M}_{\mathbb{C}} = F \cdot d$ est donnée.		

Acoustique (Ac.): ondes sonores

Domaines de connaissances	Capacités	Évaluation		
Domaines de connaissances		Conditions	Exemples d'activités	
Onde sonore	Identifier expérimentalement un son périodique.	Le protocole expérimental ou l'oscillogramme est fourni.		
	Mesurer la période T d'un son périodique.	Le protocole expérimental ou l'oscillogramme est fourni.		
Caractéristiques d'un son pur	Utiliser la relation : $f = \frac{1}{T}$.	La relation est donnée.	- Expériences utilisant un GBF, un haut-parleur, un microphone et un oscilloscope, un diapason. - Utilisation d'un sonomètre. - Lecture et exploitation de documents techniques.	
aigu connaissan Mesurer un nive	Classer les sons du plus grave au plus aigu connaissant les fréquences.	La liste comporte six fréquences au plus.		
	Mesurer un niveau d'intensité sonore avec un sonomètre.	Le mode d'emploi du sonomètre est fourni.		
Absorption des ondes sonores	Comparer expérimentalement le pouvoir absorbant de divers matériaux.	Le protocole expérimental est fourni. Les matériaux sont fournis.		

Électricité (Él.) : régime continu, régime sinusoïdal monophasé, puissance et énergie

Domaines de connaissances	Capacités	Évaluation		
		Conditions	Exemples d'activités	
Circuit électrique	Lire ou représenter un schéma électrique comportant générateur, lampes, dipôles passifs, interrupteur, fils conducteurs, fusibles. Réaliser un montage à partir d'un schéma.	Les symboles sont connus. Les circuits ont au plus deux branches. Les symboles sont les mêmes que ceux de l'enseignement professionnel, et conformes à la norme en vigueur.		
Intensité et tension électriques	Insérer un ampèremètre dans un circuit ; Insérer un voltmètre dans un circuit.	Les circuits ont au plus deux branches.	- Réalisation et exploitation d'un montage comprenant :	
	Mesurer : - l'intensité d'un courant ; - une tension aux bornes d'un dipôle.	Les mesures se font en régime continu et sinusoïdal	 - une cuve à électrolyse, - une lampe, - un dispositif électromagnétique. - Étude d'une lampe de poche. 	
	Distinguer une tension continue d'une tension alternative.	Les oscillogrammes sont fournis.	- Mesure de l'intensité du courant et de la tension aux bornes des	
	Déterminer graphiquement, pour une tension sinusoïdale monophasée : - la valeur U_{max} de la tension maximale, - la période T .	Les oscillogrammes sont fournis.	récepteurs dans un circuit comportant un ou plusieurs dipôles résistifs. - Mise en évidence expérimentale des propriétés d'additivité des tensions ou des intensités.	
	Utiliser la relation $U = \frac{U_{\text{max}}}{\sqrt{2}}$	Les relations sont fournies.	- Lecture et interprétation de plaques signalétiques d'appareils.	
	Utiliser la relation $T = \frac{1}{f}$		- Etude de factures d'électricité.	
Puissance et énergie électriques	Mesurer une énergie électrique. Utiliser la relation $E = P t$	L'énergie se note <i>E</i> . L'unité légale d'énergie, le joule, est connue, de même que les unités pratiques : Wh, kWh.		
		La relation est donnée.		

Thermique (Th.): Thermométrie

Domaines de connaissances	Capacités	Évaluation		
		Conditions	Exemples d'activités	
Température Changements d'état	Mesurer une température. Étudier expérimentalement l'évolution de la température au cours de différents types de changements d'état.	Un diagramme de refroidissement ou d'échauffement d'un corps pur à pression constante permettant l'identification de la fusion, de la solidification, de la vaporisation, ou de la condensation est fourni.	- Recherche documentaire sur les échelles de température (Celsius, Kelvin, Fahrenheit) - Utilisation de différents thermomètres Description du principe de graduation d'un thermomètre à alcool Utilisation d'un ballon rempli complètement d'eau colorée, fermé par un bouchon traversé par un tube fin, et plongé dans l'eau chaude Utilisation de diagrammes de refroidissement ou d'échauffement en relation avec le domaine	



Personnels

Mouvement

Possibilités d'accueil des mouvements de catégorie B et C à gestion déconcentrée et dispositions propres aux mouvements vers les COM et Mayotte

NOR : MENH1000113N RLR : 623-0 ; 627-2a

note de service n° 2010-020 du 8-2-2010

MEN - DGRH C2-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux présidentes et présidents d'université ; aux directrices et directeurs d'établissement d'enseignement supérieur ; aux directrices et directeurs généraux et directrices et directeurs d'établissement public administratif ; au chef du service de l'action administrative et de la modernisation de l'administration centrale ; aux vice-recteurs des collectivités d'outre-mer et de la Nouvelle-Calédonie ; au chef de service de l'enseignement de Saint-Pierre-et-Miquelon

Personnels concernés : infirmiers de l'Éducation nationale, assistants de service social, adjoints administratifs de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES), adjoints techniques de laboratoire, adjoints techniques des établissements d'enseignement non décentralisés.

La présente note de service fait suite à ma <u>note de service n° 2009-171 du 23 novembre 2009</u> publiée au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale n° 45 du 3 décembre 2009 portant sur l'organisation des mouvements des personnels ATOSS pour la rentrée 2010 ; elle comporte deux parties :

- Publication des possibilités d'accueil.
- Dispositions propres aux mouvements vers les collectivités d'outre-mer (COM) et Mayotte.

Elle est suivie de 7 annexes :

- possibilités d'accueil pour les infirmiers de l'Éducation nationale catégorie B ;
- possibilités d'accueil pour les assistants des services sociaux catégorie B :
- possibilités d'accueil pour les adjoints administratifs de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ADJAENES) ;
- possibilités d'accueil pour les adjoints techniques de laboratoire ;
- fiche de poste pour un infirmier de l'Éducation nationale sur le territoire de Wallis-et-Futuna ;
- fiche de renseignement pour les agents demandant un poste dans les Com et sur le territoire de Mayotte ;
- fiche de classement des candidatures pour les postes en Com et sur le territoire de Mayotte.

I - Publication des possibilités d'accueil

Les tableaux joints en annexe portent à la connaissance des personnels concernés, mentionnés ci-dessus, les possibilités d'accueil offertes à la mobilité interacadémique ainsi que les postes offerts, pour ces mêmes agents, sur le territoire de Mayotte et en collectivité d'outre-mer. Ils indiquent, également, les calendriers des opérations de mutation pour chacun des corps concernés ainsi que les coordonnées des services auprès desquels les agents peuvent faire acte de candidature.

Concernant les adjoints techniques des établissements d'enseignement, non décentralisés, il convient, dans le cadre d'une demande de changement d'académie, d'une part, d'envoyer leur demande directement auprès du rectorat de l'académie souhaitée et d'autre part, de formuler auprès des collectivités territoriales compétentes des demandes d'accueil en détachement, pour exercer en établissement public local d'enseignement (EPLE), l'État n'organisant plus de mutation dans ces établissements.

II - Dispositions propres aux mouvements vers les collectivités d'outre-mer (COM) et Mayotte

L'attention des agents est appelée sur la particularité des postes implantés dans les COM qui nécessitent parfois une grande adaptabilité. Il est donc vivement recommandé aux candidats de prendre tous renseignements utiles avant de postuler.

En outre, en application des <u>décrets n° 96-1026</u> et <u>n° 96-1027 du 26 novembre 1996</u> modifiés relatifs respectivement à la situation des fonctionnaires de l'État et de certains magistrats dans les collectivités d'outre-mer de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna et dans la collectivité territoriale de Mayotte, la durée de l'affectation ou de la mise à disposition (cf. Polynésie française) est limitée à deux ans avec possibilité d'un seul renouvellement. Cette limitation ne s'applique pas à Saint-Pierre-et-Miguelon.



II.A. Postes offerts en COM et à Mayotte

Les postes offerts sont de deux types :

1) Les postes en collectivité d'outre-mer et à Mayotte

Ces postes sont offerts aux agents qui désirent être affectés en collectivité d'outre-mer et à Mayotte.

2) Les postes pourvus par une mise à disposition (MAD) auprès du Gouvernement de Polynésie française

Cette procédure particulière d'affectation concerne uniquement les postes offerts aux infirmiers de l'Éducation nationale.

II.B. Procédure pour les postes à Mayotte, Nouvelle Calédonie, Wallis-et-Futuna et Saint-Pierreet-Miguelon :

Les postes offerts en COM sont des postes spécifiques, compte tenu de leur destination, et traités de la même manière que les postes à responsabilité particulière - PRP (cf. <u>note de service mobilité ATOSS n°2009-171</u> sus mentionnée). Envoi des confirmations de mutation sur poste en COM

Les agents qui désirent suivre la procédure d'affectation sur poste en collectivité d'outre-mer doivent se conformer à la procédure suivante :

Pièces à envoyer au vice-recteur ou directeur des services de l'éducation nationale sollicité :

- fiche de renseignements dûment complétée et signée (annexe 6) ;
- lettre de motivation :
- curriculum vitae.

Une copie de l'ensemble des pièces mentionnée ci-dessus devra, également, être envoyée au ministère de l'Éducation nationale, bureau DGRH C2-1, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13.

L'attention des vice-recteurs et du directeur des services de l'éducation nationale est appelée sur la nécessité de retourner à l'administration centrale (bureau DGRHC2-1) les candidatures classées par ordre de préférence, en utilisant le formulaire, en annexe 7, **avant le 23 avril 2010**.

II.C. Mise à disposition auprès du gouvernement de Polynésie française

En application de l'article 169 de la <u>loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004</u> portant statut d'autonomie de la Polynésie française et de la convention du 4 avril 2007 relative à l'éducation en Polynésie française, la mise à disposition des infirmiers de l'Éducation nationale est subordonnée au choix effectué, par le ministre chargé de l'éducation de la Polynésie française, parmi toutes les candidatures qui remplissent les conditions et qui se sont manifestées auprès de lui.

Les candidatures pour une mise à disposition s'effectuent selon les mêmes calendriers et modalités que ceux prévus pour les postes en collectivité d'outre-mer.

Envoi des confirmations de mutation pour une mise à disposition auprès de la Polynésie française Pièces à envoyer au ministère chargé de l'éducation et de l'enseignement supérieur, direction des enseignements secondaires, BP 20673, 98713 Papeete - courrier@des.ensec.edu.pf:

- fiche de renseignements dûment complétée et signée (annexe 6);
- lettre de motivation ;
- curriculum vitae.

Une copie de l'ensemble des pièces mentionnée ci-dessus devra, **également**, **être envoyée au ministère de** l'Éducation nationale, bureau DGRH C2-1, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13.

Procédure de sélection et notification au candidat retenu

Le ministre chargé de l'éducation de la Polynésie française arrête le choix des agents qu'il souhaite voir mis à sa disposition par les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sur le fondement d'éléments d'appréciation conformes à l'intérêt du service public de l'éducation en Polynésie française, après consultation des instances paritaires locales, en utilisant le formulaire en annexe 7.

Il est rappelé aux candidats à une mise à disposition ou à une mutation :

- qu'ils s'engagent. lors de l'établissement de leur demande, à rejoindre les postes sollicités :
- qu'aucun refus n'est admis sauf dans le cas où l'agent a formulé une demande de mutation conditionnelle qui n'a pu être réalisée.

Je vous remercie d'assurer l'information la plus complète des personnels susceptibles de présenter une demande de mutation en diffusant largement les tableaux figurant en annexe de la présente note de service.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,

Josette Théophile



Annexe 1 Possibilités d'accueil offertes dans le corps de catégorie B des infirmiers de l'Éducation nationale

	Possibilités d'ac	cueil dans le cad	re du mouvement i	nteracadémique
Académies	Nombre total de possibilités d'accueil	Date limite de dépôt des demandes	Dates des CAPA	Téléphone et services académiques compétents
Aix-Marseille	2	2 avril 2010	10 juin 2010	Marie Noëlle Vincent, 04 42 91 72 44 noelle.vincent@ac-aix-marseille.fr
Amiens	2	20 avril 2010	10 juin 2010	Jérome Parville, 03 22 82 38 70 jerome.parvillie@ac-amiens.fr
Besançon	2	5 avril 2010	7 juin 2010	Catherine Caprani, 03 81 65 47 16 catherine.caprani@ac-besancon.fr
Bordeaux	8	6 avril 2010	fin juin	Karine Vergnaud ou Caroline Breche 05 57 57 39 46 ou 39 55 karine.vergnaud@ac-bordeaux.fr caroline.breche@ac-bordeaux.fr
Caen	4	21 mars 2010	7 juin 2010	Marie-Claude Lauzeray, 02 31 30 16 48 depap1 @ac-caen.fr
Clermont-Ferrand	4	avril 2010	28 mai 2010	Madame Coste, 04 73 99 31 55 ce.drha@ac-clermont.fr
Corse	0	sans objet	sans objet	Atos@ac-corse.fr
Créteil	15	10 avril 2010	23 juin 2010	Béatrice Jesoph, 01 57 02 61 83 beatrice.jesoph@ac-creteil.fr
Dijon	1	19 avril 2010	14 juin 2010	Nelly Grapin, 03 80 44 87 66 nelly.grapin@ac-dijon.fr
Grenoble	4	28 mars 2010	juin 2010	Claudette Blanc, 04 76 74 71 46 claudette.blanc@ac-grenoble.fr
Guadeloupe	0	avril 2010	juin 2010	DPEATOSS, 05 90 21 64 78 dpeatoss@ac-guadeloupe.fr
Guyane	1	15 avril 2010	18 juin 2010	Amièle Cherica ou Édith Trochimara 05 94 27 21 60 amiele.cherica@ac-guyane.fr
Lille	5	2 avril 2010	juin 2010	Angélique Dessaint, 03 20 15 63 64 angelique.dessaint@ac-lille.fr
Limoges	2	4 avril 2010	15 juin 2010	Isabelle Deslattes, 05 55 11 42 48 isabelle.deslattes@ac-limoges.fr
Lyon	7	31 mars 2010	1 juin 2010	Valérie Bothoa, 04 72 80 61 47 dpaid1s@ac-lyon.fr
Martinique	0	sans objet	sans objet	dpate@ac-martinique.fr
Montpellier	8	5 avril 2010	3 juin 2010	DPATE BPT, Nicole Hervas 04 67 91 47 42 ce.recdpa@ac-montpellier.fr
Nancy-Metz	5	21 avril 2010	31 mai 2010	Patricia Sanchez, 03 83 86 21 40 patricia.sanchez@ac-nancy-metz.fr
Nantes	4	2 avril 2010	4 juin 2010	Anne Savaton, 02 40 14 64 61 anne.savaton@ac-nantes.fr Laurent Piau, 02 40 14 64 66
				laurent.piau@ac-nantes.fr
Nice	3	20 avril 2010	10 juin 2010	Lise De-Cillia, 04 92 15 47 07 lise.de-cillia@ac-nice.fr
Orléans-Tours	5	23 avril 2010	8 juin 2010	Fabienne Leplatre, 02 38 79 41 46 ce.dpae3@ac-orléans-tours.fr



	Possibilités d'ac	cueil dans le cad	re du mouvement i	nteracadémique
Académies	Nombre total de possibilités d'accueil	Date limite de dépôt des demandes	Dates des CAPA	Téléphone et services académiques compétents
Paris	5	29 mars 2010	juin 2010	Marie Hélène Gros, 01 44 62 44 54 marie-helene.gros@ac-paris.fr
Poitiers	5	29 avril 2010	28 mai 2010	Sylvie Morillon, 05 49 54 72 31 sylvie.morillon@ac-poitiers.fr
Reims	2	10 avril 2010	16 juin 2010	Danielle Fournaise, 03 26 05 69 03 danielle.fournaise@ac-reims.fr
Rennes	10	2 avril 2010	11 juin 2010	Hélène Alliot, 02 23 21 75 26 helene.alliot@ac-rennes.fr
La Réunion	2	31 mars 2010	juin 2010	Danielle Vingadassamy, 02 62 48 14 16 daniele.vingadassamy@ac-reunion.fr
Rouen	3	15 avril 2010	10 juin 2010	China Khelali, 03 32 08 91 60 dipaos1@ac-rouen.fr
Strasbourg	1	24 mars 2010	4 juin 2010	Mickael Douvier, 03 88 23 39 58 mickael.douvier@ac-strasbourg.fr
Toulouse	9	28 mars 2010	Aude Appadoo, 05 61 17 dpae2inf@ac-toulouse.fr	
Versailles	10	6 avril 2010	8 juin 2010	Florence Bonnaz, 01 30 83 42 85 florence.bonnaz@ac-versailles.fr

Postes offerts en COM et Mayotte								
Vice-rectorat	Nombre total de possibilités d'accueil	Date limite de dépôt des demandes	Dates des CAPA	Téléphone et services académiques compétents				
Mayotte	6			Vice-rectorat de Mayotte Bertrand Helies, 02.69.61.92.02 dpa@ac-mayotte.fr				
Polynésie française	3		a note de service ion des demandes	Ministère chargé de l'éducation et de l'enseignement supérieur, direction des enseignements secondaires, BP 20673, 98713 Papeete Christine Chelon, + 689 54 04 33 cch@des.ensec.edu.pf				
Wallis-et-Futuna	2			Vice-rectorat de Wallis-et-Futuna Aline Grenet, aline.grenet@ac-wf.wf * dont 1 poste à responsabilité (annexe 5)				



Annexe 2 Possibilités d'accueil offertes dans le corps de catégorie B des assistants de services sociaux

Possibilités d'accueil dans le cadre du mouvement interacadémique							
Académies	Nombre total de possibilités d'accueil		Dates des CAPA	Téléphone et services académiques compétents			
Aix-Marseille	1	2 avril 2010	10 juin 2010	Marie-Noëlle Vincent, 04 42 91 72 44 noelle.vincent@ac-aix-marseille.fr			
Amiens	1	20 avril 2010	28 mai 2010	Jérome Parville, 03 22 82 38 70 jerome.parvillie@ac-amiens.fr			
Besançon	0	5 avril 2010	7 juin 2010	Catherine Caprani, 03 8 65 47 16 catherine.caprani@ac-besancon.fr			
Bordeaux	8	6 avril 2010	juin 2010	Karine Vergnaud ou Caroline Bieche 05 57 57 39 46 ou 39 55 karine.vergnaud@ac-bordeaux.fr caroline.bieche@ac-bordeaux.fr			
Caen	1	21 mars 2010	4 juin 2010	Sophie Fermal, 02 31 30 17 74 depap1@ac-caen.fr			
Clermont-Ferrand	1	avril 2010	28 mai 2010	Madame Coste, 04 73 99 31 55 ce.drha@ac-clermont.fr			
Corse	0	sans objet	sans objet	Atos@ac-corse.fr			
Créteil	10	10 avril 2010	16 juin 2010	Béatrice Jesoph, 01 57 02 61 83 beatrice.jesoph@ac-creteil.fr			
Dijon	0	sans objet	sans objet	ce.dirh@ac-dijon.fr			
Grenoble	2	28 mars 2010	25 juin 2010	Claudette Blanc, 04 76 74 71 46 claudette.blanc@ac-grenoble.fr			
Guadeloupe	1	2 avril 2010	juin 2010	DPEATOSS, 05 90 21 64 78 dpeatoss@ac-guadeloupe.fr			
Guyane	1	15 avril 2010	18 juin 2010	Amièle Cherica ou Édith Trochimara 05 94 27 21 60 amiele.cherica@ac-guyane.fr			
Lille	2	2 avril 2010	10 juin 2010	Angélique Dessaint, 03 20 15 63 64 angelique.dessaint@ac-lille.fr			
Limoges	0	4 avril 2010	17 juin 2010	Géraldine Cavalie, 05 55 11 42 31 geraldine.cavalie@ac-limoges.fr			
Lyon	2	31 mars 2010	1er juin 2010	Valérie Bothoa, 04 72 80 61 47 dpaid1s@ac-lyon.fr			
Martinique	0	sans objet	sans objet	ce.drh@ac-martinique.fr			
Montpellier	2	05 avril 2010	1er juin 2010	DPATE BPT Madame Catanzao-Beier, 04 67 91 47 33 ce.recdpa@ac-montpellier.fr			
Nancy-Metz	0	21 avril 2010	26 mai 2010	Patricia Sanchez, 03 83 86 21 40 patricia.sanchez@ac-nancy-metz.fr			
Nantes	1	2 avril 2010	11 juin 2010	Anne Savaton ou Laurent Piau 02 40 14 64 61 ou 64 66 anne.savaton@ac-nantes.fr laurent.piau@ac-nantes.fr			
Nice	0	2 avril 2010	9 juin 2010	Lise De-Cillia, 04 92 15 47 07 lise.de-cillia@ac-nice.fr			
Orléans-Tours	2	23 avril 2010	1er juin 2010	Fabienne Leplatre, 02 38 79 41 46 ce.dpae3@ac-orléans-tours.fr			
Paris	3	29 mars 2010	1er juin 2010	Marie Hélène Gros, 01 44 62 44 54 marie-helene.gros@ac-paris.fr			



Possibilités d'accueil dans le cadre du mouvement interacadémique								
Académies	Nombre total de possibilités d'accueil	de possibilités Date limite de dépôt des demandes		Téléphone et services académiques compétents				
Poitiers	2	29 avril 2010	8 juin 2010	Anne Defiolle, 05 49 54 72 32 anne.defiolle@ac-poitiers.fr				
Reims	1	10 avril 2010	25 mai 2010	Danielle Fournaise, 03 26 05 69 03 danielle.fournaise@ac-reims.fr				
Rennes	1	2 avril 2010	10 juin 2010	ce.dipate@ac-rennes.fr, 02 23 21 75 02				
La Réunion	1	31 mars 2010	21 mai 2010	Danielle Vingadassamy, 02 62 48 14 16 daniele.vingadassamy@ac-reunion.fr				
Rouen	1	15 avril 2010	3 juin 2010	China Khelali, 03 32 08 91 60 dipaos1@ac-rouen.fr				
Strasbourg	0	24 mars 2010	28 mai 2010	Mickael Douvier, 03 88 23 39 58 mickael.douvier@ac-strasbourg.fr				
Toulouse	3	28 mars 2010	29 juin 2010	Aude Appadoo, 05 61 17 76 33 dpae2inf@ac-toulouse.fr				
Versailles	6	6 avril 2010	10 juin 2010	Yva Peloponese, 01 30 83 42 66 Yva.peloponese@ac-versailles.fr				

Postes offerts en COM et Mayotte							
Vice-rectorat	Nombre total de possibilités d'accueil	Date limite de dépôt des demandes	Dates des CAPA	Téléphone et services académiques compétents			
Mayotte	1	se reporter à la note formulation de		Bertrand Helies, 02 69 61 92 02 dpa@ac-mayotte.fr			



Annexe 3 Possibilités d'accueil offertes dans le corps des adjoints administratifs de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

	Possibilités	d'accueil dans le cac	Ire du mouvement	interacadémique			
Académies	Nombre total de possibilités d'accueil		Dates des CAPA	Téléphone et services académiques compétents			
Aix-Marseille	10	2 avril 2010	mardi 15 juin	Sandrine Sauvaget, 04 42 91 72 28 sandrine.sauvaget@ac-aix-marseille.fr			
Amiens	10	20 avril 2010	22 juin 2010	Carole Holleville, 03 22 82 38 71 carole.holleville@ac-amiens.fr			
Besançon	3	5 avril 2010	14 juin 2010	Annie Fanjoux, 03 81 65 47 16 annie.fanjoux@ac-besancon.fr			
Bordeaux	25	6 avril 2010	juin 2010	Sandrine Sarramia ou Danielle De Vos ou Conchita Noblet, 05 57 57 (39.45) ou (35 52) sandrine.maupetit-sarramia@ac- bordeaux.fr danielle.de-vos@ac-bordeaux.fr conchita.noblet@ac-bordeaux.fr			
Caen	7	21 mars 2010	11 juin 2010	Isabelle Morel ou laetitia Chetoui, 02 31 30 08 01 / 02 31 30 08 01 depap1@ac-caen.fr			
Clermont- Ferrand	1	avril 2010	juin 2010	Raquel Santos, 04 73 99 31 51 ce.drha@ac-clermont.fr			
Corse	0	sans objet	sans objet	Atos@ac-corse.fr			
Créteil	14	10 avril 2010	25 juin 2010	Isabelle Gauvrit, 01 57 02 61 94 isabelle.gauvrit@ac-creteil.fr			
Dijon	6	19 avril 2010	10 juin 2010	ddavid1@ac-dijon.fr ou nadia.mounir@ac-dijon.fr 03 80 44 84 84 ou 84 83			
Grenoble	8	28 mars 2010	17 mai 2010	Perrine Pellenq, 04 76 74 71 41 perrine.pellenq@ac-grenoble.fr			
Guadeloupe	0	avril 2010	juin 2010	DPEATOSS, 05 90 21 64 78 dpeatoss@ac-guadeloupe.fr			
Guyane	0	sans objet	sans objet	Viviane Ulm ou Édith Trochimara 05 94 27 20 25 viviane.ulm@ac-guyane.fr			
Lille	2	2 avril 2010	8 juin 2010	Sandrine Cuvillier, 03 20 15 63 74 sandrine.cuvillier@ac-lille.fr			
Limoges	4	4 avril 2010	3 juin 2010	Corinne Daniel ou Emmanuelle Masdupuy 05 55 11 42 58 ou 42 18 corinne.daniel@ac-limoges.fr emmanuelle.masdupuy@ac-limoges.fr			
Lyon	12	31 mars 2010	juin 2010	Martine Prele, 04 72 80 61 59 dpaid1c@ac-lyon.fr			
Martinique	0	sans objet	sans objet	dpate@ac-martinique.fr			
Montpellier	20	5 avril 2010	22 juin 2010	DPATE BPA Denis Raulin, 04 67 91 47 37 ce.recdpa@ac-montpellier.fr			
Nancy-Metz	ancy-Metz 6 21 avril 2010		28 mai 2010	Laetitia Marque, 03 83 86 20 85 laetitia.marque@ac-nancy-metz.fr			



Académies	Nombre total de possibilités d'accueil	Date limite de dépôt des demandes	Dates des CAPA	Téléphone et services académiques compétents		
Nantes	15	2 avril 2010	10 juin 2010	Annick Le Saux, 02 40 14 64 55 annick.lesaux@ac-nantes.fr		
Nice	3	20 avril 2010	15 juin 2010	Lise De-Cillia, 04 92 15 47 07 lise.de-cillia@ac-nice.fr		
Orléans-Tours	25	23 avril 2010	16 juin 2010	Olivier Duveau, 02 38 79 41 51 ce.dpae2@ac-orléans-tours.fr		
Paris	6	29 mars 2010	juin 2010	Corinne Machulka, 01 44 62 44 63 corinne.machulka@ac-paris.fr		
Poitiers	7	avril 2010	juin 2010	Isabelle Ballin ou Sandrine Fourre, 05 49 54 71 18 ou 73 43 isabelle.ballin@ac-poitiers.fr s.fourre@ac-poitiers.fr		
Reims	2	10 avril 2010	24 juin 2010	Lucette Beguin, 03 26 05 68 97 lucette.beguin@ac-reims.fr		
Rennes	15	2 avril 2010	3 juin 2010	Blandine Nizan, 02 23 21 75 39 ce.dipate@ac-rennes.fr		
La Réunion	0	31 mars 2010	21 mai 2010	Danielle Vingadassamy, 02 62 48 14 16 daniele.vingadassamy@ac-reunion.fr		
Rouen	5	15 avril 2010	25 juin 2010	China Khelali, 02 32 08 91 60 dipaos1@ac-rouen.fr		
Strasbourg	6	24 mars 2010	juin 2010	Martine Babillotte ou Anne-laure Cuiset ou Astride Wernert, 03 88 23 39 21 ou 36 87 ou 39 11 martine.babillotte@ac-strasbourg.fr anne-laure.cuiset@ac-strasbourg.fr astride.wernert@ac-strasbourg.fr		
Toulouse	31	28 mars 2010	17 juin 2010	Nicole Flaujac, 05 61 17 76 33 dpae2c@ac-toulouse.fr		
Versailles	18	6 avril 2010	18 juin 2010	Secrétariat DAPAOS 2, 01 30 83 42 27 ce.dapaos2@ac-versailles.fr		

Postes offerts en COM et Mayotte								
Vice-rectorat	rectorat Nombre total Dar de possibilités d' d'accueil de		Dates des CAPA	Téléphone et services académiques compétents				
Mayotte	10		e de service pour la es demandes	Bertrand Helies, 02 69 61 92 02 dpa@ac-mayotte.fr				



Annexe 4 Possibilités d'accueil offertes dans le corps des adjoints techniques de laboratoire

	Possibilités	d'accueil dans le cad	re du mouvement i	interacadémique			
Académies Nombre total de possibilités d'accueil		Date limite de dépôt des demandes	Dates des CAPA	Téléphone et services académiques compétents			
Aix-Marseille	1	2 avril 2010	11 juin 2010	Marie Noëlle Vincent, 04 42 91 72 44 noelle.vincent@ac-aix-marseille.fr			
Amiens	4	20 avril 2010	24 juin 2010	Karin banchilhon, 03 22 82 38 70 karin.bancilhon@ac-amiens.fr			
Besançon	1	5 avril 2010	9 juin 2010	Séverine Faivre-Dupaigre, 03 81 65 47 16 severine.faivre-dupaigre@acbesancon.fr			
Bordeaux	4	6 avril 2010	juin 2010	Philippe Bebin, 05 57 57 39 47 philippe.bebin@ac-bordeaux.fr			
Caen	1	21 mars 2010	14 juin 2010	Francis Lemiere, 02 31 30 16 23 depap2@ac-caen.fr			
Clermont-Ferrand	1	avril 2010	4 juin 2010	Raquel Santos, 04 73 99 31 51 ce.drha@ac-clermont.fr			
Corse	0	sans objet	sans objet	Atos@ac-corse.fr			
Créteil	5	10 avril 2010	24 juin 2010	Mauricette Mercier, 01 57 02 62 05 mauricette.mercier@ac-creteil.fr			
Dijon	0	sans objet	sans objet	dippeaos@ac-dijon.fr			
Grenoble	3	28 mars 2010	3 juin 2010	Christiane Berrond, 04 76 74 75 58 christiane.berrond@ac-grenoble.fr			
Guadeloupe	0	sans objet	sans objet	DPEATOSS, 05 90 21 64 78 dpeatoss@ac-guadeloupe.fr			
Guyane	1	15 avril 2010	16 juin 2010	Amièle Cherica ou Édith Trochimara 05 94 27 21 60 amiele.cherica@ac-guyane.fr			
Lille	2	avril 2010	juin 2010	Sylvie Nkouossa, 03 20 15 65 42 sylvie.nkouossa@ac-lille.fr			
Limoges	1	4 avril 2010	10 juin 2010	Géraldine Cavalie, 05 55 11 42 31 geraldine.cavalie@ac-limoges.fr			
Lyon	4	31 mars 2010	1er juin 2010	Christine Colpaert, 04 72 80 61 57 dpaid1c@ac-lyon.fr			
Martinique	0	sans objet	sans objet	dpate@ac-martinique.fr			
Montpellier	2	5 avril 2010	27 mai 2010	DPATE BPT Virginie Lacambre, 04 67 91 45 27 ce.recdpa@ac-montpellier.fr			
Nancy-Metz	2	21 avril 2010	25 mai 2010	Patricia Sanchez patricia.sanchez@ac-nancy-metz.fr			
Nantes	1	2 avril 2010	11 juin 2010	Virginie Barreau, 02 40 14 64 85 virginie.barreau@ac-nantes.fr			
Nice	2	20 avril 2010	22 juin 2010	Lise De-Cillia, 04 92 15 47 07 lise.de-cillia@ac-nice.fr			
Orléans-Tours	4	23 avril 2010	1er juin 2010	Daniel Doucet, 02 38 79 41 51 ce.dpae3@ac-orléans-tours.fr			
Paris	5	29 mars 2010	mi juin 2010	Corinne Machulka, 01 44 62 44 67 corinne.machulka@ac-paris.fr			
Poitiers	2 29 avril 2010 4 juin 201		4 juin 2010	Marylène Zerr, 05 49 54 72 08 marylene.zerr@ac-poitiers.fr			



Académies	Nombre total de possibilités d'accueil	Date limite de dépôt des demandes	Dates des CAPA	Téléphone et services académiques compétents		
Reims	2	10 avril 2010	1er juin 2010	Danielle Fournaise, 03 26 05 69 03 danielle.fournaise@ac-reims.fr		
Rennes	3	2 avril 2010	4 juin 2010	Elodie Eurveilher, 02 23 21 75 81 elodie.d-eurveilher@ac-rennes.fr		
La Réunion	0	avril 2010	juin 2010	Annick Picaud, 02 62 48 14 16 annick.picaud@ac-reunion.fr		
Rouen	2	15 avril 2010	21 juin 2010	Ann Katrin Faure, 02 32 08 91 78 dipaos3@ac-rouen.fr		
Strasbourg	3	24 mars 2010	31 mai 2010	Martine Babillotte, 03 88 23 39 21 martine.babillotte@ac-strasbourg.fr		
Toulouse	3	28 mars 2010	10 juin 2010	Marie-Anne Privat, 05 61 17 76 51 dpae3lab@ac-toulouse.fr		
Versailles	5	6 avril 2010	11 juin 2010	Genevieve Brichard Hamon, 01.30.83.42.38 Laurence Grelet, 01 30 83 45 32 laurence.grelet@ac-versailles.fr		

Annexe 5 Descriptif de poste en COM

INFIRMIER(E)

IMPLANTATION DU POSTE : Vice-rectorat de Wallis-et-Futuna BP 244 Mata'Utu 98600 WALLIS-ET-FUTUNA

Code de l'établissement : 9870012Z

LIBELLE DU POSTE : Infirmier(e) conseiller(e) technique

du vice-recteur

ÉTABLISSEMENT :		

Logement : NON Nombre de pièces : NBI : 30 points

ORIGINE DE LA VACANCE : (préciser PV - PSV).....PV.......PV......

Descriptif du poste :

L'infirmier(e) conseiller(e) technique est chargé(e) de conduire les études concernant les besoins en matière de santé scolaire. Ces besoins sont définis en fonction des orientations fixées par le vice-recteur, à partir des données épidémiologiques, économiques, démographiques et sociales de la collectivité de Wallis-et-Futuna.

Il (elle) assurera la programmation, la coordination, l'animation et l'évaluation des actions décidées par le vice-recteur en collaboration avec le médecin scolaire, 3 infirmiers(es), 1 en poste à Futuna, 1 à Lano et 1 au lycée d'État de Wallis et l'agence de santé du territoire. Son action auprès des directeurs d'école et des chefs d'établissement favorisera la prise en compte de la dimension santé dans les projets d'école et d'établissement. De plus, compte tenu de l'exiguïté du territoire, il (elle) aura en charge 1 collège et interviendra dans les écoles primaires de Wallis

Il (elle) participera également la mise en place dans le cadre des programmes 2009 du premier degré de la formation des élèves à « apprendre à porter secours » en collaboration étroite avec les conseillers pédagogiques de Wallis et de Futuna, les animateurs pédagogiques du premier degré et les directrices et directeurs d'écoles. Il (elle) participera à la formation continue des personnels du premier degré dans le cadre du plan territorial annuel de formation de ces personnels notamment en assurant la formation certifiante au brevet de secourisme de ces enseignants.

Son action auprès des chefs d'établissement et des directeurs d'école favorise la prise en compte de la dimension santé dans les projets d'établissements et d'écoles.

Outre un sens avéré des relations humaines, il (elle) devra posséder une grande capacité d'adaptation pour s'intégrer dans un environnement particulier et faire preuve d'une réelle disponibilité.

Le poste est implanté au vice-rectorat mais nécessite des missions ponctuelles sur l'île de Futuna.

Compétences attendues :

- Être capable de programmer, d'animer, de coordonner, de conseiller, d'évaluer
- Être capable de travailler en équipe,
- Avoir une bonne connaissance des actions de promotion en matière de santé scolaire en milieu difficile et être capable de mettre de telles actions en place,
- Être apte à former au brevet de secourisme.
- Avoir un sens avéré des relations humaines et une grande disponibilité.

Personne(s) à contacter : (nom, qualité, téléphone, courriel)

Aline GRENET, Secrétaire Générale par intérim du vice-rectorat de Wallis-et-Futuna.

Tél.: 00 681 72 15 22 Mèl: aline.grenet@ac-wf.wf

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les conditions de vie dans la collectivité et la consultation du site web du vice rectorat est vivement recommandée : http://www.ac-wf.wf

Nom et qualité du signataire

Aline Grenet, secrétaire générale par intérim du vice-rectorat de Wallis-et-Futuna

Secrétariat général, direction générale des ressources humaines, Bureau DGRH C2-1, 72, rue Regnault 750243 Paris cedex 13.

Fax: 01 55 55 16 41, Courriel: annie.denis@education.gouv.fr



Annexe 6

	e l'Éducation nationale le l'Enseignement supérieur et de la Recherche Corps :									e dans une COM		
Bureau DG		•									Rent	rée scolaire 2010
FICHE DE RENSEIGNEMENTS												
ÉTAT-CIV	/II			Joi	indre oblig	atoirem	ent	t un curricu	ılum vitae			
□ M.						Prénd	om.					Photo
□ Mme	Nom o	de jeune f	ille									
□ Melle	Date o	de naissa	nce _ _		 	Courr	iel	:				
Adresse p						1						
Code post	tal : _ _		Ville :									
SITUATIO			Marié			П Л.	ıtro.	(prácico-)				L
☐ Célibat Renseign				onio	int	⊔ Au	ıııe	(precisez)	:			
Nom									Date	de nais	sance	
Vous acco	mpagne	era-t-il ?	□ oui		non							
Exerce-t-il			□ oui		non Si	oui, relè	ve-	-t-elle du s	ecteur public	□, du	secteu	r privé 🗆
Précisez l'e	employe	ur				Pro	ofes	ssion ou co	rps de fonctio	nnaire		
Enfants à	charge											
Nom							Vous acco	ompagnera-t-il □ non	Class	e suivie	à la rentrée 2008	
						- - - -	_l _	□ oui				
						- - - -	<u>-</u>					
					_ _	_ _ _	_l 	oui	non			
						_ _ _	_	□ oui	□ non			
SITUATIO												
Grade (Classe	Échelon	Fonct	ions								
Affectation	n actuell	e:										
Fonctions	antérieu	ires exerc	cées en	quali	té de <u>non-</u>	titulaire	<u>e</u> :		Période			
Corps ou p	orofessio	n Établi	issemen	t ou s	service, vill	le, pays	;		Du au			
Fonctions antérieures exercées en qualité de <u>titulaire</u> : Période												
Corps	Établissement ou service, ville, pays						Du au					
Fait à, Le Signature												

Annexe 7 Poste en collectivité d'outre-mer

Vice-rectorat de	
Libellé du poste à pourvoir :	
Appréciation sur la candidature	
Nom Prénom :	
Grade : Établissement d'exercice actuel :	
Ancienneté dans le poste :	
Date de l'audition :	
Avis porté au terme de l'audition :	
Candidature classée	Signature et cachet du signataire
Ordra da alabanament	
Ordre de classement :	
Candidature non classée□	

Ministère de l'Éducation nationale, secrétariat général - direction générale des ressources humaines, Bureau DGRH C2-1, 72, rue Regnault, 75013 paris, téléphone : 01 55 55 27 58, Fax : 01 55 55 16 41, courriel : annie.denis@education.gouv.fr À renvoyer impérativement (par courriel) au plus tard : **le 23 avril 2010.**



Personnels

Mouvement

Affectation des personnels enseignants spécialisés du premier degré à Mayotte - rentrée scolaire 2010

NOR: MENH1002875N

RLR: 720-4a

note de service n° 2010-021 du 10-2-2010

MEN - DGRH B2-1

La présente note de service a pour objet de rappeler les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures à un poste d'enseignant spécialisé à Mayotte - rentrée scolaire août 2010

I - Conditions de recrutement

Personnels concernés :

Seuls les personnels enseignants du premier degré spécialisés titulaires du CAEAA/CAFIMF, CAFIPEMF, du CAEI/CAPSAIS/CAPA-SH, ou du diplôme de psychologue scolaire peuvent faire acte de candidature. Aucune liste des postes vacants n'est publiée.

Les demandes doivent, sous peine de nullité, être formulées exclusivement au moyen des imprimés portant la mention « rentrée 2010 ».

II - Dépôt des candidatures

Ce dossier est téléchargeable sur le site SIAT accessible à l'adresse : www.education.gouv.fr, rubrique « Concours, emplois et carrières» puis dans « personnels enseignants », rubrique « promotion, mutation, affectation des stagiaires » rubrique « SIAT ».

III - Transmission des dossiers

Le dossier, une fois édité et complété, est obligatoirement signé par le candidat, puis remis dans le délai imparti en deux exemplaires, accompagné des pièces justificatives (dernier rapport d'inspection, dernier arrêté de promotion d'échelon, copie du diplôme, fiche individuelle de synthèse à demander à l'inspection académique) au supérieur hiérarchique direct qui portera son avis sur la candidature de l'intéressé, ainsi que son appréciation sur la manière de servir de ce dernier. Les avis doivent être motivés (appréciations détaillées).

Les personnels en disponibilité au moment du dépôt de leur candidature doivent transmettre celle-ci par l'intermédiaire du supérieur hiérarchique de leur dernière affectation.

Les inspections académiques veillent au bon acheminement des dossiers de candidature :

- un exemplaire, au fur et à mesure de leur présentation, au bureau DGRH B2-1 (72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13);
- le second adressé directement au vice-rectorat de Mayotte.

Tout retard de transmission risque de porter atteinte à l'intérêt des candidats ayant déposé leur dossier dans le délai imparti.

Les dossiers parvenus au bureau DGRH B2-1 incomplets, en dehors de la voie hiérarchique ou hors délai, ne pourront être examinés.

Calendrier des opérations :

Dossier de candidature : à partir du 1er mars 2010.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature auprès de l'IEN ou du chef d'établissement : **17 mars 2010**. Date limite d'envoi au bureau DGRH B2-1 des dossiers de candidature acheminés par la voie hiérarchique : **22 mars 2010**. Date limite de transmission d'un exemplaire du dossier au vice-rectorat : vice-rectorat de Mayotte, DEP, BP 76, 97600 Mamoudzou : **22 mars 2010**.

IV - Examen des dossiers

Lors de l'examen des dossiers, seront privilégiées les candidatures des personnels :

- exerçant actuellement leurs fonctions dans l'option pour laquelle ils ont postulé ;
- pouvant accomplir un séjour de 4 années avant d'atteindre l'âge d'ouverture des droits à pensions ;
- justifiant d'une stabilité de poste supérieure à deux ans dans leur département de départ.

La candidature des personnels enseignants actuellement en poste à l'étranger, ou réintégrés depuis moins de 2 ans, ne sera pas examinée.

Les personnels ayant déjà exercé leurs fonctions dans une collectivité d'outre-mer ne peuvent déposer une nouvelle candidature qu'à l'issue d'une affectation d'une durée minimale de deux ans hors de l'une de ces collectivités.



L'attention des candidats est appelée sur le fait que, s'ils ont participé aux mutations pour la rentrée scolaire 2010 et s'ils obtiennent satisfaction, leur demande de participation au mouvement des enseignants spécialisés à Mayotte sera alors annulée.

Classement des demandes (annexe 1)

Les demandes sont classées en fonction d'un nombre de points. Ce classement est donné à titre indicatif.

Rapprochement de conjoints

Peuvent bénéficier d'un rapprochement de conjoints :

- les agents mariés ;
- les agents ayant conclu un pacte civil de solidarité ;
- les agents concubins, sous réserve que le couple vivant maritalement ait à charge un enfant, reconnu par l'un et l'autre, ou un enfant reconnu par anticipation dans les mêmes conditions.

Pièces justificatives

- Attestation de l'activité professionnelle du conjoint, sauf lorsque celui-ci est un agent du ministère de l'Éducation nationale pour lequel il suffit de rappeler le corps et le grade. Cette attestation doit être récente (moins de six mois), préciser le lieu d'exercice et la date de prise de fonctions ; ce peut être un certificat d'exercice délivré par l'employeur, une attestation d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce (artisan ou commerçant), un certificat d'inscription au conseil de l'ordre dont relève le conjoint (profession libérale) ou une attestation d'inscription au rôle de la taxe professionnelle.
- En outre, pour les agents pacsés, copie de la dernière imposition commune et pour les agents concubins copie de l'acte de naissance du (des) enfant(s) à charge de moins de 20 ans au 1er janvier 2010.

V - Durée de l'affectation

En application des dispositions du <u>décret n° 96-1027 du 26 novembre 1996</u>, la durée de l'affectation est limitée à deux ans avec possibilité d'un seul renouvellement.

VI - Prise en charge des frais de changement de résidence

Le <u>décret n° 89-271 du 12 avril 1989</u> modifié subordonne la prise en charge des frais de changement de résidence à une condition de durée de service au sein de la Fonction publique d'au moins deux années en métropole ou dans le même département d'outre-mer ; le décompte des deux années de services s'apprécie à partir de la dernière affectation en outre-mer obtenue par l'agent.

Les personnels déjà sur le territoire, qui sont en disponibilité pour suivre leur conjoint, ne peuvent prétendre ni à la prise en charge de leurs frais de changement de résidence, ni à l'indemnité spéciale d'éloignement.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines, Josette Théophile



Annexe I

Classement des demandes à titre indicatif

Ancienneté générale de service : 1 point par année.

Ancienneté dans le département : 1 point par année avec un plafond à 10 ans.

Échelon : **2 points par échelon**. Points hors-classe : **24 points**.

Ancienneté de la demande : 5 points par année (à partir de la 2ème année) avec un plafond de 25 points.

Rapprochement de conjoints : 500 points.

NB: l'ancienneté dans le département est prise en compte à partir de la date de titularisation. La disponibilité est suspensive, la période en cause est déduite du nombre d'années d'ancienneté.

Annexe II

Informations relatives aux postes situés à Mayotte

Vice-rectorat, BP 76, 97600 Mamoudzou

Télécopieur 00 269 61 09 87 - Mél. : dep@ac-mayotte.fr - site internet : http://www.ac-mayotte.fr/

Les personnels enseignants affectés à Mayotte sont placés auprès du préfet de Mayotte sous l'autorité directe du vice-recteur durant leur période d'exercice.

Le système éducatif à Mayotte connaît un développement rapide, aussi bien dans le premier degré que dans le second degré général et professionnel.

En vue de répondre aux attentes très fortes des élèves et de leur famille en matière scolaire et éducative, un plan académique d'action, adopté en 2003, a défini des objectifs précis et ambitieux à atteindre en quatre ou cinq ans. Les candidats doivent être prêts à participer, à leur niveau, aux actions prévues par ce plan, lequel est consultable sur le site internet du vice-rectorat. Il est donc recommandé de le lire avant de faire acte de candidature.

Conditions de vie à Mayotte

La vie sur le territoire exige des personnels adaptabilité et disponibilité. Même si, au plan matériel, l'évolution économique est très rapide et qu'il n'y a donc pas de difficultés de ravitaillement ou pour se procurer de l'équipement domestique, les repères métropolitains ne sont pas ceux de l'environnement local. Une bonne condition physique est nécessaire pour un séjour à Mayotte. Plusieurs spécialités hospitalières ne sont pas offertes sur le territoire. Le seul hôpital de l'île se trouve à Mamoudzou. Ailleurs, des dispensaires assurent une médecine de proximité. Les médecins libéraux installés sur le territoire le sont à Mamoudzou, tout comme les pharmaciens de l'île. Un seul service d'urgence fonctionne en permanence à l'hôpital général de Mamoudzou.

Dans ces conditions, les personnels qui seront désignés à Mayotte devront fournir, avant leur départ, un certificat médical délivré par leur médecin généraliste référent attestant de l'absence de contre-indication à un séjour dans cette collectivité d'outre-mer.

L'attestation de visite médicale sera exigée par le bureau DGRH B2-1 au ministère de l'Éducation nationale, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13. Les enfants doivent bénéficier de toutes les vaccinations incluses dans le calendrier vaccinal français (voir votre médecin traitant).

Pour les adultes, la mise à jour des vaccinations tétanos et poliomyélite est également importante. Au-delà de ces vaccinations de base, sont recommandées :

- la vaccination contre l'hépatite B (Mayotte étant dans une zone de moyenne endémicité) ;
- la vaccination contre l'hépatite A, chez les enfants de plus de 1 an et surtout chez l'adulte ;
- la vaccination contre la typhoïde possible à partir de 2 ans, pleinement efficace jusqu'à 5 ans.

Attention : en cas de voyage ultérieur, en zone d'endémie de la fièvre jaune notamment, prévoir une vaccination (plusieurs centres en métropole).

Mayotte est une zone de transmission du paludisme. Il ne faut pas négliger, surtout chez l'enfant, des symptômes même peu alarmants et savoir consulter sans retard. Il faut surtout prendre des précautions adaptées à son environnement qui ne peut s'évaluer que sur place, en fonction de la zone, de la pluviométrie. Les femmes enceintes doivent faire l'objet d'attentions particulières.

Site internet à consulter éventuellement : Institut Pasteur, bulletin épidémiologique hebdomadaire.

Avant de partir

Démarches administratives avant le départ

- Faire parvenir le **certificat médical** au bureau DGRH B2-1, ministère de l'Éducation nationale, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13.
- Dossier à constituer et à emporter :
- . faire établir un certificat de cessation de paiement du traitement et un certificat attestant de l'arrêt du versement des prestations familiales ;
- . apporter les certificats de scolarité des enfants qui restent en France ou les faire envoyer dès que possible ;
- conserver vos billets pour pouvoir justifier de la date d'arrivée sur le territoire.



Autres démarches

- Il est conseillé aux personnels recrutés de contacter les services de la sécurité sociale 501, 72047 Le Mans cedex ; deux taux de cotisation sont possibles selon le type de couverture que vous désirez.
- Assurances à Mayotte : se munir de l'attestation bonus-malus pour la conduite de votre véhicule.
- Prévoir un contrôle technique récent et un certificat de non-gage délivré par la préfecture de votre département, si vous apportez votre véhicule (obligatoires pour obtention de la carte grise).

Attention : La mise en route des fonctionnaires et de leur famille est assurée par le vice-rectorat de Mayotte. Les agents doivent se renseigner sur le site http://www.ac-mayotte.fr.

Le transport des personnes depuis la résidence administrative jusqu'à l'aéroport d'embarquement sera remboursé sur la base du <u>décret n° 90-437 du 28 mai 1990</u>. (Conserver les justificatifs : billets SNCF ou pré-acheminement par voie aérienne chiffré.)

Les suppléments de bagages sont coûteux (et plus chers encore sur la ligne Réunion-Dzaoudzi). En cas de nécessité absolue, il est préconisé de s'adresser un colis par voie aérienne lente. Se renseigner à l'aéroport. Conserver les billets et tickets d'embarquement, comme justificatifs de la date d'arrivée à Mayotte. La collectivité d'outre-mer de Mayotte dispose d'un système douanier particulier, lequel lui assure une partie de ses revenus. La franchise est accordée aux effets et objets personnels portant des traces évidentes d'usage, mais non aux véhicules, bateaux de plaisance, motos. Pour tous renseignements, contacter le service des douanes.

Afin de vous loger, prendre contact avec une société immobilière : préciser la composition de votre famille et votre poste d'affectation. Prévoir, avant l'installation, éventuellement un hébergement à l'hôtel, chez des amis, des relations, des collègues.



Dossier de candidature

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Service des personnels enseignants de
l'enseignement scolaire
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau des enseignants du premier degré
DGRH B2 - 1

DEMANDE DE POSTE A MAYOTTE POUR LES INSTITUTEURS ET LES PROFESSEURS DES ÉCOLES SPECIALISÉS - RENTRÉE 2010 (maître-formateur ; adaptation et intégration scolaires ; psychologue scolaire)

Veuillez agrafer les pages de ce document lors de votre en	voi.				
☐ Mme ☐ Mlle ☐ M.					
NOM:					
PRÉNOM:					
DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE :				
NUMEN	DÉPARTEMENT OU PAYS :				
ADRESSE:	Tél :				
CODE POSTAL : _	Fax :				
COMMUNE :	E-mail :				
PAYS (SI RÉSIDANT À L'ÉTRANGER) :					
	ORCÉ(E) SÉPARÉ(E) VIE MARITALE PACS				
Nombre d'enfants qui accompagneront le candidat : Niveau scolaire prévu :					
(1)Entourer la mention correspondante					
CONJOINT OU FUTUR CONJOINT					
NOM :					
PRÉNOM :					
LIEU DE NAISSANCE (DEPARTEMENT OU PAYS)					
EST-IL/ELLE DÉJÀ DANS UNE COM ? LEQUEL ?:					
S'AGIT-IL D'UN RAPPROCHEMENT DE CONJOINT : (cocher la case) □ OUI □ NON :					
EST-IL/ELLE CANDIDAT(E) POUR UN POSTE DANS UNE COM : (cocher la case)					
LE POSTE DOUBLE EST-IL EXIGÉ ? : (cocher la case)	□ OUI □ NON :				
CORPS	DISCIPLINE ·				



SITUATION ADMINISTRATIVE DU CANDIDAT					
CORPS/GRADE (2)					
ÉCHELON					
ANCIENNETE GENERALE DE SERVICE					
A M J					
CAEI/CAPSAIS/CAPA - SH : année d'obtention					
OPTION (3) LIBELLÉ :					
OPTION LIBELLÉ :					
OPTION LIBELLÉ :					
OPTION LIBELLÉ:					
DIRECTEUR DE SEGPA					
CAEAA/CAFIMF ou CAFIPEMF/CAPA - SH : année d'obtention					
Dans quelle option exercez-vous actuellement ? (à remplir obligatoirement)					
- autre diplôme : année d'obtention					
(2) et (3) se reporter à la nomenclature des codes (page 6)					
POSITION DU CANDIDAT (entourer la mention correspondante)					
ACTIVITÉ DÉTACHEMENT DISPONIBILITÉ CONGÉ PARENTAL					
DÉPARTEMENT DE RATTACHEMENT :					
LIEU D'EXERCICE (nom et adresse de l'établissement)					
(si en position d'activité, détachement)					
DATE D'ENTRÉE DANS LE DÉPARTEMENT					
DATE DE RETOUR EN FRANCE APRÈS SÉJOUR DANS LES COM OU DÉTACHEMENT ÀL'ÉTRANGER (s'il y a lieu)					
Interruption de service : (si oui, nature et dates).					



ÉTATS DES SERVICES en qualité de non titulaire et de titulaire de l'Éducation nationale					
CORPS/GRADE	FONCTIONS	CLASSES ENSEIGNÉES	ÉTABLISSEMENTS PÉRIODES Ville, Pays		IODES
			-	du	au
				<u> </u>	



ÉLÉMENTS DE PROFIL
A. Langues étrangères (niveau) :
 B. Stages (préciser la durée et année): - FLE (français langue étrangère) - INF (informatique) - TICE (techniques d'information et de communication pour l'enseignement) - autres stages suivis :
C. Activités pédagogiques :
D. Activités culturelles et périscolaires :
E. Travaux personnels :
F. Activités diverses :
G. Observations éventuelles du candidat :



	·	\sim	-		JO			_
_	_		_~	Δ	16	ш	 ×	-

- 1 copie du dernier rapport d'inspection
- 1 copie du dernier arrêté de promotion d'échelon
- 1 copie du diplôme (CAEAA, CAFIMF ou CAFIPEMF CAEI ou CAPSAIS ou CAPA-SH diplôme de psychologue scolaire (4))
- 1 fiche individuelle de synthèse à demander auprès de l'inspection académique

J'atteste l'exactitude des informations fournies. Signature: (4) se reporter à la nomenclature des diplômes en annexe AVIS DES AUTORITÉS HIÉRARCHIQUES (NOM ET QUALITÉ DES SIGNATAIRES) AVIS OBLIGATOIRE DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES SUR LA VALEUR PROFESSIONNELLE ET LA MANIÈRE DE SERVIR DU CANDIDAT AVIS MOTIVE DU SUPERIEUR HIÉRARCHIQUE AVIS DE L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE **DIRECT** APRES VÉRIFICATION, JE SOUSSIGNÉ(E) ATTESTE L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS FOURNIS PAR LE CANDIDAT **NOM QUALITE SIGNATURE** L'Inspecteur d'Académie à le



Annexe Nomenclature des codes

	CODES DES CORPS ET GRADES		ADAPTATION ET INTÉGRATION SCOLAIRE
42	Instituteur	61	NOMENCLATURE DES SPÉCIALITÉS Option A : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants ;
43	Professeur des écoles classe normale	62	Option B : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants ;
44	Professeur des écoles hors classe	63	Option C : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant ;
	NOMENCLATURE DES DIPLÔMES	64	Option D : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives ;
CAEAA	Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les écoles d'application et les classes annexes Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur	65 66	Option E: enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique ; Option F : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement
CAEI	Certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire	67 68	général et professionnel adapté ; Option G : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative ; AIS psychologue scolaire ;
CAPA - SH	Certificat d'aptitude professionnel pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap	69 70	Directeur adjoint de SEGPA ; Maître formateur.



Personnels

Mouvement

Candidatures à des postes dans des établissements d'enseignement de la Principauté de Monaco - année 2010-2011

NOR: MENH1000077N

RLR: 804-0

note de service n° 2010-014 du 1-2-2010

MEN - DGRH B2-4

La présente note de service a pour objet d'exposer les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures.

I - Dispositions générales

I.1 Personnels concernés

Ces dispositions s'appliquent aux seuls candidats **fonctionnaires titulaires** du ministère de l'Éducation nationale au moment du dépôt du dossier et qui se trouvent dans l'une des situations administratives suivantes : en activité, en congé parental, en disponibilité ou en position de détachement.

Les candidats doivent justifier au minimum de 3 ans de services effectifs en tant que titulaire en France.

Les personnels en position de détachement, et notamment, ceux en poste auprès de l'AEFE, doivent être libres de tout engagement à compter du 1er septembre 2010 pour pouvoir faire acte de candidature.

I.2 Nature des postes à pourvoir

Seront à pourvoir des postes d'enseignement dans les collèges, lycées, ou lycées techniques et professionnels, publics ou privés sous contrat avec l'État monégasque :

- un professeur agrégé de lettres modernes (poste en lycée) ;
- un professeur certifié de lettres modernes (poste en lycée technique et professionnel) ;
- un professeur certifié de lettres modernes avec compétence en FLE (poste en collège) ;
- deux professeurs certifiés d'histoire et géographie (un poste en lycée et un poste en collège) ;
- un professeur certifié d'anglais avec expérience d'enseignement en section européenne (poste en collège) ;
- un professeur certifié d'anglais avec expérience d'enseignement en section internationale (poste en collège);
- un professeur certifié d'anglais (poste en collège) ;
- un professeur certifié d'anglais (poste en lycée et collège) ;
- deux professeurs certifiés d'italien (un poste en lycée technique et professionnel et un poste en collège);
- un professeur certifié de sciences physiques (poste en lycée) :
- un professeur agrégé de sciences de la vie-sciences de la Terre et de l'univers (poste en collège) ;
- un professeur certifié de sciences de la vie-sciences de la Terre et de l'univers (poste en collège);
- deux professeurs certifiés de sciences de la vie-sciences de la Terre et de l'univers (poste en lycée/collège) ;
- un professeur certifié d'économie et gestion ou un professeur de lycée professionnel de comptabilité-bureautique (poste en lycée technique et professionnel) ;
- un professeur certifié de technologie (poste en collège) ;
- un professeur certifié d'éducation musicale (poste en collège) ;
- deux professeurs d'éducation physique et sportive (postes en collège/lycée) ;
- un professeur d'éducation physique et sportive (tous établissements).

II - Procédures

II.1 Candidature par dossier

Les candidats adresseront, **dans un délai de deux semaines** à compter de la date de publication, à la direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, avenue de l'Annonciade, MC 98000 Monaco, leur demande sur papier libre accompagnée des pièces suivantes :

- un curriculum vitae;
- la copie du livret de famille et de la carte nationale d'identité ;
- la copie des diplômes et références ;
- la copie du dernier rapport d'inspection ;
- la copie de l'arrêté fixant la position administrative ;
- la copie du dernier arrêté de promotion d'échelon.



II.2 Détachement

Les personnels **retenus** constitueront une demande de détachement à l'aide du formulaire téléchargeable sur le site du ministère de l'Éducation nationale <u>www.education.gouv.fr</u> que la direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports transmettra au ministère de l'Éducation nationale. Seul l'accord donné par l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale autorise un départ en détachement.

Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, solliciter des informations complémentaires auprès de la direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports à Monaco au 00 377 98 98 86 49 ou au 00 377 98 98 85 76 ou par mél : hrepaire@gouv.mc ou dfrascari@gouv.mc ou bien : yjela@gouv.mc

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, et par délégation, La directrice générale des ressources humaines, Josette Théophile



Mouvement du personnel

Nomination

Conseil supérieur de l'Éducation

NOR : MENJ1000088A arrêté du 2-2-2010 MEN - DAJ A3

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, en date du 2 février 2010, est nommé pour ce qui concerne les membres représentant les fédérations et confédérations syndicales de salariés ou de fonctionnaires, mentionnés au 3°, ca) de l'article 1 de l'arrêté du 24 septembre 2009 :

En qualité de suppléant représentant la Confédération générale du travail - Force ouvrière - CGT-FO :

- Monsieur Claude Charmont, en remplacement de François Chaintron.



Mouvement du personnel

Nomination

Composition des commissions chargées d'examiner les candidatures aux emplois d'inspecteur général de seconde classe - IGAENR

NOR: MENI0931609A

arrêté du 29-12-2009 - J.O. du 28-1-2010

MEN - IG

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 29 décembre 2009, sont modifiées ainsi qu'il suit les dispositions de l'arrêté du 3 juillet 2008 portant nomination aux commissions chargées d'examiner les candidatures aux emplois d'inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de seconde classe à pourvoir en ce qui concerne les directeurs d'administration centrale désignés par le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, et par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en application du deuxième alinéa de l'article 7 du décret n° 99-878 du 13 octobre 1999 modifié relatif au statut du corps de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, membres de la commission chargée d'examiner les candidatures aux emplois d'inspecteur général de seconde classe à pourvoir :

Au lieu de : Jean-Louis Nembrini, directeur général de l'enseignement scolaire.

Lire: Jean-Michel Blanquer, directeur général de l'enseignement scolaire.

Le reste sans changement.



Vacance de poste

Inspecteur de l'Éducation nationale - adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (IEN-ASH)

NOR : MEND1000084V avis du 2-2-2010 MEN - DE B2-2

Territorialité

Académie de Versailles - Inspection académique des Hauts-de-Seine.

Circonscription ordinaire sur la ville de Sèvres et secteur ASH recouvrant les bassins d'éducation de Boulogne-Billancourt et Nanterre.

Missions générales de l'IEN-ASH

L'action de l'IEN-ASH s'inscrit prioritairement dans le cadre de deux missions :

- contribuer à relayer et à mettre en œuvre la politique nationale, académique et départementale ;
- travailler en collaboration avec les autres IEN-ASH du département.

Missions à l'échelon du département

Assurer un rôle de conseiller auprès de l'IA-DSDEN, notamment pour ce qui intéresse :

- le schéma départemental ASH premier et second degrés et la politique ASH ;
- l'analyse des besoins de formation ;
- la carte scolaire des postes ASH ;
- le fonctionnement des dispositifs destinés à organiser le parcours de formation des élèves en difficulté scolaire grave et persistante (CDOEA-Egpa).

L'IEN-ASH remplit une mission de formation, d'animation et de certification (Capa-SH, 2 CA-SH).

Missions sur la circonscription

L'IEN-ASH remplit les missions habituelles de l'IEN (inspections, animation, formation, carte scolaire, suivi du fonctionnement, etc.) pour l'ensemble des écoles ordinaires et des dispositifs ou structures spécialisés à de son secteur. Il coordonne l'action des enseignants référents.

Il favorise l'articulation et la complémentarité des structures et des dispositifs dédiés à la scolarisation des élèves handicapés, ou plus généralement des élèves à besoins éducatifs particuliers (mise en place des unités d'enseignement dans les établissements spécialisés et les services du secteur sanitaire, UPI, Clis, Segpa).

Procédure à suivre pour candidater

D'une part au ministère de l'Éducation nationale, par courrier suivant la voie hiérarchique et **dans un délai d'un mois** à compter de la date de la présente publication, au ministère de l'Éducation nationale, direction de l'encadrement, bureau DE B2-2, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13 et par télécopie au : 01 55 55 22 59. D'autre part à : l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine, centre administratif départemental, 167-177, avenue Joliot-Curie, 92013 Nanterre Cedex, télécopie : 01 40 97 34 94.



Vacance de postes

Inspecteurs de l'Éducation nationale - Nouvelle-Calédonie

NOR : MEND1000085V avis du 2-2-2010 MEN - DE B2-2

Je vous informe d'un appel à candidature pour deux postes d'inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN enseignement du premier degré) mis à disposition de la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie :

- le poste d'inspecteur de l'enseignement primaire de la 3ème circonscription, dont le siège administratif est situé à Nouméa, intervient sur un secteur géographique essentiellement urbain comprenant les écoles publiques des communes du Mont-Dore et de Yaté, ainsi qu'une partie des écoles publiques de Nouméa, avec une proportion importante d'écoles prioritaires ;
- le poste d'inspecteur de l'enseignement primaire de la 4ème circonscription, dont le siège administratif est situé à Poindimié, intervient sur la côte Est de la Nouvelle Calédonie, de Hienghène à Canala, avec des contraintes de déplacement importantes tant au sein de la circonscription qu'avec Nouméa.

Responsable d'une circonscription territoriale, l'inspecteur exerce sa mission de contrôle pédagogique sous l'autorité directe du directeur de l'enseignement, en conformité avec les orientations et les programmes définis par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation devront être transmises, sous couvert du supérieur hiérarchique actuel des intéressés, **dans un délai de quinze jours** après publication de cet avis, d'une part par voie de courrier au ministère de l'Éducation nationale, direction de l'encadrement, bureau DE B2-2, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13 et d'autre part au vice-rectorat de la Nouvelle Calédonie, division du personnel, bureau des personnels d'encadrement, 22, rue Dézarnaulds, BP G4, 98848 Nouméa Cedex. Par ailleurs, une copie de chaque candidature sera adressée au Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, direction de l'enseignement, 19, avenue du Maréchal-Foch, BP 8244, 98807 Nouméa, téléphone : 00 687 26 61 82, télécopie : 00 687 26 61 81.



Vacance de poste

École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement de Brest

NOR : MENH1000075V avis du 28-1-2010 MEN - DGRH B2-4

L'école nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement (ENSIETA) située à Brest recrute par voie de détachement :

- Un professeur agrégé ou certifié en sciences de gestion Contexte

Le poste est situé au laboratoire des sciences humaines pour l'ingénieur de l'ENSIETA (enseignements de langues, sport, management, culture, recherches en sociologie, sciences de l'éducation, sciences de gestion) et plus particulièrement au sein du domaine d'enseignement « management ». Le domaine « management » a pour mission de former les élèves ingénieurs à leurs futures responsabilités de cadres. S'adressant de manière générale à des novices en sciences de gestion, il doit transmettre les bases indispensables à tout ingénieur en gestion des entreprises, en communication, en management des équipes et des projets.

Outre ces enseignements de base destinés à tous les ingénieurs, l'ENSÍETA ouvre une nouvelle option de troisième année intitulé ingénierie et gestion des organisations (IGO) à côté de six options techniques déjà existantes. Cette option est orientée vers le management de projets industriels et le management de contrats publics, permettant la convergence entre les sciences de l'ingénieur, les sciences sociales et les sciences de gestion. Elle concerne les élèves militaires de la délégation générale de l'armement (DGA) qui se destinent à occuper des postes parmi les métiers fonctionnels (achats industriels, gestion financière, qualité, etc.) et les élèves civils souhaitant assumer en début de carrière des fonctions nécessitant l'articulation des compétences techniques de l'ingénieur et des compétences managériales.

Activités

- Travail en collaboration avec le responsable de l'option IGO : participation à la définition des contenus de formation, des volumes horaires, des méthodes pédagogiques ;
- Gestion d'une partie des UV de l'option IGO : définition des objectifs, recrutement des enseignants vacataires, suivi des enseignements et accompagnement des élèves ;
- Participation à l'enseignement des disciplines du management auprès des élèves de l'ENSIETA ;
- Implication dans la réflexion pédagogique concernant l'évolution de l'option IGO ;
- Participation aux activités de recherche et de développement de l'équipe « formation et professionnalisation des ingénieurs » au sein du centre des sciences humaines de l'ENSIETA (équipe rattachée au CRF CNAM Paris, EA 1410).

Profil attendu

Titulaire d'un diplôme de doctorat en sciences de gestion, le ou la candidat(e) devra allier de bonnes connaissances des secteurs industriels (notamment liées aux programmes de défense ou aux projets pour les collectivités locales et les établissements publics) et un intérêt pour l'ingénierie de formation. L'expérience professionnelle dans le domaine du management de projets, ainsi que les compétences en gestion de contrats publics ou en management de l'innovation seront vivement appréciées. Plus généralement, le ou la recruté(e) devra s'adapter à la vie et à la culture d'une école d'ingénieurs, faire preuve d'ouverture d'esprit pour travailler dans un contexte pluridisciplinaire et être doté(e) d'une bonne capacité de coordination, d'écoute et de communication.

Les candidatures assorties d'un curriculum vitæ détaillé seront adressées, **dans un délai de 15 jours** à compter de la date de parution de la présente publication, au secrétaire général de l'ENSIETA, 2, rue François-Verny, 29806 Brest cedex 9.



Vacance de poste

Adjoint au directeur des services financiers de l'université de Polynésie française

NOR : MENH1000092V avis du 3-2-2010 MEN - DGRH C2 1

Le poste d'adjoint au directeur des services financiers de l'université de la Polynésie française est à pourvoir à compter du 3 mars 2010 par un agent appartenant au corps des attachés d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur.

L'université de la Polynésie française, qui a intégré le 1er mai 2009 l'IUFM de la Polynésie française, est implantée sur l'île de Tahiti. C'est une université pluridisciplinaire qui compte environ 3 000 étudiants, 95 enseignants et enseignants-chercheurs, 200 enseignants vacataires et 72 personnels administratifs.

Sous l'autorité du directeur des services financiers, l'adjoint propose et met en œuvre la gestion budgétaire et financière de l'établissement.

À ce titre, il est chargé entre autres :

- d'encadrer et de coordonner les personnels du service ;
- de préparer le budget de l'établissement et les décisions budgétaires modificatives ;
- d'élaborer tous les documents budgétaires destinés aux membres de la commission budgétaire et du conseil d'administration ;
- d'assurer le suivi régulier de l'exécution du budget (gestion des factures, etc.) ;
- de participer à l'évaluation et à la répartition des moyens budgétaires ;
- de réaliser un suivi et analyser les dépenses de masse salariale de l'université conjointement avec la direction des ressources humaines :
- de contribuer à une gestion pluriannuelle des dépenses et de dégager des marges de manœuvres financières ;
- du suivi de l'inventaire, etc.

Compétences attendues

Solide expérience dans le domaine de la gestion d'un établissement public d'enseignement.

Bonnes connaissances dans les domaines financiers et comptables.

Eu égard aux fortes spécificités locales, le candidat devra démontrer son aptitude à la gestion dans les territoires d'outre-mer, notamment une grande capacité d'adaptation et aptitude au travail autonome.

La durée du séjour est de 2 ans, renouvelable une fois (décret n° 96-1027 du 26-11-1996).

Le titulaire du poste bénéficie d'une prime d'éloignement et d'un traitement indexé.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation doivent parvenir, par la voie hiérarchique, **dans les quinze jours** qui suivent la date de la présente publication au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, DGRH-C2-1, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13. Les candidats doivent également faire parvenir un exemplaire de leur dossier de candidature à la présidente de l'université de la Polynésie française, BP 6570, 98702 Faa'a Tahiti.

Personnes à contacter

- Brigitte Goulet : directeur des finances, brigitte.goulet@upf.pf
- Anne Sophie Samsoen: DRH, anne-sophie.samsoen@upf.pf